

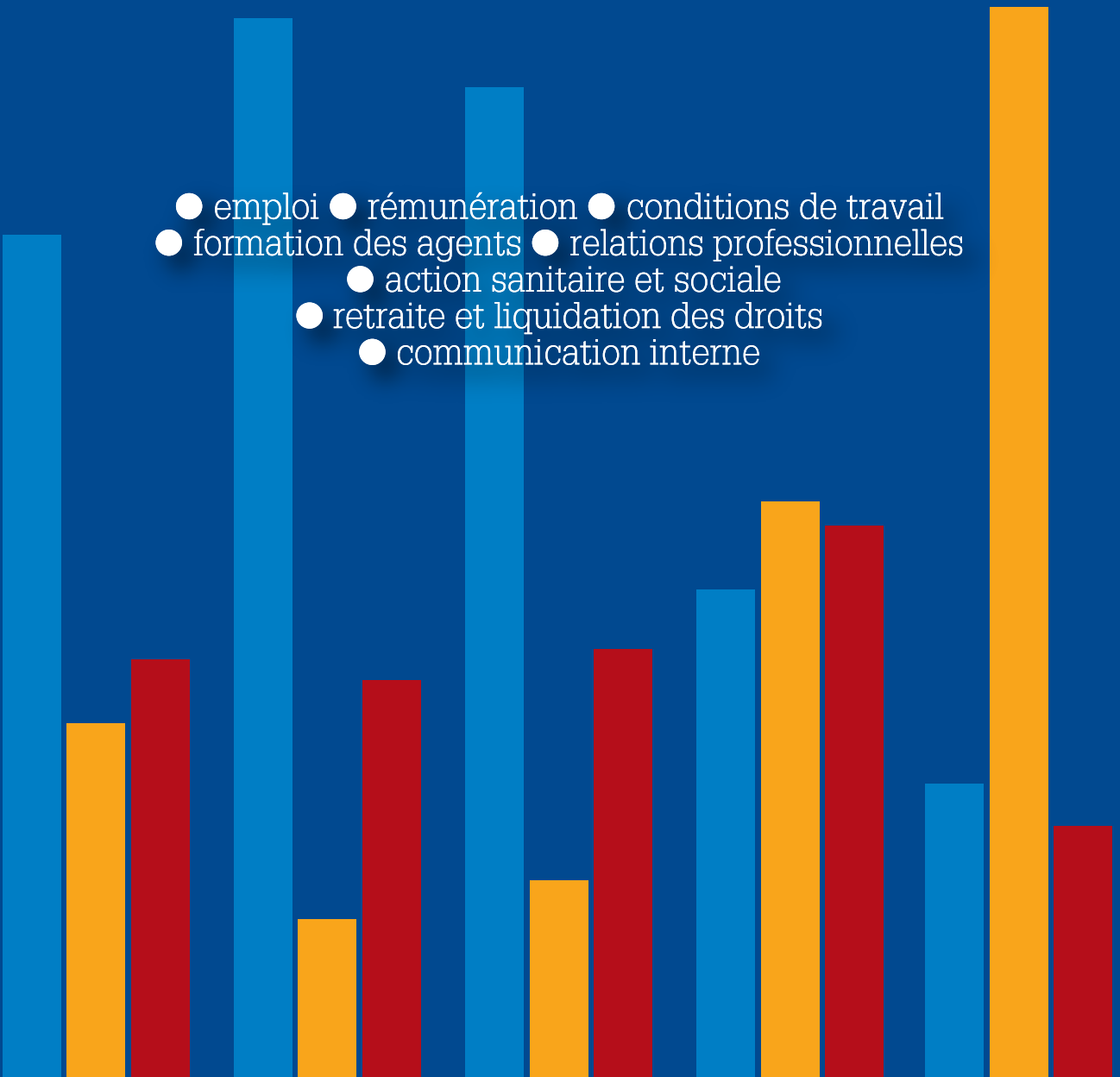


Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Direction générale de l'administration

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Bilan social 2004

- emploi ● rémunération ● conditions de travail
- formation des agents ● relations professionnelles
- action sanitaire et sociale
- retraite et liquidation des droits
- communication interne



Préface

SOMMAIRE GÉNÉRAL

I. L'EMPLOI	3
II. LA RÉMUNÉRATION ...	21
III. LES CONDITIONS DE TRAVAIL	33
IV. LA FORMATION DES AGENTS	53
V. LES RELATIONS PROFESSIONNELLES	63
VI. L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE	83
VII. LA RETRAITE ET LA LIQUIDATION DES DROITS	111
VIII. LA COMMUNICATION INTERNE	119
IX. SIGLES	125

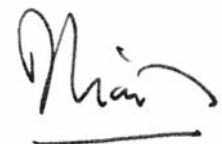
Le bilan social a pour vocation d'apporter des réponses aux questions de chacun sur les différents éléments concernant la communauté de travail, du recrutement au départ en retraite.

Il évolue chaque année pour refléter les préoccupations d'actualité (dépréciation, harmonisation des primes) et certains aspects particuliers (augmentation des validations de services et des départs en retraite).

La présentation des principaux indicateurs sur 3 ans permet de suivre l'évolution des politiques menées et de prendre la mesure des actions entreprises dans le passé et témoigne également de la volonté d'information et de transparence du Ministère.

Avec pour objectif un souci de précision et de clarté, cette 21^{ème} édition est un document de référence réalisé grâce à la contribution de l'ensemble des services dont je tiens à remercier l'investissement.

Le Secrétaire général



Dominique Sorain

Chapitre I
L'emploi

Chapitre I

L'emploi

1^{ÈRE} PARTIE

Les effectifs	5
I. Place du ministère au sein de la fonction publique de l'Etat	5
1. Classement des principaux ministères en fonction de leur effectif budgétaire	5
2. Emplois budgétaires par catégorie statutaire en 2004	5
3. Emplois budgétaires par catégorie hiérarchique en 2004	5
4. Notions d'effectifs	5
II. Répartition des effectifs réels payés	6
1. Par secteur d'activité	6
2. Par catégorie statutaire	6
3. Répartition par statut, catégorie et sexe sur 3 ans	7
4. Répartition par sexe (titulaires et non-titulaires)	7
5. Encadrement supérieur de l'Etat - Répartition hommes - femmes	7
6. Répartition géographique et par secteur	8
III. Répartition des effectifs gérés	11
1. Historique par secteur	11
2. Répartition par tranche d'âge et par sexe des effectifs gérés	12
3. Les pyramides des âges	12
3.1 Globale	12
3.2 Administration centrale	12
3.3 Services déconcentrés et vétérinaires	12
3.4 Enseignement agricole	12
4. Récapitulatif des situations particulières	13
5. Répartition des effectifs gérés en administration centrale	13
6. Les agents de l'enseignement privé	14
6.1 Effectifs	14
6.2 Répartition géographique	14
6.3 Pyramide des âges	14

2^{ÈME} PARTIE

Les flux	15
I. Mouvements du personnel	15
1. Entrées	15
2. Sorties	15
II. Recrutement et promotion par voie de concours et d'examens professionnels	15
1. Personnels techniques et administratifs	15
1.1 Nombre d'agents recrutés	15
1.2 Demandes de dossiers - Candidats inscrits / présents en 2004	17
1.3 Evolution du nombre de concours et d'examens professionnels organisés de 2002 à 2004	17
2. Personnels d'enseignement et d'éducation	17
2.1 Nombre d'agents recrutés	17
2.2 Enseignants chercheurs	17
III. Promotions	19
Changement de corps et de grade par sexe, catégorie et secteur	19
IV. Mobilité	19
1. Données quantitatives	19
2. Répartition par catégorie, en nombre et en pourcentage	19
V. Bilan de la déprécarisation au MAP	20

Les effectifs

I. Place du Ministère au sein de la Fonction Publique de l'État

1. Classement des principaux ministères en fonction de leur effectif budgétaire

MINISTÈRE	EFFECTIF BUDGÉTAIRE
Éducation nationale	1 137 654
Défense	455 177
Économie, finances et Industrie	177 716
Intérieur	172 505
Équipement, Transport et Logement	100 178
Justice	71 390
Agriculture et pêche	30 800

Par ses effectifs, le MAP se situe au 7^{ème} rang de l'ensemble des ministères.

2. Emplois budgétaires par catégorie statutaire en 2004

CATÉGORIE	TITULAIRES	CONTRACTUELS	TOTAL
Effectifs	30 385	415	30 800

3. Emplois budgétaires par catégorie hiérarchique en 2004

CATÉGORIE	A	B	C	TOTAL
Effectifs	16 004	6 282	8 514	30 800

4. Notions d'effectifs

Pour la bonne compréhension de ce bilan social, les définitions des effectifs sont les suivantes :

Effectif budgétaire	30 800	Repérable dans le « vert » (budget voté) du ministère de l'agriculture et de la pêche.
Agents de l'enseignement privé	5 278	Agents de l'enseignement privé.
Effectif total géré	38 469	Prend en compte les agents appartenant à des corps de fonctionnaires ou à des catégories de contractuels du ministère, quelle que soit leur position administrative, même s'ils ne sont pas payés (détachement, disponibilité, agents sur postes gagés des établissements publics...).
Effectif réel	35 178	Agents payés sur un emploi budgétaire du ministère de l'agriculture et de la pêche.
<i>dont agents payés sur crédits</i>	5 788	
	5 278	Agents de l'enseignement privé.
	74	Informaticiens haute technicité.
	55	Agents en congé formation.
	193	Congés de longue durée.
	188	Agents en position de congé longue maladie.
Agents payés sur un autre budget	903	
	659	Ministère de l'écologie et du développement durable.
	244	Ministère des transports, de l'équipement, du territoire et de la mer.
Effectifs gérés et non payés	3 291	Effectifs gérés mais non payés par le ministère (congé parental, disponibilité, détachement, mise à disposition non payée).

II. Répartition des effectifs réels payés

1. Par secteur d'activité

Catégorie A

STATUT	AC	ENS	ENSSUP	SD	VEPHY	NON RÉPARTIS	TOTAL	%
Titulaires	807	9 214	1 802	2 771	849	287	15 730	93,39
Non titulaires	269	533	146	150	13	2	1 113	6,61
Total	1 076	9 747	1 948	2 921	862	289	16 843	100,00

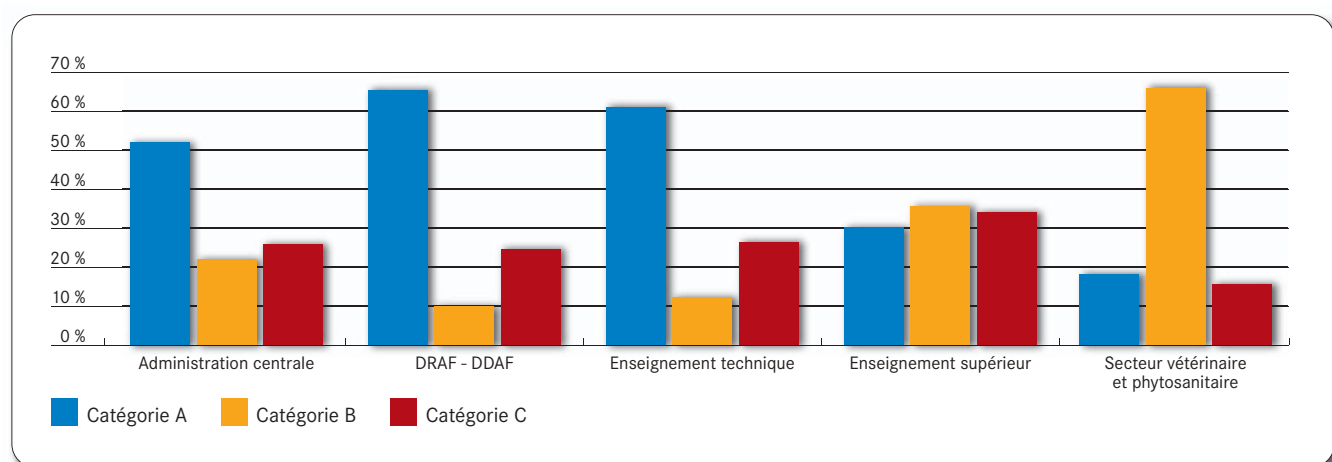
Catégorie B

STATUT	AC	ENS	ENSSUP	SD	VEPHY	NON RÉPARTIS	TOTAL	%
Titulaires	434	874	391	3 339	3 063	1	8 221	91,21
Non titulaires	21	610	2	103	56		792	8,79
Total	455	1 484	393	3 442	3 119	120	9 013	100

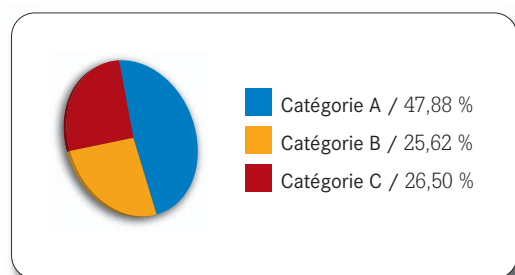
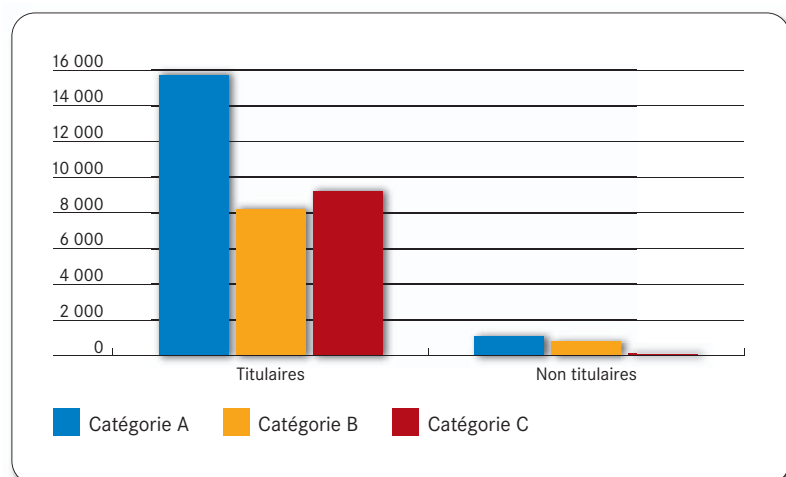
Catégorie C

STATUT	AC	ENS	ENSSUP	SD	VEPHY	NON RÉPARTIS	TOTAL	%
Titulaires	535	3 657	842	3 221	730	223	9 208	98,78
Non titulaires	1	21	5	64			101	1,08
Ouvriers d'Etat				5			5	0,05
Autres				8			8	0,09
Total	536		847	3 298	740	223	9 322	100

Total général	2 067	14 909	3 188	9 661	4 721	632	35 178	100
----------------------	--------------	---------------	--------------	--------------	--------------	------------	---------------	------------



2. Par catégorie statutaire



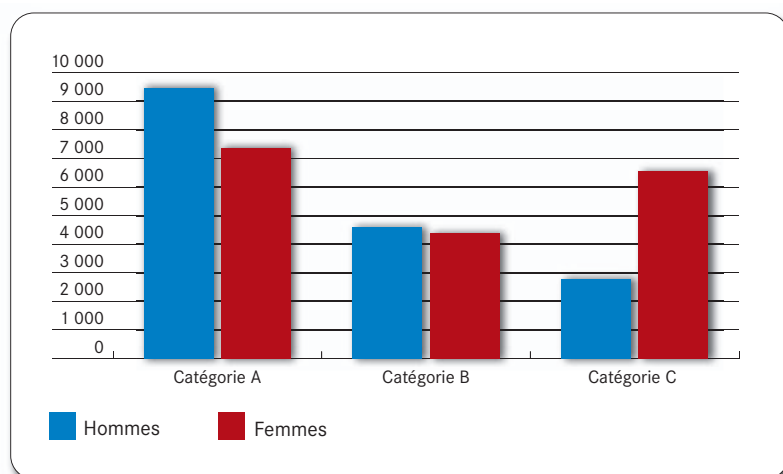
3. Répartition par statut, catégorie et sexe sur 3 ans

		CATÉGORIE A			CATÉGORIE B			CATÉGORIE C			TOTAL		
		2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004
Titulaires	Hommes	8 642	8 775	8 845	3 981	4 053	4 168	2 860	2 880	2 723	15 483	15 708	15 736
	Femmes	6 416	6 662	6 886	3 682	3 803	4 053	6 628	6 755	6 490	16 726	17 220	17 429
	Total	15 058	15 437	15 731	7 663	7 856	8 221	9 160	9 635	9 213	31 881	32 928	33 165
Non-titulaires	Hommes	753	701	626	977	693	439	49	45	48	1 779	1 439	1 113
	Femmes	617	560	486	703	500	353	74	73	61	1 394	1 133	900
	Total	1 370	1 261	1 112	1 680	1 193	792	123	118	109	3 173	2 572	2 013
Non-titulaires	Hommes	9 395	9 476	9 471	4 958	4 746	4 607	2 909	2 925	2 771	17 262	17 147	16 849
	Femmes	7 033	7 222	7 372	4 385	4 303	4 406	6 702	6 828	6 551	18 120	18 353	18 329
	Total	16 428	16 698	16 843	9 343	9 049	9 013	9 251	9 753	9 322	35 054	35 500	35 178

ANALYSE DE LA SITUATION 2004

Entre 2002 et 2004, les effectifs ont augmenté de 0,35 % (catégorie A + 2,53 % et C + 0,77 %). Le pourcentage d'agents de catégorie A représente 47,88 %, chiffre en constante augmentation, alors que les effectifs de catégorie B continuent de baisser. Les effectifs de non-titulaires diminuent de 36,56 % sur la période considérée alors que ceux des titulaires augmentent de 4,03 %. Les femmes représentent 52,10 % des effectifs du ministère de l'agriculture et de la pêche, pourcentage en augmentation continue.

4. Répartition par sexe (titulaires et non-titulaires)



5. Encadrement supérieur de l'État — Répartition hommes/femmes

LIBELLÉ CORPS	FEMMES	HOMMES	TOTAL
EMPLOIS			
Administration centrale			
Chef de service	4	2	6
Directeur	1	3	4
Directeur de projet	2	1	3
Directeur du CEMAGREF		1	1
Directeur général	1	4	5
Président de section du Conseil général du G.R.E.F.		8	8
Président de section du Conseil général vétérinaire		3	3
Secrétaire général du Conseil général du G.R.E.F.		1	1
Secrétaire général du Conseil général vétérinaire		1	1
Sous-directeur	3	7	10
Vice-président du Conseil général du G.R.E.F.		1	1
Vice-président du Conseil général vétérinaire		1	1
Total Administration centrale	11	33	44

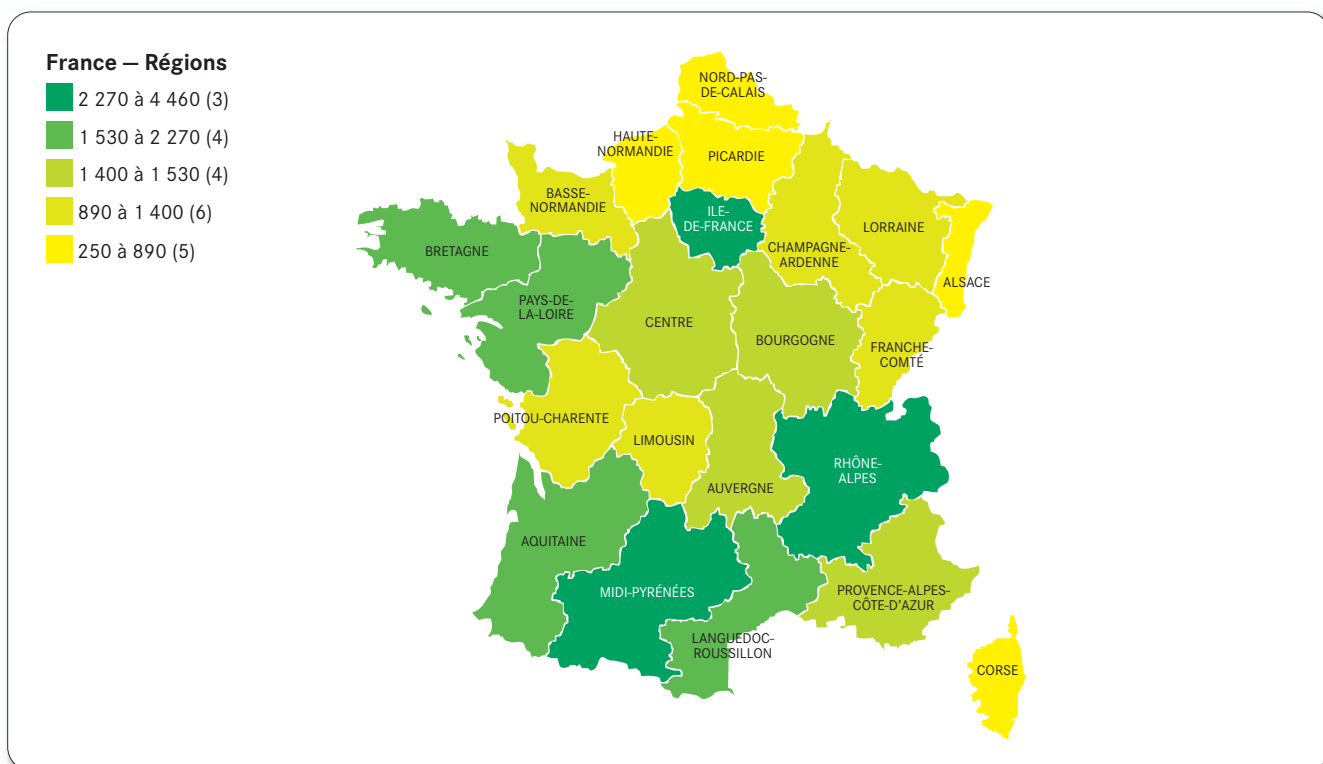
Services déconcentrés			
Directeur de l'agriculture et de la forêt	1	5	6
Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt	5	74	79
Directeur départemental des services vétérinaires	27	61	88
Directeur des services vétérinaires		4	4
Directeur régional de l'agriculture et de la forêt	1	21	22
Total Services déconcentrés	34	165	199
Enseignement et recherche			
Directeur d'école nationale vétérinaire		2	2
Directeur d'établissement d'enseignement supérieur agricole		8	8
Directeur d'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles	73	262	335
Secrétaire général d'établissement d'enseignementsupérieur agricole	5	12	17
Total Enseignement et recherche	78	284	362
CORPS			
Administrateur civil	6	38	44
Ingénieur du génie rural des eaux et des forêts	493	1 139	1 632
Inspecteur de la santé publique vétérinaire	365	316	681
Inspecteur de l'enseignement agricole	19	51	70
Inspecteur général de l'agriculture	7	30	37
Professeur de l'enseignement supérieur	23	243	266
Total Corps	913	1 817	2 730
Total général	1 036	2 299	3 335
En pourcentage	31,06 %	68,94 %	

6. Répartition géographique et par secteur

DÉPARTEMENT	SECTEURS					TOTAL
	ADMINISTRATION CENTRALE	DRAF DDAF	SECTEUR VÉTÉRINAIRE	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	
Bas-Rhin	0	148	46	124	128	446
Haut-Rhin	0	104	18		151	273
Région Alsace	0	252	64	124	279	719
Dordogne	0	86	54		167	307
Gironde	0	172	72	143	318	705
Landes	0	76	32		145	253
Lot-et-Garonne	0	86	30		193	309
Pyrénées-Atlantiques	0	90	65		231	386
Région Aquitaine	0	510	253	143	1 054	1 960
Allier	0	73	55		142	270
Cantal	0	71	39		151	261
Haute-Loire	0	73	37		190	300
Puy-de-Dôme	0	167	58	122	292	639
Région Auvergne	0	384	189	122	775	1470
Calvados	0	135	74		132	341
Manche	0	79	72		277	428
Orne	0	72	56		106	234
Région Basse-Normandie	0	286	202	0	515	1 003
Côte-d'Or	0	154	55	259	259	727
Nièvre	0	58	25		153	236
Saône-et-Loire	0	83	60		215	358
Yonne	0	60	30		114	204
Région Bourgogne	0	355	170	259	741	1 525
Côtes-d'Armor	0	109	166		234	509
Finistère	0	109	171		255	535
Ille-et-Vilaine	0	189	178	206	204	777
Morbihan	0	100	158		190	448
Région Bretagne	0	507	673	206	883	2 269

DÉPARTEMENT	SECTEURS					TOTAL
	ADMINISTRATION CENTRALE	DRAF DDAF	SECTEUR VÉTÉRINAIRE	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	
Cher	0	61	27		104	192
Eure-et-Loire	0	55	17		84	156
Indre	0	64	25		119	208
Indre-et-Loire	0	76	24		167	267
Loiret	0	121	51		160	332
Loir-et-Cher	0	72	31		145	248
Région Centre	0	449	175	0	779	1 403
Ardennes	0	62	23		165	250
Aube	0	58	16		118	192
Haute-Marne	0	52	17		100	169
Marne	0	114	51		142	307
Région Champagne-Ardennes	0	286	107	0	525	918
Corse-du-sud	0	78	21		37	136
Haute-corse	0	56	24		41	121
Région Corse	0	134	45	0	78	257
Doubs	0	126	46		172	344
Haute-Saône	0	63	24		79	166
Jura	0	67	21		182	270
Territoire de Belfort	0	32	8		71	111
Région Franche-Comté	0	288	99	0	504	891
Eure	0	66	32		138	236
Seine-Maritime	0	129	72		208	409
Région Haute-Normandie	0	195	104	0	346	645
Essonne	0	40	17	106		163
Hauts-de-Seine	0		14			14
Paris	2 067	406	62	654	113	3 302
Seine et Marne	0	73	20		154	247
Seine-Saint-Denis	0		21			21
Val-de-Marne	0	83	78	206		367
Val-d'Oise	0	32	18			50
Yvelines	0	47	27	56	158	288
Région Ile de France	2 067	681	257	1 022	425	4 452
Aude	0	77	25		200	302
Gard	0	79	31		114	224
Hérault	0	155	68	208	234	665
Lozère	0	64	23		120	207
Pyrénées-Orientales	0	78	20		112	210
Région Languedoc-Roussillon	0	453	167	208	780	1 608
Corrèze	0	85	49		311	445
Creuse	0	68	26		110	204
Haute-Vienne	0	132	56		204	392
Région Limousin	0	285	131	0	625	1 041
Meurthe-et-Moselle	0	68	37		104	209
Meuse	0	55	22		86	163
Moselle	0	148	56		151	355
Vosges	0	60	34		94	188
Région Lorraine	0	331	149	0	435	915
Ariège	0	66	25		64	155
Aveyron	0	94	54		231	379
Gers	0	73	37		183	293
Haute-Garonne	0	172	61	405	251	889
Hautes-Pyrénées	0	69	34		138	241
Lot	0	72	32		110	214
Tarn	0	78	49		162	289
Tarn-et-Garonne	0	77	27		111	215
Région Midi-Pyrénées	0	701	319	405	1 250	2 675

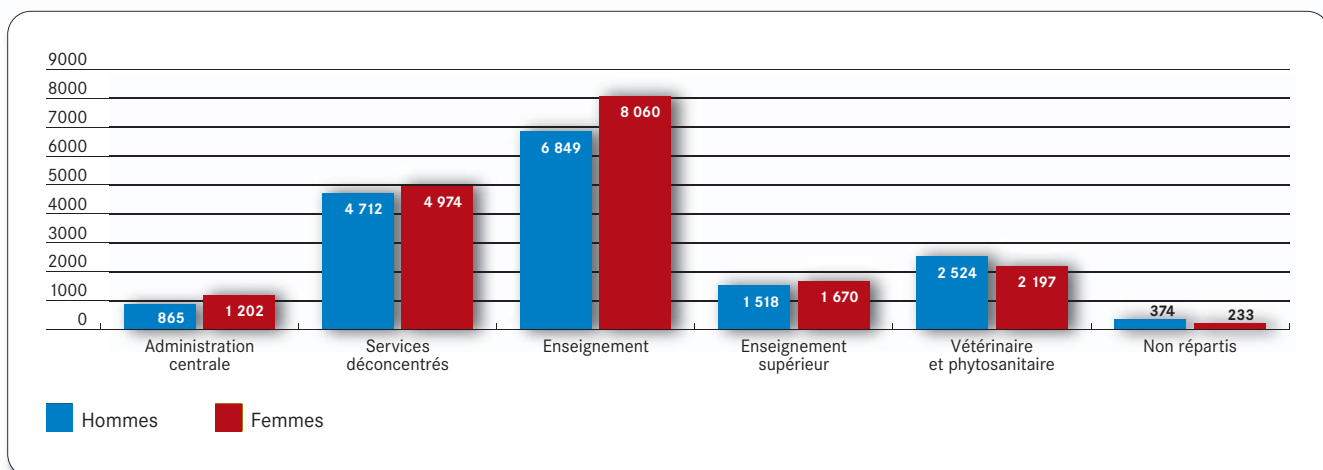
DÉPARTEMENT	SECTEURS					TOTAL
	ADMINISTRATION CENTRALE	DRAF DDAF	SECTEUR VÉTÉRINAIRE	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	
Nord	0	136	90		247	473
Pas-de-Calais	0	79	80		137	296
Région Nord-Pas-de-Calais	0	215	170	0	384	769
Loire-Atlantique	0	173	70	331	104	678
Maine-et-Loire	0	97	113	111	155	476
Mayenne	0	72	66		165	303
Sarthe	0	66	76		124	266
Vendée	0	100	100		206	406
Région Pays de la Loire	0	508	425	442	754	2 129
Aisne	0	66	35		134	235
Oise	0	69	29		113	211
Somme	0	119	45		169	333
Région Picardie	0	254	109	0	416	779
Charente	0	69	37		134	240
Charente-Maritime	0	79	39		289	407
Deux-Sèvres	0	73	78		187	338
Vienne	0	124	58		228	410
Région Poitou-Charentes	0	345	212	0	838	1 395
Alpes-Haute-Provence	0	60	22		56	138
Alpes-Maritimes	0	59	24		106	189
Bouches-du-Rhône	0	143	49	2	157	351
Hautes-Alpes	0	67	23		46	136
Var	0	79	20		127	226
Vaucluse	0	85	63		269	417
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	0	493	201	2	761	1 457
Ain	0	87	52		154	293
Ardèche	0	82	27		91	200
Drome	0	83	37		170	290
Haute-Savoie	0	82	38		102	222
Isère	0	89	40		240	369
Loire	0	81	59		244	384
Rhône	0	471	74	251	180	976
Savoie	0	65	36		126	227
Région Rhône-Alpes	0	1 040	363	251	1 307	2 961
Réunion	0	118	47		130	295
Martinique	0	101	24		120	245
Guadeloupe	0	111	38		93	242
Guyane	0	56	20	4	17	97
Départements outre-mer	0	386	129	4	360	879
Mayotte	0	16	4		16	36
Nouvelle Calédonie	0	12			55	67
Polynésie Française	0	12			23	35
St Pierre & Miquelon	0	4	4			8
Wallis et Futuna	0	5	1		1	7
Communautés outre-mer	0	49	9	0	95	153
CEMAGREF		236				236
IFN		156				156
HARAS		265				265
Autres		248				248
Divers		905				905
Total général	2 067	10 293	4 721	3 188	14 909	35 178



III. Répartition des effectifs gérés

1. Historique par secteur

SECTEUR D'ACTIVITÉ	HOMMES			FEMMES			TOTAL		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004
Administration centrale	877	871	865	1 216	1 206	1 202	2 093	2 077	2 067
Services déconcentrés	4 784	4 755	4 712	4 884	4 939	4 974	9 668	9 694	9 686
Enseignement	8 769	7 081	6 849	9 843	8 211	8 060	18 612	15 292	14 909
Enseignement supérieur	-	1 569	1 518	-	1 650	1 670	-	3 219	3 188
Vétérinaire et phytosanitaire	2 458	2 521	2 524	1 923	2 102	2 197	4 381	4 623	4 721
Non répartis	374	359	374	254	236	233	628	595	607
Sous-total	17 262	17 156	16 842	18 120	18 344	18 336	35 382	35 500	35 178
Agents gérés par le Ministère mais non payés	1 522	1 944	1 866	1 864	1 448	1 425	3 386	3 392	3 291
Total général	18 784	19 100	18 708	19 984	19 792	19 761	38 768	38 892	38 469

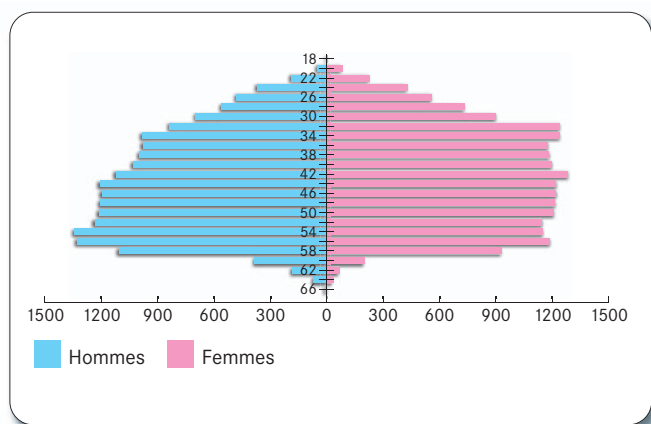


2. Répartition par tranche d'âge et par sexe des effectifs gérés

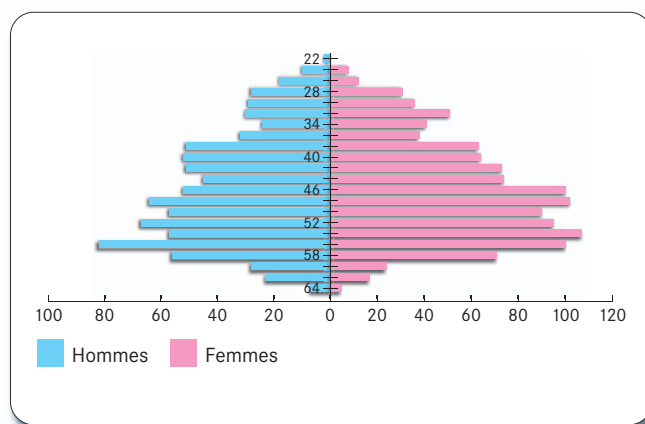
TRANCHE D'ÂGE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
moins de 25 ans	410	498	908
de 25 à 29ans	1 234	1 526	2 760
de 30 à 34 ans	1 978	2 770	4 748
de 35 à 39 ans	2 500	2 948	5 448
de 40 à 44 ans	2 730	3 080	5 810
de 45 à 49 ans	3 012	3 033	6 045
de 50 à 54 ans	3 075	2 916	5 991
de 55 à 59 ans	3 126	2 684	5 810
60 ans et plus	643	306	949
Total	18 708	19 761	38 469

3. Les pyramides des âges

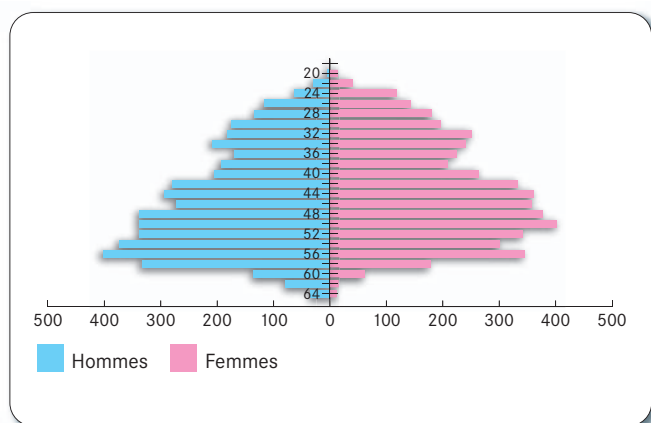
3.1 Globale



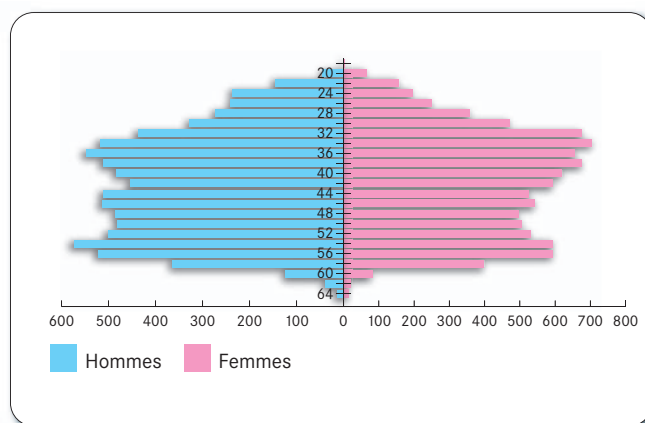
3.2 Administration centrale



3.3 Services déconcentrés et vétérinaires



3.4 Enseignement agricole



4. Récapitulatif des situations particulières

AGENTS PAYÉS PAR LE MINISTÈRE SUR IMPUTATION BUDGÉTAIRE D'UN GRADE	EFFECTIF
Mise à disposition	780
Congé longue maladie	188
Sous-total	968
Agents payés par le ministère sur une ligne budgétaire spécifique	
Congé longue durée	193
Congé formation	55
Sous-total	248
Agents gérés mais non payés par le ministère	
Congé parental	179
Disponibilité/congé sans traitement	717
Détachement	1 034
Mise à disposition non payée	1 023
Hors cadre	19
Congé de fin d'activité	319
Sous-total	3 291
Total général	4 507

5. Répartition des effectifs gérés en administration centrale

STRUCTURE	2002	2003	2004
Cabinet du ministre et secrétaire d'Etat	76	81	96
Bureau du cabinet	44	40	42
Contrôle Financier	13	12	14
Haut fonctionnaire de défense	7	8	7
COPERCI	221	252	249
Observatoire des missions et des métiers	3	3	2
DEPSE	151		
DERF	171		
DGFAR		285	287
DAF(*)	209	205	268
DPMA	41	38	48
DPEI	220	224	234
DGA	607	578	563
DGAL	189	194	203
DGER	164	162	166
SCOM	83	86	77
Service des affaires juridiques	29	36	34
Autres structures AC	14	13	15
ASMA	1	4	2
Syndicats	21	21	18
MAD	58	66	81
Total	2 322	2 308	2 406

(*) rattachement en centrale des chargés de mission INSEE.

6. Les agents de l'enseignement privé

6.1 Effectifs

La loi n° 1285 du 31 décembre 1984 portant réforme des relations entre l'État et les établissements d'enseignement agricole privé prévoit en son article 4 que les enseignants des établissements sous contrat peuvent être contractualisés. Ces agents sont nommés par l'autorité administrative, après vérification de leurs titres et qualifications. Ils sont liés par un contrat de droit public à l'Etat qui les rémunère directement par référence aux échelles indiciaires des corps de la fonction publique exerçant des fonctions comparables et ayant les mêmes niveaux de formation. Le décret n° 89-406 du 20 juin 1989 fixe les corps de référence ainsi qu'il suit :

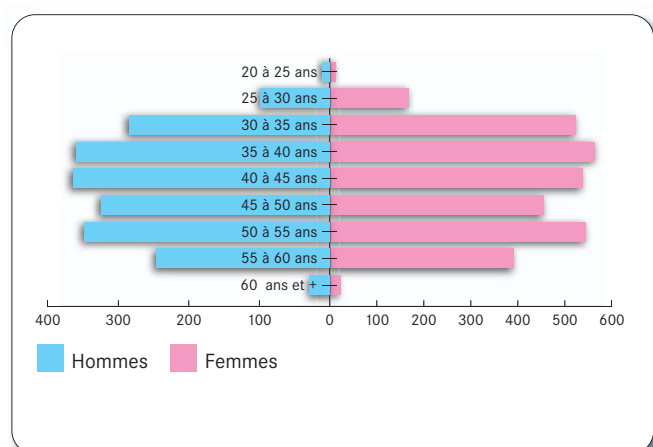
- Catégorie 1 : corps des ingénieurs du génie rural des eaux et des forêts ou des professeurs agrégés ;
- Catégorie 2 : corps des professeurs certifiés ;
- catégorie 3 : corps des adjoints d'enseignement ;
- catégorie 4 : corps des professeurs de lycée professionnel ;
- catégorie 6 : chef de pratique (enseignants en poste au moment de la contractualisation mais n'entrant, de par leurs titres et qualifications, dans aucune des catégories précitées).

LIBELLÉ GRADE	EFFECTIF
Catégorie 1	38
Catégorie 2	1 060
Catégorie 3	2 027
Catégorie 4	1 930
Hors catégorie	223
Total	5 278

6.2 Répartition géographique

RÉGION	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Alsace	12	2	14
Aquitaine	175	114	289
Auvergne	88	44	132
Basse-Normandie	75	63	138
Bourgogne	100	22	122
Bretagne	659	495	1 154
Centre	163	65	228
Champagne-Ardenne	63	71	134
Franche-Comté	81	41	122
Haute-Normandie	29	32	61
Ile de France	62	62	124
Languedoc-Roussillon	198	138	336
Lorraine	31	24	55
Midi-Pyrénées	142	94	236
Nord-Pas-de-Calais	180	208	388
Pays de la Loire	460	295	755
Picardie	93	74	167
Poitou-Charentes	69	18	87
Provence-Alpes-Cote-d'Azur	67	34	101
Réunion	9	14	23
Rhône-Alpes	366	228	594
Territoires d'outre-mer	9	9	18
Total	3 131	2 147	5 278

6.3 Pyramide des âges



Les flux

I. Mouvements du personnel

1. Entrées

Concours externe	1 016
Contrat	223
Retour après congé formation	49
Retour après congé longue durée	46
Retour après congé parental	78
Retour après détachement	88
Retour après disponibilité	55
Retour après MAD non payée	32
Titularisation SAPIN ⁽¹⁾	184
Total	1 771

⁽¹⁾ Sont pris en compte les agents titularisés non rémunérés sur un chapitre de rémunération principale avant leur titularisation.

2. Sorties

Congé longue durée	41
Congé formation	51
Congé parental	100
Congé sans traitement	5
Décès	64
Détachement	179
Disponibilité	116
Fin de contrat	192
Fin de dossier	184
Licenciement/révocation	11
MAD non payée	148
Radiation des cadres/corps	72
Retraite	769
Total	1 932

II. Recrutement et promotion par voie de concours et d'examens professionnels

1. Personnels techniques et administratifs

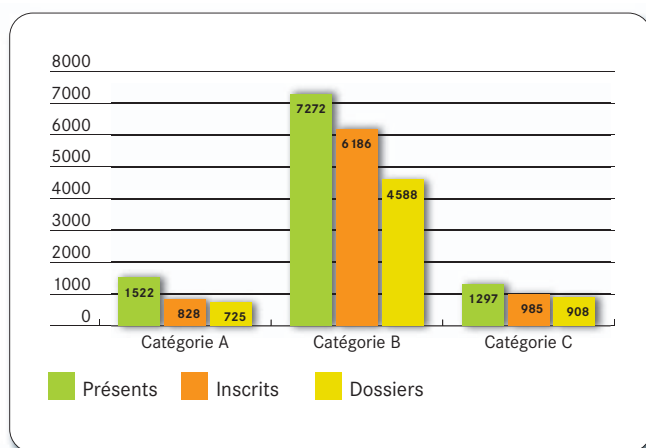
1.1 Nombre d'agents recrutés

RECRUTEMENTS 2004	POSTES À POURVOIR	CANDIDATS PRÉINSCRITS	CANDIDATS INSCRITS	CANDIDATS PRÉSENTS	CANDIDATS REÇUS LISTE PRINCIPALE	CANDIDATS REÇUS LISTE COMPLÉ- MENTAIRE
Ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts						
concours interne exceptionnel	7		98	45	7	3
Inspecteur de la santé publique vétérinaire						
concours externe	3	78	53	41	3	4
concours interne	1	6	4	4	1	0
examen professionnel	1	5	5	5	1	1
Inspecteur-élève de la santé publique vétérinaire						
concours ouvert aux étudiants des ENV	5	20	16	10	5	2
concours ouvert aux étudiants des grandes écoles scientifiques	1	7	2	2	1	1
Attaché principal d'administration centrale						
sélection professionnelle	12		26	26	12	0
Attaché administratif principal des services déconcentrés						
concours professionnel	10	70	22	19	10	0
Attaché principal d'administration scolaire et universitaire						
concours professionnel	10	42	9	9	7	0
Ingénieur des travaux agricoles						
concours direct	9	419	199	174	9	5
examen professionnel	7	106	52	49	7	2
Ingénieur des travaux des eaux et forêts						
concours direct	3	366	153	153	3	5
examen professionnel	4	29	15	15	4	1
Ingénieur des travaux ruraux						
concours direct	4	351	166	166	4	5
examen professionnel	4	23	8	7	4	0
Total catégorie A	81	1 522	828	725	78	29

RECRUTEMENTS 2004	POSTES À POURVOIR	CANDIDATS PRÉINSCRITS	CANDIDATS INSCRITS	CANDIDATS PRÉSENTS	CANDIDATS REÇUS LISTE PRINCIPALE	CANDIDATS REÇUS LISTE COMPLÉ- MENTAIRE
Technicien principal des services						
concours professionnel	58	462	363	341	58	33
Technicien supérieur des services						
concours externe génie rural	14		182	120	14	13
concours externe techniques agricoles	14		385	228	14	15
concours externe travaux forestiers	7		229	139	7	7
concours externe vétérinaire	21		394	277	21	24
concours interne génie rural	6		9	3	2	0
concours interne techniques agricoles	5		44	31	5	5
concours interne travaux forestiers	3		16	14	1	0
concours interne vétérinaire	8		10	6	2	0
examen professionnel génie rural	11		35	31	11	8
examen professionnel techniques agricoles	2		72	61	2	10
examen professionnel travaux forestiers	2		20	18	2	6
examen professionnel vétérinaire	8		88	80	8	12
examen d'aptitude technique spéciale génie rural	6		7	5	2	0
examen d'aptitude technique spéciale techniques agricoles	6		2	1	0	0
examen d'aptitude technique spéciale vétérinaire	11		3	1	0	0
TEPETA						
concours externe documentation	8	388	269	212	8	12
concours externe vie scolaire	10	447	325	260	10	13
concours externe informatique	20	478	357	278	20	28
concours interne agencement	18	139	118	109	18	28
concours interne logistique	14	113	73	67	14	7
concours interne restauration	18	180	159	131	18	19
3 ^{ème} concours informatique	22	141	70	66	22	14
TEPETA de classe principale						
examen professionnel documentation et vie scolaire	26	79	17	17	14	0
examen professionnel techniques de l'enseignement agricole	2	42	0	0	0	0
Technicien formation recherche						
concours réservé BAP 1 services collectifs	7	27	14	14	7	4
concours réservé BAP 2 documentation	2	15	0	0	0	0
concours réservé BAP 3 mathématiques	2	17	3	3	2	0
concours réservé BAP 4 sciences et techniques du vivant	1	31	8	6	1	4
SAAC de classe exceptionnelle						
examen professionnel	10	185	64	56	10	0
SASD de classe exceptionnelle						
examen professionnel	28	369	283	262	28	0
SASU de classe exceptionnelle						
examen professionnel	14	89	59	52	14	0
Secrétaire administratif des services déconcentrés						
concours interne	30	1 966	1 241	863	30	23
concours exceptionnel	60	1 082	648	426	60	0
Secrétaire administratif scolaire et universitaire						
concours interne	16	1 022	619	410	16	12
Total catégorie B	490	7 272	6 186	4 588	441	297
Adjoint administratif des services déconcentrés						
concours interne	31	1 297	981	904	31	24
Chef de garage						
examen professionnel	1		4	4	1	0
Total catégorie C	32	1 297	985	908	32	24
Total général (A + B + C)	603	10 091	7 999	6 221	551	350

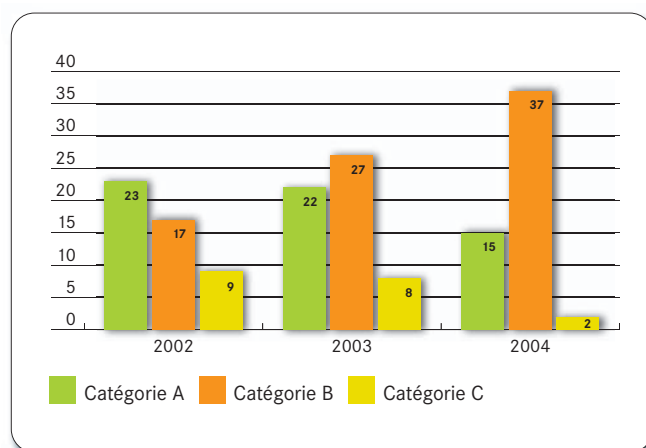
1.2 Demandes de dossiers

Candidats inscrits/Candidats présents en 2004



1.3 Evolution du nombre de concours

et d'examens professionnels organisés de 2002 à 2004



2. Personnels d'enseignement et d'éducation

2.1 Nombre d'agents recrutés

TYPE DE CONCOURS	PROFESSEURS CERTIFIÉS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE			PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL AGRICOLE			CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Concours externes									
Postes offerts			51			46			6
Inscrits	962	1 313	2 275	435	805	1 240	359	887	1246
Présents	516	735	1 251	237	483	720	173	474	647
Admis	21	30	51	22	17	39	2	4	6
Listes complémentaires	41	50	91	8	8	16	2	2	4
Candidats effectivement recrutés	13	25	38	24	14	38	2	4	6
Concours internes									
Postes offerts			21			37			2
Inscrits	75	86	161	118	62	180	44	37	81
Présents	51	56	107	86	44	130	37	28	65
Admis	3	16	19	19	9	28	0	2	2
Listes complémentaires	5	2	7	4	1	5	1	1	2
Candidats effectivement recrutés	3	16	19	19	10	29	0	2	2
Troisième concours									
Postes offerts			0			15			2
Inscrits				35	65	100	17	40	57
Présents				29	45	74	13	28	41
Admis				6	6	12	0	2	2
Listes complémentaires				0	5	5	1	2	3
Candidats effectivement recrutés				0	5	5	0	1	1

2.2 Les enseignants-chercheurs

Les enseignants-chercheurs du MAP sont des fonctionnaires relevant d'un statut spécifique dérogeant à certaines règles du statut général de la fonction publique en matière d'activité et de déroulement de carrières puisqu'ils sont notamment évalués par leurs pairs (décret n° 92-171 du 21 février 1992).

Au nombre de 870 répartis dans 18 établissements, les enseignants-chercheurs appartiennent à deux corps, celui des maîtres de conférences pour lesquels le pré-requis du concours est l'obtention d'une thèse de doctorat, et celui des professeurs pour lesquels, en plus du doctorat, les candidats doivent être titulaires de l'habilitation à diriger les recherches.

Évolution des recrutements

En 2004, on note une diminution des ouvertures de concours : 11 professeurs et 19 maîtres de conférences. En revanche, les résultats des concours se sont améliorés, seuls deux concours s'étant révélé infructueux.

Les candidats

La qualification des candidats diffère selon qu'il s'agit d'un concours de professeur ou de maître de conférences.

Dans le premier cas, les candidats sont plus âgés (41 ans en moyenne en 2004, 42 ans en 2003) et pour la plupart déjà en activité dans l'établissement organisateur du concours en qualité de maître de conférences. De plus, le nombre de candidats se limitant bien souvent à 1 ou 2 personnes le concours s'apparente alors davantage à une promotion interne qu'à un recrutement extérieur.

Dans le second cas, les candidats sont plus jeunes (32 ans en moyenne en 2004, 31 ans en 2003) et d'origine socioprofessionnelle plus diversifiée : étudiants en fin de cycle doctoral, post-doctorants, salariés du secteur privé, agents publics non titulaires.

COMPARAISON DES CONCOURS OUVERTS ET DES EMPLOIS POURVUS ENTRE 2003 ET 2004

Nombre de concours ouverts en 2003^(*)/2004

ENSEIGNANTS CHERCHEURS	1 ^{ERE} SESSION	2 ^{EME} SESSION	3 ^{EME} SESSION	TOTAL
PR	14/8	2/3	2/0	18
MC	13/8	10/10	7/1	30
Total	27/16	12/13	9/1	48

Nombre d'emplois pourvus par concours en 2003/2004

ENSEIGNANTS CHERCHEURS	1 ^{ERE} SESSION	2 ^{EME} SESSION	3 ^{EME} SESSION	TOTAL
PR	14/8	2/3	2/0	18
MC	13/8	10/10	7/1	30
Total	27/16	12/13	9/1	48

^(*) compte tenu de 2 basculements de concours d'une session à l'autre.

COMPARAISON DES CANDIDATS ENTRE 2003 ET 2004

Nombre moyen par concours de candidats inscrits en 2003

ENSEIGNANTS CHERCHEURS	1 ^{ERE} SESSION	2 ^{EME} SESSION	3 ^{EME} SESSION	TOTAL
PR	1,07	1	1	1,05
MC	7	4,2	7,8	6,26
Total	3,9	4,4	6,3	4,36

Nombre moyen par concours de candidats inscrits en 2004

ENSEIGNANTS CHERCHEURS	1 ^{ERE} SESSION	2 ^{EME} SESSION	3 ^{EME} SESSION	TOTAL
PR	1,1	1	-	1,1
MC	3,7	5,6	8	5,9
Total	1,5	3,1	8	3,5

COMPARAISON DES CANDIDATS ENTRE 2003 ET 2004

Autorisations de la CNECA à concourir en 2003

ENSEIGNANTS CHERCHEURS	DEMANDÉES (POUR X CANDIDATS)	% SUR CANDIDATS	ACCORDÉES (POUR X DEMANDÉES)	% SUR DEMANDÉES
PR	3 (19)	10%	3 (3)	100%
MC	34 (188)	18%	21 (34)	62%
Total	37 (207)	17%	24 (37)	65%

Autorisations de la CNECA à concourir en 2004

ENSEIGNANTS CHERCHEURS	DEMANDÉES (POUR X CANDIDATS)	% SUR CANDIDATS	ACCORDÉES (POUR X DEMANDÉES)	% SUR DEMANDÉES
PR	3 (= 10)	27%	2	66%
MC	17 (=101)	17%	14	82%
Total	20 (= 111)	15,3 %	16	80%

III. Promotions

Changement de corps et de grade par sexe, catégorie et secteur

		CHANGEMENT DE CORPS			CHANGEMENT DE GRADE		
		HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Intra catégorie A	A.C	9	28	37	25	19	44
	Ens	93	97	190	380	403	783
	S. Dec	15	80	95	61	128	189
	Total	117	205	322	466	550	1016
Donnant accès à la catégorie A	A.C	2	2	4			
	Ens	3	6	9			
	S. Dec	7	8	15			
	Total	12	16	28			
Intra catégorie B	A.C	4	2	6	27	9	36
	Ens	12	1	13	39	6	45
	S. Dec	24	21	45	98	96	194
	Total	40	24	64	164	111	275
Donnant accès à la catégorie B	A.C	6	2	8			
	Ens	12	47	59			
	S. Dec	111	45	156			
	Total	129	94	223			
Intra catégorie C	A.C	7	3	10	24	5	29
	Ens	37	25	62	57	56	113
	S. Dec	30	13	43	227	62	289
	Total	74	41	115	308	123	431
Total	A.C	28	37	65	76	33	109
	Ens	157	176	333	476	465	941
	S. Dec	187	167	354	386	286	672
	Total	372	380	752	938	784	1722

Rétrogradations : 7 agents.

IV. Mobilité

1. Données quantitatives

LIEU DE DÉPART		LIEU D'ARRIVÉE				TOTAL
		ADMINISTRATION CENTRALE	ÎLE DE FRANCE	INTRA RÉGIONS	INTER RÉGION	
Administration centrale	Catégorie A	46	14		20	80
	Catégorie B	15	1		3	19
	Catégorie C	24	1		8	33
	Total	85	16		31	132
Ile de France	Catégorie A	23	37		40	100
	Catégorie B	2	1		14	17
	Catégorie C	4	1		14	19
	Total	29	39		68	136
Régions	Catégorie A	22	97	562	728	1409
	Catégorie B	9	24	119	315	467
	Catégorie C	1	3	149	85	238
	Total	32	124	830	1128	2114
Total général		146	179	830	1227	2382

2. Répartition par catégorie, en nombre et en pourcentage

	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C	TOTAL
Nombre	1 589	503	290	2 382
Pourcentage	9,43 %	5,58 %	3,11 %	6,77 %

V. Bilan de la déprécarisation au MAP

La loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 a institué un dispositif de déprécarisation sur la période 2001-2006.

Dans ce cadre, ont été ouverts des concours réservés aux agents non titulaires remplissant certaines conditions de services publics, l'accès aux corps de catégorie C pouvant également s'opérer par voie d'examen professionnel, voire sans concours pour les corps dont le grade de début était positionné sur l'échelle 2 de rémunération.

Un dispositif particulier d'examen professionnel a également été institué pour l'accès aux corps d'enseignement et d'éducation, en faveur des agents qui remplissaient certaines conditions fixées par la loi n°96-1093 du 16 décembre 1996 dite « Perben ».

Les conditions d'organisation des concours et examens professionnels d'accès aux corps propres au ministère chargé de l'agriculture ont été fixées par le décret n°2001-1245 du 20 décembre 2001, et les conditions d'organisation des examens professionnels réservés aux enseignants ont été précisées par le décret n°2001-473 du 30 mai 2001. Des décrets ont également été publiés pour fixer ces conditions pour l'accès aux corps relevant de statuts communs à plusieurs ministères.

Enfin, des arrêtés interministériels ont précisé la nature des épreuves des concours et examens.

Bilan des recrutements 2004

CORPS	OUVERTURE	NOMBRE D'INSCRITS	AGENTS REÇUS	AGENTS NOMMÉS
Enseignants examen professionnel				
PCEA	-	25	8	8
PLPA	-	20	5	5
CPE	-			
Sous-total		45	13	13
Enseignants concours réservé				
PCEA	133 <i>dont 44 gagés</i>	441	163	163
PLPA	157 <i>dont 121 gagés</i>	578	189	148
CPE	10 <i>dont 2 gagés</i>	10	10	8
Sous-total	300	1 029	362	319
AST FR (recrutement E2 sans concours)	10	10	7	7
Techniciens de formation et de recherche	12 <i>dont 12 gagés</i>	24	18	18
Sous-total	22	34	25	25
Total général	322	1 108	400	357

Récapitulatif

ANNÉE	RECRUTEMENTS « SAPIN »
2001	675
2002	1 161
2003	647
2004	344
Total	2 827

Chapitre II

La rémunération

Chapitre II

La rémunération

1^{ÈRE} PARTIE

Les salaires	23
I. La masse salariale	23
II. Évolution et répartition des salaires	23
1. Répartition par statut et tranche indiciaire sur 3 ans	23
2. Tranches indiciaires par secteurs d'activité	24
2.1 Administration centrale	24
2.2 Enseignement technique	24
2.3 Enseignement supérieur	24
2.4 Services déconcentrés	24
2.5 Services vétérinaires	24
3. Écarts extrêmes de traitement par catégorie de titulaires	24

2^{ÈME} PARTIE

Les primes et indemnités	25
I. Administration centrale	25
1. Catégorie A	25
2. Catégorie B	25
3. Catégorie C	26
II. Services déconcentrés	26
1. Agents des DRAF, Conseils généraux et personnels techniques en DDSV	26
1.1 Catégorie A	26
1.2 Catégorie B	26
1.3 Catégorie C	27
2. Agents des DAF-DDAF et personnels administratifs en DDSV	28
2.1 Catégorie A	28
2.2 Catégorie B	28
2.3 Catégorie C	28
III. Enseignement	29
1. Personnels administratifs, ouvriers et de service	29
2. Enseignement supérieur - Personnels statut formation-recherche	29
3. Autres primes de l'enseignement supérieur	30
4. Enseignement technique	30
IV. Directeurs d'établissement	30
V. Les principales primes	30

Les salaires

I. La masse salariale

RÉMUNÉRATIONS PRINCIPALES	CRÉDITS OUVERTS
31.90 10 Ministre	160 848
Sous-total	160 848
31.90 20 Administration centrale	62 430 882
31.90 50 B.A.P.S.A.	194 043
Sous-total	62 624 925
31.90 30 Services déconcentrés	236 208 177
31.90 90 Services vétérinaires et phytosanitaires	112 021 823
Sous-total	348 230 000
39.01 10 Enseignement technique public	416 452 415
39.01 20 Enseignement technique public	43 015 556
39.01 51 Enseignement technique privé	177 900 000
39.01 60 Enseignement supérieur public	87 794 110
39.01 80 Recherche	4 471 400
Sous-total	729 633 481
Autres rémunérations principales et vacances	
31.96 10 Administration centrale	3 893 841
31.96 20 Services déconcentrés	21 932 383
31.96 90 Services vétérinaires et phytosanitaires	25 395 812
Sous-total	51 222 036
Total 1	1 191 871 290
Indemnités et allocations diverses	
31.02 20 Administration centrale	21 142 987
31.02 30 et 90 Services déconcentrés	130 730 003
Total 2	151 872 990
Total général	1 343 744 280

II. Évolution et répartition des salaires

1. Répartition par statut et tranche indiciaire sur 3 ans

STATUT	ANNÉE	INDICES NOUVEAUX MAJORÉS						ÉCHELLE LETTRE	TOTAL
		<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820		
Titulaires	2002	6 346	6 716	5 483	2 521	5 121	4 958	1 034	32 179
	2003	6 548	6 748	5 667	2 599	5 437	4 908	1 021	32 928
	2004	6 299	6 413	5 615	2 666	6 096	5 002	1 068	33 159
Contractuels et auxiliaires	2002	1870	432	200	70	110	321	26	3 029
	2003	1 397	366	166	54	106	298	29	2 416
	2004	869	327	167	46	131	279	30	1 849
Total général	2002	8 216	7 148	5 683	2 591	5 231	5 279	1 060	35 208
	2003	7 945	7 114	5 833	2 653	5 543	5 206	1 050	35 344
	2004	7 168	6 740	5 782	2 712	6 227	5 281	1 098	35 008

VALEUR DU POINT D'INDICE

La valeur du point d'indice nouveau majoré au 31 décembre 2004 est de 52,7558 euros.

2. Tranches indiciaires par secteurs d'activité

2.1 Administration centrale

STATUT	INDICES NOUVEAUX MAJORÉS						ECHELLE LETTRE	TOTAL
	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820		
Titulaires	198	380	329	112	307	327	123	1 776
Contractuels	1	1	15	6	19	106	13	161
Total général	199	381	344	118	326	433	136	1 937

2.2 Enseignement technique

STATUT	INDICES NOUVEAUX MAJORÉS						ECHELLE LETTRE	TOTAL
	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820		
Titulaires	2 686	1 344	2 158	1 565	3 230	2 648	114	13 745
Contractuels	782	261	60	18	27	14	12	1 162
Total général	3 468	1 605	2 218	1 583	3 257	2 662	114	14 907

2.3 Enseignement supérieur

STATUT	INDICES NOUVEAUX MAJORÉS						ECHELLE LETTRE	TOTAL
	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820		
Titulaires	584	779	386	108	271	609	298	3 035
Contractuels	7	17	44	2	41	23	12	146
Total général	591	796	430	110	312	632	310	3 181

2.4 Services déconcentrés

STATUT	INDICES NOUVEAUX MAJORÉS						ECHELLE LETTRE	TOTAL
	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820		
Titulaires	1 922	2 374	1 761	547	1 368	961	422	9 355
Contractuels	70	19	34	13	32	128	4	300
Total général	1 992	2 393	1 795	560	1 400	1 089	426	9 655

2.5 Services vétérinaires

STATUT	INDICES NOUVEAUX MAJORÉS						ECHELLE LETTRE	TOTAL
	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820		
Titulaires	810	1 406	894	296	833	324	79	4 642
Contractuels	9	29	14	7	11	8	1	79
Total général	819	1 435	908	303	844	332	80	4 721

3. Ecart extrême de traitement par catégorie de titulaires

CATÉGORIE STATUTAIRE	MINIMA		MAXIMA		RAPPORT ENTRE MAXIMA ET MINIMA	MOYENNE
	INDICE MAJORÉ AU 31/12/2004	TRAITEMENT NET MENSUEL (*)	INDICE MAJORÉ AU 31/12/2004	TRAITEMENT NET MENSUEL (*)		
A +	361	1 455,21	Groupe E2	5 316,95	3,65	3 386
A	316	1 273,81	820	3 305,46	2,59	2 290
B	286	1 152,88	533	2 148,55	1,86	1 651
C	234	943,26	414	1 668,85	1,77	1 306

(*) traitement brut moins retenues pour pension et sécurité sociale, sans indemnité de résidence ni supplément familial de traitement.

La valeur du point au 31 décembre 2004 est 52,7558 euros.

Les primes et indemnités

I. Administration centrale

1. Catégorie A

Personnels administratifs, d'enseignement et d'éducation	PR et IFTS (+ ICF A+)
Administrateur civil hors classe, chef de bureau	25 252
Administrateur civil hors classe	24 020
Administrateur civil échelons 6 à 9, chef de bureau	22 342
Administrateur civil échelons 6 à 9	20 886
Administrateur civil échelons 1 à 5, chef de bureau	19 863
Administrateur civil échelons 1 à 5	18 630
Attaché d'administration centrale, chef de mission, chef de bureau	15 100
Attaché d'administration centrale, chef de mission	14 326
Attaché principal d'administration centrale 1 ^{ère} classe, chef de bureau	14 371
Attaché principal d'administration centrale 1 ^{ère} classe	13 134
Attaché principal d'administration centrale 2 ^{ème} classe, chef de bureau	12 472
Attaché principal d'administration centrale 2 ^{ème} classe	11 234
Attaché d'administration centrale, chef de bureau >= 8 ^{ème} échelon	11 380
Attaché d'administration centrale, chef de bureau < 8 ^{ème} ech	10 075
Attaché d'administration centrale >= 8 ^{ème} échelon	10 606
Attaché d'administration centrale < 8 ^{ème} échelon	9 301
PCEA-PLP-CPE hors classe, chef de bureau	10 384
PCEA-PLP-CPE classe normale, chef de bureau	10 075
PCEA-PLP-CPE hors classe	9 610
PCEA-PLP-CPE classe normale	9 301
Personnels techniques	Total Primes
Ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts	23 782
Ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts, échelons 4 à 10	20 062
Ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts, échelons 1 à 3	17 349
Inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire	23 782
Inspecteur de la santé publique vétérinaire, échelons 4 à 10	20 062
Inspecteur de la santé publique vétérinaire, échelons 1 à 3	18 446
Ingénieur divisionnaire des travaux agricoles, des eaux et forêts et des travaux ruraux	17 827
Ingénieur des travaux agricoles, des eaux et forêts et des travaux ruraux	12 706
Personnels contractuels	IFTS
Catégorie fonctionnelle, chef de bureau	9 438
Catégorie fonctionnelle	8 975
Catégorie exceptionnelle, chef de bureau	6 654
Catégorie exceptionnelle	6 189
1 ^{ère} catégorie hors classe	5 084
1 ^{ère} catégorie classe normale	4 839

2. Catégorie B

Personnels administratifs et de service	PR et IFTS
Secrétaire administratif d'administration centrale classe exceptionnelle	8 368
Secrétaire administratif d'administration centrale classe supérieure	7 611
Secrétaire administratif d'administration centrale >= 8 ^{ème} échelon	7 306
Agent principal des services techniques	6 743
Chef du service intérieur et du matériel >= 7 ^{ème} échelon	6 743
	PR et IAT
Secrétaire administratif d'administration centrale < 8 ^{ème} échelon	6 628
Chef du service intérieur et du matériel < 7 ^{ème} échelon	6 743
Personnels techniques	Total Primes
Chef technicien supérieur (secteur GREF)	9 867
Technicien supérieur principal (secteur GREF)	9 616
Technicien supérieur classe normale (secteur GREF) >= 6 ^{ème} échelon	9 005
Technicien supérieur classe normale (secteur GREF) < 6 ^{ème} échelon	8 211
Personnels contractuels	IFTS
Assimilés B	3 494

3. Catégorie C

Personnels administratifs, de service et ouvriers	PR et IAT
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe (NEI)	6 628
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe (E 5)	5 600
Adjoint administratif (E 4)	5 408
Agent administratif 1 ^{ère} Classe (E 3)	5 408
Agent administratif 2 ^{ème} Classe (E 2)	5 408
Maître ouvrier Principal (EIS)	6 628
Maître ouvrier (E5)	5 600
Ouvrier professionnel principal (E 4)	5 408
Agent des services techniques 1 ^{ère} Classe (E3)	5 408
Agent des services techniques 2 ^{ème} Classe (E2)	5 408
Conducteurs auto (bénéficiant par ailleurs d'indemnités spécifiques non incluses)	
Conducteur hors catégorie	3 122
Conducteur 1 ^{ère} catégorie	3 122
Conducteur 2 ^{ème} catégorie	2 735

II. Services déconcentrés

1. Agents des DRAF, Conseils généraux et personnels techniques en DDSV

1.1 Catégorie A

Personnels administratifs et de service		IFTS	PS			Total Primes
Attaché, chef de mission, chef de service	-	3 194	9 034	-	-	12 228
Attaché administratif principal des services déconcentrés 1 ^{ère} classe (chef de service)	-	3 320	8 861	-	-	12 181
Attaché administratif principal des services déconcentrés 1 ^{ère} classe	-	3 150	5 721	-	-	8 871
Attaché administratif principal des services déconcentrés 2 ^{ème} classe (chef de service)	-	3 215	6 882	-	-	10 097
Attaché administratif principal des services déconcentrés 2 ^{ème} classe	-	3 084	4 443	-	-	7 527
Attaché administratif des services déconcentrés (chef de service)	-	2 395	5 373	-	-	7 768
Attaché administratif des services déconcentrés	-	2 290	3 449	-	-	5 739
Personnels techniques	PSR		P S	ISF	ISSQ	Total Primes
Ingénieur général du génie rural, des eaux et forêts classe exceptionnelle	8 895	-	28 240	-	-	37 135
Ingénieur général du génie rural, des eaux et forêts classe normale	7 146	-	27 050	-	-	34 196
Ingénieur en chef du génie rural, des eaux et forêts	4 808	-	16 069	-	-	20 877
Ingénieur du génie rural, des eaux et forêts	2 333	-	11 587	-	-	13 920
Inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle	11 601	-	-	-	24 956	36 557
Inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe normale	9 355	-	-	-	24 956	34 311
Inspecteur en chef de la santé publique	4 967	-	-	-	14 186	19 153
Inspecteur de la santé publique vétérinaire ex pal (art 90)	3 435	-	-	-	12 464	15 899
Inspecteur de la santé publique vétérinaire	2 652	-	-	-	11 374	14 026
Chef mission autres ingénieurs des travaux	3 011	-	13 972	-	-	16 983
Chef mission (ITA - FD et PV)	3 011	-	-	13 972	-	16 983
Ingénieur divisionnaire des travaux agricoles, des travaux ruraux, des eaux et forêts	2 670	-	12 972	-	-	15 642
Ingénieur divisionnaire des travaux agricoles (FD et PV - chef de service)	2 670	-	-	13 372	-	16 042
Ingénieur divisionnaire des travaux agricoles (FD et PV)	2 670	-	-	11 079	-	13 749
Ingénieur des travaux agricoles, des travaux ruraux, des eaux et forêts	1 510	-	9 043	-	-	10 553
Ingénieur des travaux agricoles (FD et PV)	1 510	-	-	9 043	-	10 553
Personnels contractuels		IFTS				Total Primes
Catégorie fonctionnelle	-	6 925	-	-	-	6 925
Catégorie exceptionnelle	-	5 090	-	-	-	5 090
1 ^{ère} catégorie hors classe	-	4 467	-	-	-	4 467
1 ^{ère} catégorie	-	2 850	-	-	-	2 850

1.2 Catégorie B

Personnels administratifs et de service		IFTS ou IAT	P S	ISF	ISSQ	Total Primes
Assistant principal de service social	-	4 168	-	-	-	4 168
Assistant de service social	-	3 335	-	-	-	3 335
Secrétaire administratif des services déconcentrés classe exceptionnelle	-	2 184	2 897	-	-	5 081
Secrétaire administratif des services déconcentrés classe supérieure	-	2 100	2 739	-	-	4 839
Secrétaire administratif des services déconcentrés (IFTS)	-	1 770	2 669	-	-	4 439
Secrétaire administratif des services déconcentrés (IAT)	-	1 402	2 083	-	-	3 485

1.2 Catégorie B (suite)

Personnels techniques	PSR		P S	ISF	ISSQ	Total Primes
Chef technicien (secteur GREF)	1 182	-	6 698	-	-	7 880
Chef technicien (secteur PV)	1 182	-	-	7 003	-	8 185
Chef technicien (secteur Vétérinaire Abattoir)	2 364	-	-	-	6 946	9 310
Chef technicien (secteur Vétérinaire)	1 824	-	-	-	6 496	8 320
Technicien principal (secteur GREF)	1 114	-	6 535	-	-	7 649
Technicien principal (secteur PV)	1 114	-	-	6 497	-	7 611
Technicien principal (secteur Vétérinaire Abattoir)	2 180	-	-	-	6 860	9 040
Technicien principal (secteur Vétérinaire)	1 640	-	-	-	6 188	7 828
Technicien de classe normale (secteur GREF)	811	-	6 294	-	-	7 105
Technicien de classe normale (secteur PV)	811	-	-	6 139	-	6 950
Technicien de classe normale (secteur Vétérinaire Abattoir)	1 622	-	-	-	6 807	8 429
Technicien de classe normale (secteur Vétérinaire)	1 510	-	-	-	5 655	7 165
Contrôleur sanitaire de classe supérieure (Abattoir)	1 555	-	-	-	6 165	7 720
Contrôleur sanitaire de classe supérieure	1 510	-	-	-	5 955	7 465
Contrôleur sanitaire (Abattoir)	1 555	-	-	-	5 865	7 420
Contrôleur sanitaire	1 510	-	-	-	5 655	7 165
Personnels contractuels		IAT				Total Primes
2 ^{ème} catégorie	-	2 025	-	-	-	2 025
3 ^{ème} catégorie	-	1 710	-	-	-	1 710

1.3 Catégorie C

Personnels administratifs de service et ouvrier	PSR	IAT	P S	Total Primes
Maître ouvrier principal (EIS)	-	1 647	2 288	3 935
Maître ouvrier (E 5)	-	1 443	2 013	3 456
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe (NEI)	-	1 669	2 286	3 955
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe (E 5)	-	1 443	1 986	3 429
Adjoint administratif (E 4)	-	1 372	1 892	3 264
Agent administratif 1 ^{ère} classe (E 3)	-	1 332	1 763	3 095
Agent administratif 2 ^{ème} classe (E 2)	-	1 301	1 723	3 024
Ouvrier principal (E 4)	-	1 371	1 853	3 224
Ouvrier professionnel (E 3)	-	1 332	1 801	3 133
Agent des services techniques 1 ^{ère} classe (E3)	-	1 332	1 763	3 095
Agent des services techniques 2 ^{ème} classe (E2)	-	1 301	1 723	3 024
Personnels techniques	PSR		P S	Total Primes
Adjoint technique principal	620	-	3 926	4 546
Adjoint technique (E5)	620	-	3 653	4 273
Agent technique principal (E4)	540	-	3 241	3 781
Agent technique (E 3)	540	-	3 189	3 729

2. Agents des DAF-DDAF et personnels administratifs en DDSV

2.1 Catégorie A

Personnels administratifs		IFTS	P S	Total Primes
Attaché, chef de mission, chef de service	-	3 194	11 176	14 370
Attaché administratif principal des services déconcentrés 1 ^{ère} classe (Chef de service)	-	3 320	10 962	14 282
Attaché administratif principal des services déconcentrés 1 ^{ère} classe	-	3 150	7 077	10 227
Attaché administratif principal des services déconcentrés 2 ^{ème} classe (Chef de service)	-	3 215	8 514	11 729
Attaché administratif principal des services déconcentrés 2 ^{ème} classe	-	3 084	5 497	8 581
Attaché administratif des services déconcentrés (Chef de service)	-	2 395	6 647	9 042
Attaché administratif des services déconcentrés	-	2 290	4 267	6 557
Personnels techniques	PSR		P S	Total Primes
Ingénieur en chef du génie rural, des eaux et forêts classe normale	4 808	-	19 879	24 687
Ingénieur du génie rural, des eaux et forêts	2 333	-	14 334	16 667
Chef mission (IT) DDAF	3 011	-	17 285	20 296
Ingénieur divisionnaire des travaux agricoles, des travaux ruraux, des eaux et forêts	2 670	-	16 048	18 718
Ingénieur des travaux agricoles, des travaux ruraux, des eaux et forêts	1 510	-	11 187	12 697

2.2 Catégorie B

Personnels administratifs		IFTS ou IAT	P S	Total Primes
Secrétaire administratif des services déconcentrés classe exceptionnelle	-	2 184	3 583	5 767
Secrétaire administratif des services déconcentrés classe supérieure	-	2 100	3 388	5 488
Secrétaire administratif des services déconcentrés (IFTS)	-	1 770	3 302	5 072
Secrétaire administratif des services déconcentrés (IAT)	-	1 402	2 576	3 978
Personnels techniques	PSR		P S	Total Primes
Chef technicien (secteur GREF)	1 182	-	8 286	9 468
Technicien principal (secteur GREF)	1 114	-	8 083	9 197
Technicien de classe normale (secteur GREF)	811	-	7 786	8 597

2.3 Catégorie C

Personnels administratifs et de service		IFTS ou IAT	P S	Total Primes
Maître ouvrier principal (EIS)	-	1 647	2 830	4 477
Maître ouvrier (E 5)	-	1 443	2 490	3 933
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe (NEI)	-	1 669	2 828	4 497
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe (E 5)	-	1 443	2 457	3 900
Adjoint administratif (E 4)	-	1 372	2 340	3 712
Agent Administratif 1 ^{ère} classe (E 3)	-	1 332	2 181	3 513
Agent administratif 2 ^{ème} classe (E 2)	-	1 301	2 132	3 433
Ouvrier principal (E 4)	-	1 371	2 292	3 663
Ouvrier professionnel (E 3)	-	1 332	2 228	3 560
Agent des services techniques 1 ^{ère} classe (E3)	-	1 332	2 181	3 513
Agent des services techniques 2 ^{ème} classe (E2)	-	1 301	2 132	3 433
Personnels techniques	PSR		P S	Total Primes
Adjoint technique principal	620	-	4 856	5 476
Adjoint technique E5	620	-	4 519	5 139
Agent technique principal (E4)	540	-	4 009	4 549
Agent technique (E 3)	540	-	3 945	4 485

III. Enseignement

1. Personnels administratifs, ouvriers et de service

Catégorie A				IFTS
Attaché administratif des services scolaires et universitaires principal 1 ^{ère} cl				3 050
Attaché administratif des services scolaires et universitaires principal 2 ^{ème} cl				2 850
Attaché administratif des services scolaires et universitaires >8				2 850
Attaché administratif des services scolaires et universitaires <8				2 766
Catégorie B				IFTS
Secrétaire administratif des services scolaires et universitaires classe exceptionnelle				2 420
Secrétaire administratif des services scolaires et universitaires classe supérieure				2 310
Secrétaire administratif des services scolaires et universitaires				2 080
				IAT
Secrétaire administratif des services scolaires et universitaires				1 675
Catégorie C				IAT
Adjoint administratif principal 1 (NEI)				1 993
Adjoint administratif principal 2 (E5)				1 723
Adjoint administratif (E4)				1 638
Agent administratif 1 ^{ère} classe (E3)				1 590
Agent administratif 2 ^{ème} classe (E2)				1 553
Maître ouvrier Principal (EIS)				1 966
Maître ouvrier SD (E5)				1 723
Ouvrier professionnel principal (E4)				1 638
Ouvrier professionnel (E3)				1 590
Ouvrier d'entretien et d'accueil 1 ^{ère} classe (E3)				1 590
Ouvrier d'entretien et d'accueil 2 ^{ème} classe (E2)				1 553

2. Enseignement supérieur - Personnels statut formation-recherche

Catégorie A		Prime de participation à la recherche (PPR)
Ingénieur de recherche hors classe		6 724
Ingénieur de recherche 1 ^{ère} classe		6 227
Ingénieur de recherche 2 ^{ème} classe		4 684
Ingénieur d'études hors classe		4 041
Ingénieur d'études 1 ^{ère} classe		2 949
Ingénieur d'études 2 ^{ème} classe		2 742
Catégorie B		
Assistant ingénieur (échelons 8 et +)		2 427
Assistant ingénieur (échelons 1 à 7)		2 273
Technicien 3 ^{ème} grade (échelons 5 à 8)		2 206
Technicien 3 ^{ème} grade (échelons 1 à 4)		2 107
Technicien 2 ^{ème} grade (échelons 5 à 8)		2 131
Technicien 2 ^{ème} grade (échelons 1 à 5)		2 068
Technicien 1 ^{er} grade (échelons 9 et +)		1 918
Technicien 1 ^{er} grade (échelons 5 à 8)		1 817
Technicien 1 ^{er} grade (échelons 1 à 4)		1 730
Catégorie C		
Adjoint technique principal F/R		1 906
Adjoint technique (échelons 9 et +)		1 800
Adjoint technique (échelons 5 à 8)		1 672
Adjoint technique (échelons 1 à 4)		1 587
Agent technique principal F/R (échelons 9 et +)		1 729
Agent technique principal F/R (échelons 5 à 8)		1 623
Agent technique principal F/R (échelons 1 à 4)		1 540
Agent technique F/R (échelons 9 et +)		1 675
Agent technique F/R (échelons 5 à 8)		1 581
Agent technique F/R (échelons 1 à 4)		1 509
Agent services techniques F/R 1 classe (échelons 9 et +)		1 618
Agent services techniques F/R 1 classe (échelons 5 à 8)		1 532
Agent services techniques F/R 1 classe (échelons 1 à 4)		1 433
Agent services techniques F/R 2 classe (échelons 9 et +)		1 572
Agent services techniques F/R 2 classe (échelons 5 à 8)		1 493
Agent services techniques F/R 2 classe (échelons 1 à 4)		1 381

3. Autres primes de l'enseignement supérieur

Prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)	
Enseignant titulaire et non titulaire	1 182

4. Enseignement technique

Indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE)			
Tous corps d'enseignants titulaires et non titulaires	part fixe		1 138
	part mobile	taux 1	1 137
	part mobile	taux 2	1 168
	part mobile	taux 3	850
Indemnité de responsable d'exploitation ou d'atelier technologique (IRE)			
Enseignant titulaire ou non titulaire chargé de ces fonctions suivant la catégorie de l'exploitation ou de l'atelier	1 ^{ère} catégorie		5 266
	2 ^{ème} catégorie		3 950
	3 ^{ème} catégorie		2 633
Indemnité de première affectation (IPAF)			
Enseignant titularisé et affecté dans certains établissements classés prioritaires (indemnité versée en 3 annuités)			2 201
Indemnité forfaitaire personnel d'éducation (IFPE)			
Conseiller principal d'éducation			1 012
Prime d'enseignement supérieur (PES)			
Enseignant titulaire du technique affecté en établissement d'enseignement supérieur			1 182
Indemnité de conseiller formation continue (CFC)			
Enseignant titulaire ou non titulaire exerçant les fonctions de conseiller en formation continue affectés en CFA et CFPPA	taux 1		6 912
	taux 0,5		3 456

IV. Directeurs d'établissement

1. Personnels administratifs, ouvriers et de service

		INDEMNITÉ DE SUJÉTIONS SPÉCIALES	INDEMNITÉ DE RESPONSABILITÉ DE DIRECTION
Directeurs EPL	4 ^{ème} catégorie +	4 670	1 990
	4 ^{ème} catégorie	3 386	1 102
	3 ^{ème} catégorie	2 748	1 072
	2 ^{ème} catégorie	2 748	1 072
	1 ^{ère} catégorie	2 748	1 072
Directeurs adjoints EPL	4 ^{ème} catégorie +	4 670	-
	4 ^{ème} catégorie	3 386	-
	3 ^{ème} catégorie	2 748	-
	2 ^{ème} catégorie	2 748	-
	1 ^{ère} catégorie	2 748	-

V. Les principales primes

IAT (Indemnité d'administration et de technicité)

Textes réglementaires :

Décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002

Arrêté du 23 novembre 2004 fixant les taux réglementaires

Arrêté du 13 février 2002 (corps assimilés)

Bénéficiaires. Peuvent percevoir cette indemnité, dès lors qu'ils exercent en administration centrale, dans les services déconcentrés, en établissement public d'enseignement ou en établissements publics administratifs de l'État, les fonctionnaires des filières administrative, ouvrière et des services et, selon un tableau d'assimilation, d'autres fonctionnaires de grade équivalent et les agents non titulaires de droit public.

IFTS services déconcentrés (Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires)

Textes réglementaires :

Décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002

Arrêté du 26 mai 2003 fixant les taux réglementaires

Arrêté du 13 février 2002 (corps assimilés)

Bénéficiaires. Peuvent percevoir l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, dès lors qu'ils exercent en services déconcentrés, en établissement public d'enseignement ou en établissements publics administratifs de l'Etat, les fonctionnaires des filières administrative, ouvrière et des services appartenant à des corps des services déconcentrés et, selon un tableau d'assimilation, d'autres fonctionnaires de grade équivalent et les agents non titulaires de droit public.

IFTS administration centrale

Textes réglementaires :

Décret n° 2002-62 du 14 janvier 2002

Arrêté du 14 janvier 2002 fixant les taux réglementaires

Arrêté du 13 février 2002 (corps assimilés)

Bénéficiaires. Peuvent percevoir l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, dès lors qu'ils exercent en administration centrale, les fonctionnaires appartenant à des corps d'administration centrale et selon un tableau d'assimilation, d'autres fonctionnaires de grade équivalent et les agents non titulaires de droit public.

ISF (Indemnité spéciale de fonction)

Textes réglementaires :

Décret n° 2000-241 du 13 mars 2000

Arrêté du 13 mars 2000 fixant les taux réglementaires applicables au 1^{er} janvier 2000

Bénéficiaires. Fonctionnaires appartenant aux corps des ingénieurs des travaux agricoles et des techniciens des services du MAP affectés dans les directions d'administration centrale et les services déconcentrés dont la liste figure dans l'arrêté susvisé.

ISSQ (Indemnité spéciale de sujétions « qualité »)

Textes réglementaires :

Décret n° 2000-240 du 13 mars 2000

Arrêté du 6 décembre 2002 fixant les taux réglementaires applicables au 1^{er} janvier 2002

Bénéficiaires. Fonctionnaires appartenant aux corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire et contrôleurs sanitaires, aux corps des ingénieurs des travaux agricoles et des techniciens des services du MAP, des adjoints techniques, agents techniques, des maîtres ouvriers et des ouvriers professionnels des services déconcentrés exerçant leurs fonctions dans les directions d'administration centrale et les services déconcentrés dont la liste figure dans l'arrêté susvisé.

Prime de rendement administration centrale

Textes réglementaires :

Décrets n° 50-196 du 6 février 1950

Arrêté du 17 mai 2006

Bénéficiaires. Fonctionnaires des filières administrative, ouvrière et des services appartenant à des corps d'administration centrale.

PS (Prime spéciale)

Textes réglementaires :

Décret n° 2000-239 du 13 mars 2000

Arrêtés du 13 mars 2000 pris en application du décret susvisé

Bénéficiaires. Fonctionnaires des corps ou emplois visés par l'arrêté du 13 mars 2000 en position normale d'activité dans les services de l'administration centrale, les services déconcentrés et les services vétérinaires, dans les services à compétence nationale et certains établissements publics ou mis à disposition.

PSR (Prime de service et de rendement)

Textes réglementaires :

Décret n° 70.354 du 21 avril 1970 modifié (catégories A et B)

Bénéficiaires. Fonctionnaires des corps techniques visés par le décret précité.

Prime de rendement des personnels techniques de catégorie C

Textes réglementaires :

Décret n° 93-600 du 3 mars 1993 (catégorie C)

Arrêté du 17 décembre 2002 pris en application du décret susvisé

Bénéficiaires. Fonctionnaires des corps techniques visés par les décrets précités.

PPR (Prime de participation à la recherche)

Textes réglementaires :

Décret n° 95-1105 du 12 octobre 1995

Arrêté du 12 octobre 1995 pris pour son application

Bénéficiaires. Ingénieurs et personnels techniques de formation et de recherche.

Chapitre III

Les conditions de travail

Chapitre III

Les conditions de travail

1^{ÈRE} PARTIE

Le travail à temps partiel	35
I. Répartition par catégorie	35
II. Temps partiel par secteur	35
1. Administration centrale	35
2. Services déconcentrés et services vétérinaires et phytosanitaires	35
3. Enseignement	35

2^{ÈME} PARTIE

Les congés de formation professionnelles	36
I. Récapitulatif par catégorie et durée	36
II. Récapitulatif par catégorie et secteur	36

3^{ÈME} PARTIE

La modernisation des services	37
I. Informatique	37
1. Infrastructures	37
1.1 Plateau technique	38
1.2 Sécurité des systèmes d'information	38
1.3 Réseaux et télécommunications	38
1.4 Atelier de génie logiciel	39
2. Système d'information transversaux	39
2.1 Référentiels	39
2.2 Annuaire d'entreprise et travail collaboratif	40
2.3 Entrepôt de données	40
3. Système d'information « fonctions support »	41
3.1 Fonction ressources humaines	41
3.2 Fonction juridique	41
3.3 Autres fonctions support	42
4. Systèmes d'information « métiers »	42
4.1 Système d'information de l'économie agricole	43
4.2 Système d'information des structures agricoles	43
4.3 Système d'information de la pêche	43
4.4 Système d'information de la forêt	43
4.5 Système d'information de l'ingénierie publique	44
4.6 Système d'information de la qualité et de la sécurité des aliments	44
4.7 Système d'information de l'enseignement	46
4.8 Système d'information de l'inspection du travail	47
4.9 Système d'information de la statistique agricole	47
5. Schéma Directeur (SDSI version 3)	47
6. Animation du réseau humain	48
II. Logistique de services	48
1. Bilan des opérations immobilières en administration centrale	48
2. Bilan des opérations immobilières des services déconcentrés	49

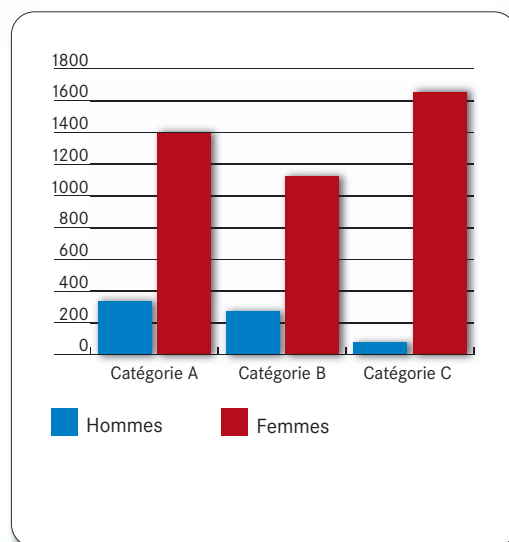
4^{ÈME} PARTIE

L'évolution des missions	51
---------------------------------------	----

Le travail à temps partiel

I. Répartition par catégories III

	SEXE	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C	TOTAL
Temps partiel 50 %	Hommes	134	114	13	261
	Femmes	445	146	116	707
	Total	579	260	129	968
Temps partiel 60 %	Hommes	10	11	2	23
	Femmes	50	36	57	143
	Total	60	47	59	166
Temps partiel 70 %	Hommes	4		4	8
	Femmes	57	37	54	148
	Total	61	37	58	156
Temps partiel 80 %	Hommes	157	116	51	324
	Femmes	729	741	1 186	2 656
	Total	886	857	1 237	2 980
Temps partiel 90 %	Hommes	34	36	7	77
	Femmes	117	163	241	521
	Total	151	199	248	598
Total	Hommes	339	277	77	693
	Femmes	1 398	1 123	1 654	4 175
	Total	1 737	1 400	1 731	4 868



II. Temps partiel par secteur

1. Administration centrale

	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C	TOTAL
Temps partiel 50 %	3	1	6	10
Temps partiel 60 %	3	2	2	7
Temps partiel 70 %	8	2	4	14
Temps partiel 80 %	66	50	71	187
Temps partiel 90 %	20	13	10	43
Total	100	68	93	261

2. Services déconcentrés et services vétérinaires et phytosanitaires

	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C	TOTAL
Temps partiel 50 %	14	31	41	86
Temps partiel 60 %	14	23	26	63
Temps partiel 70 %	5	12	22	39
Temps partiel 80 %	165	362	502	1 029
Temps partiel 90 %	55	104	117	276
Total	253	532	708	1 493

3. Enseignement

	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C	TOTAL
Temps partiel 50 %	558	213	68	839
Temps partiel 60 %	38	11	24	73
Temps partiel 70 %	40	13	30	83
Temps partiel 80 %	539	178	524	1 241
Temps partiel 90 %	41	29	90	160
Total	1 216	444	736	2 396

Les congés de formation professionnelle

I. Récapitulatif par catégorie et durée

DURÉE	CATÉGORIE A		CATÉGORIE B		CATÉGORIE C		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F
< 1 an	12	12	6	9	1		19	21
> 1 an	36	30	3	1	1	2	40	33
Sous-Total	48	42	9	10	2	2	59	54
Total	90		19		4		113	

II. Récapitulatif par catégorie et secteur

DURÉE	CATÉGORIE A		CATÉGORIE B		CATÉGORIE C		TOTAL	
	< 1 AN	> 1 AN	< 1 AN	> 1 AN	< 1 AN	> 1 AN	< 1 AN	> 1 AN
Administration centrale	2	5	4					11
Services déconcentrés	6	1	8	1		2		18
Enseignement	15	60	3	3		1	1	83
Sous-Total	23	66	15	4	0	3	1	112
Total	89		19		3		113	

La modernisation des services

Ce chapitre présente les projets informatiques (infrastructures et systèmes d'information) ainsi que les opérations immobilières.

I. Informatique

1. Infrastructures

1.1 Plateau technique

Projet	CASTA
Objectif	Mise à disposition d'une plate-forme destinée à accueillir les applications nationales (BDNI, EPICEA, AGR12, SIGAL, BDNU...).
Personnels concernés	DGAL, DGA, DPEI, SD / DAF
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> Administration d'une plate-forme de 6 serveurs, d'un réseau de stockage (SAN) de 9 tera octets et des logiciels associés. Mise en place de la version AIX 5.1 sur les serveurs et de la version 12.5 de SYBASE sur les SGBDR. Audit de performance et évaluation de l'évolution des besoins.
Projet	AUBRAC
Objectif	Mise à disposition d'une plate-forme destinée à accueillir des applications centralisées (essentiellement de la DGER et du SCEES).
Personnels concernés	DGER, DAF, DGA
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> Administration de la plate-forme composée de 10 serveurs. Administration du logiciel Webl.
Projet	ACTE
Objectif	Mise à disposition d'applications à destination des ADASEA.
Personnels concernés	ADASEA, SD
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> Administration d'une plate-forme Windows 2000 et Citrix en DMZ.
Projet	SALERS
Objectif	Mise en place d'une plate-forme destinée à accueillir les applications clients légers (Java et Jagodin).
Personnels concernés	MAP
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> Administration, surveillance, sauvegardes des serveurs, et mise en production des applications.
Projet	HERENS
Objectif	Mise en place d'une plate-forme de serveurs dont la gestion est confiée au département exploitation.
Personnels concernés	MAP
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> Surveillance, sauvegardes, administration des serveurs « intranet » SIREFER, GALATEE, GEOREPERTOIRE et de l'infocentre paname.
Projet	CONTINUUM
Objectif	Renouvellement des matériels de la plate-forme de production du CERI (Casta, Aubrac), sécurisation du site de production, mise en œuvre d'une architecture n-tiers.
Personnels concernés	DGAL, DGA, DPEI, DAF, SD
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> Définition des objectifs du projet et lancement de ce dernier.

1.2 Sécurité des systèmes d'information

Projet	PRISME 3
Objectif	Disposer d'une architecture donnant à nos partenaires un accès sécurisé aux serveurs et applications du ministère.
Personnels concernés	SD et AC, établissements d'enseignement, groupement de défense sanitaire
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre des utilisateurs de cette architecture (plus de 1000). • Changement d'opérateur. • Changement de serveurs.
Projet	EXTERNALISATION DES SUPPORTS
Objectif	Offrir un service sécurisant les données stratégiques hébergées au CERI.
Personnels concernés	CERI
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion du contrat.
Projet	PLATE-FORME DE SAUVEGARDE
Objectif	Mise à disposition d'une nouvelle plate-forme de sauvegarde sur la plate-forme « aubrac ».
Personnels concernés	CERI
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la procédure du marché d'acquisition et mise en œuvre de la plate-forme.

1.3 Réseaux et télécommunications

Projet	AdER
Objectif	Mettre en réseau les diverses administrations.
Personnels concernés	Services déconcentrés et administration centrale
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du développement de nos liaisons avec le réseau AdER. • Echanges messagerie avec les autres ministères. • Utilisation du Méta Annuaire MAIA. • Utilisation par diverses applications inter administration (PRESAGE, EPICEA, INTRANET DGA, Transfert Paye, TELDOC) • Participation au cahier des charges SETI+ de l'ADAE.
Projet	STRADA II
Objectif	Assurer l'interconnexion des services déconcentrés, de l'administration centrale et fournir l'accès à Internet.
Personnels concernés	Services déconcentrés, administration centrale
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Prototypage, tests, pilote. • Déploiement sur plus de 700 sites. • Basculement INTERNET vers le nouvel opérateur. • Augmentation de débits INTERNET. • Raccordement sites de Varenne et Vaugirard.
Projet	AURACLE
Objectif	Interconnexion des réseaux locaux d'administration centrale.
Personnels concernés	Administration centrale
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion courante des matériels et logiciels.
Projet	DT2005/2009
Objectif	Déréglementation de la téléphonie.
Personnels concernés	Tous les services du MAP
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Troisième cycle de déréglementation de la téléphonie fixe : constitution du dossier de consultation et lancement de la procédure d'appel d'offres.

1.4 Atelier de génie logiciel

Projet	Odin
Objectif	Industrialiser les développements informatiques nationaux du ministère de l'agriculture. Odin fournit des outils et normes pour le développement d'applications nationales client serveur ou Web.
Personnels concernés	CERI / CISI / BISC
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Jagodin = adaptation de Odin pour le monde Web : accompagnement du déploiement d'applications plate-forme commune, tests de montée en charge. • Évolutions et corrections sur Odin-Jagodin. • Animation autour d'Odin-Jagodin : assistance technique, hot-line, formations.
Projet	Orion
Objectif	Orion doit fournir des outils et normes pour industrialiser les développements d'applications nationales Web, en environnement java-j2ee.
Personnels concernés	CERI / CISI / CNERTA / BMIS
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Maquettage pour validation des solutions techniques retenues pour Orion. • Conception et développement d'une première version de Orion. • Accompagnement de mise en œuvre sur un projet pilote. • Étude autour de OpenOffice. • Organisation de présentations sur les technologies java-j2ee.

2. Systèmes d'information transversaux

2.1 Référentiels

Projet	BDNU
Objectif	Consolidation nationale de l'ensemble des usagers et des unités fonctionnelles (Lieux d'activité) gérés par les services du ministère ou en lien direct avec le ministère.
Personnels concernés	Administration centrale, services déconcentrés
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des procédures d'alimentation depuis les bases Arche et la BDNI, test de chargement, préparation du dossier CNIL et de la convention avec l'INSEE pour l'interconnexion avec le répertoire SIRENE.
Projet	BDNU-EA Agride
Objectif	Gérer l'identification des usagers de l'enseignement agricole.
Personnels concernés	Chargés de statistiques dans les SRFD
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Développement et mise en production de la première version.
Projet	BDNI
Objectif	Application du règlement 1720/2000 CE sur l'identification des bovins et l'étiquetage de la viande bovine.
Personnels concernés	Etablissements départementaux de l'élevage, services déconcentrés
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Travail de correction des données en vue de leur fiabilisation pour une utilisation dans les contextes sanitaire, de primes animales et statistique et à la mise en œuvre et à la montée en charge des circuits d'alimentation des données complémentaires aux données d'élevage, à savoir les données d'abattage, d'équarrissage, de passage sur les centres de rassemblement et de transit ainsi que sur les marchés. • Ajustements fonctionnels des applications d'alimentation et des procédures d'interrogation de la base de données. • Remise en concurrence de l'opérateur du service de point focal (groupage et dégroupage de messages de notification pour des opérateurs d'envergure nationale). • Mise en place d'un site extranet de suivi des notifications par les nouveaux acteurs (abattoirs, équarrisseurs, opérateurs commerciaux, marchés) • Poursuite du développement de requêtes de consultation des données.
Projet	Système d'information géographique
Objectif	Apporter un appui technique et méthodologique aux services.
Personnels concernés	CERI
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Participation au contenu de SITI, mise en place et participation à des forums spécialisés (SIG, MapInfo, GéoBASE). Copie et distribution des données géographiques de référence de l'IGN (orthophoto, scan25).

Projet	GéoMAP
Objectif	Introduction de l'information spatialisée dans les applications du MAAPR.
Personnels concernés	CERI
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion du projet et de ses différentes composantes (voir les 4 entrées suivantes).
Projet	GéoBASE
Objectif	Mise en place d'une structure normalisée de stockage de l'information géographique.
Personnels concernés	CERI
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse (avec un groupe de travail), réalisation, Déploiement sur LINDA.
Projet	GéoREPERTOIRE
Objectif	Mise en place d'un outil de définition du contenu de la GéoBASE et de catalogage de données.
Personnels concernés	SDSI
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Définition du cahier des charges, développement et déploiement de la V1, cahier des charges et développement de la V2.
Projet	GéoOutils
Objectif	Outils de gestion de la GéoBASE (administration locale du contenu).
Personnels concernés	CERI
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse, développement, déploiement des applications et assistance utilisateur.
Projet	GéoLIB
Objectif	Bibliothèque graphique pour l'introduction de fonctions géographiques dans les applications.
Personnels concernés	CERI
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation, déploiement, mise à jour, formation et assistance technique des utilisateurs.
Projet	BDNT
Objectif	Constitution d'un référentiel des territoires.
Personnels concernés	Administration centrale, services déconcentrés
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Notification du marché passé avec l'IGN pour l'acquisition de droits d'usage de couvertures nationales opérationnelles de fichiers géographiques numériques de référence, à la suite des négociations conduites pour les membres du groupement de commandes MAAPAR/CNASEA/ONIC/APCA/FNSAFER.

2.2 Annuaire d'entreprise et travail collaboratif

Projet	AGRICOLL
Objectif	Déployer une nouvelle génération d'outils de travail collaboratif (messagerie, agenda partagé, forums, annuaire, signature électronique).
Personnels concernés	Administration centrale, services déconcentrés, établissements d'enseignement
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Spécifications, prototypage, tests. • Début migration phase pilote.

2.3 Entrepôt de données

Projet	SAFRAN suivi des populations
Objectif	Suivi des populations en formation élèves, adultes, apprentis, étudiants.
Personnels concernés	Administration centrale, SRFD
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution du logiciel de remontées d'information pour les adultes en formation continue. • Enrichissement et généralisation du module régional de suivi des remontées élèves.

3. Système d'information « fonctions support »

3.1 Fonction ressources humaines

Projet	EPICEA
Objectif	- Gestion statutaire et réglementaire. - Banque de données du personnel. - Préliquidation de la paye.
Personnels concernés	SDGP, SDDPRS, CF, MAG de centrale / SAG des services déconcentrés, les établissements d'enseignement agricole, le ministère chargé de l'environnement
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des mécanismes de transfert automatique des fichiers paie avec la trésorerie. • Maintenance (corrective et évolutive – adaptation à l'évolution de la réglementation) :procédure de recueil des jours de grève, procédure congé d'accompagnement de fin de vie, prime spécifique d'installation, intégration du PACS, ouverture d'un espace mutuelle, procédure de mise à jour des fonctions et activités des agents, normalisation des adresses postales, procédure cessation progressive d'activité, procédure mutation, procédure saisie/modification directe des déclarations de ressources, procédure temps partiel, mise en place du processus pour l'alimentation de l'intranet FORMCO à la DRAF de Rennes, module notation en réponse à la nouvelle donne, suivi de l'application et assistance aux utilisateurs.
Projet	AGORHA
Objectif	Définition et mise en œuvre du futur système d'information des ressources humaines du ministère.
Personnels concernés	DGA, DGER, DGAL / Tous les services du ministère, les établissements d'enseignement agricole
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Remise des conclusions de l'évaluation du besoin à couvrir dans le cadre du projet Agorha. • Définition des chantiers de réalisation. • Synchronisation avec le projet interministériel de système d'information sur les ressources humaines. • Spécification et développement de l'interface agent de porter à connaissance du dossier individuel.
Projet	INFOCENTRE PAYE
Objectif	Analyse des données relatives à la masse salariale.
Personnels concernés	SDGP, SDDPRS, CF, MAG de centrale / SAG des services déconcentrés
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement du projet, élaboration des spécifications générales.

3.2 Fonction juridique

Projet	THEMIS
Objectif	Système d'information du service des affaires juridiques.
Personnels concernés	Administration centrale, SAG des services déconcentrés
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration du cahier des charges de réalisation.

3.3 Autres fonctions support

Projet	AGERA
Objectif	Aide au ravitaillement alimentaire.
Personnels concernés	Haut fonctionnaire de défense
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenance évolutive.

4. Systèmes d'information « métiers »

4.1 Système d'information de l'économie agricole

Projet	Valorisation des données de la BDNI
Objectif	Simplification des procédures de demande et de contrôle administratif des aides animales.
Personnels concernés	DDAF
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenance évolutive.
Projet	CALAM
Objectif	Aide à la gestion des calamités agricoles (pertes de fond et de récolte).
Personnels concernés	DDAF et DAF - Service économie agricole
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance aux utilisateurs. • Modification calcul qui tient compte de la hausse de prix. • Intégration des élevages hors-sol dans le calcul de l'indemnisation. • Maintenance évolutive et corrective.
Projet	ARCHE
Objectif	Gestion des données communes inter procédures (usager, territoire, ...).
Personnels concernés	DDAF et DAF - Tous Services
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Injections initiales du registre parcellaire issue de Pacage. • Maintenance évolutive et corrective. • Assistance utilisateur.
Projet	LINDA
Objectif	Mise en place des les DAF et DDAF d'une solution matérielle d'hébergement pour les applications cliente d'ARCHE.
Personnels concernés	DDAF et DAF - Tous Services
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du serveur LINDA2 dans les DDAF et DRAF. • Amélioration du dispositif de surveillance des machines. • Amélioration de la communication avec les DDAF sur l'exploitation des machines LINDA (logiciel SARA).
Projet	OCM
Objectif	Gestion des programmes opérationnels dans le cadre de l'OCM fruits et légumes.
Personnels concernés	DDAF et DAF - Service économie agricole
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en production du lot 1. • Formation initiale au lot 1. • Maintenance corrective lot 1. • Analyse détaillée lot 2 (instruction paiement terminée). • Développement lot 2. • Prototype échanges de données terminées. • Analyse détaillée échanges de données.
Projet	SIGIA
Objectif	Mise en place d'une solution logicielle intégrée aux applications de gestion pour permettre le géo-référencement des procédures.
Personnels concernés	DDAF et DAF - Tous services
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Qualification en site recette pour SYLVA et ARCHE. • Mise en production avec SYLVA.

4.2 Système d'information des structures agricoles

Projet	AGRINVEST
Objectif	Aide à gestion des prêts bonifiés agricoles, des plans d'amélioration matériel (PAM) et de l'installation des jeunes agriculteurs (DJA) (remplace PBA).
Personnels concernés	DDAF - Service économie agricole
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Formation ponctuelle (FORMCO) des sites. • Assistance utilisateur. • Maintenance évolutive et corrective • Intégration des évolutions réglementaires (AI et PI - PSM - PPVS - PSE). • Analyse. • Développement. • Mise en place d'une nouvelle catégorie de prêts (cat.34, conso fruits et légumes).
Projet	ACTE
Objectif	Aide à la de gestion des contrats territoriaux d'exploitations et des contrats d'agriculture durable pour les DDAF et les organismes conventionnés.
Personnels concernés	DDAF et DAF - Tous services / Partenaires extérieurs (ADASEA)
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenance corrective et évolutive. • Développement et mise en service de la version 3 qui permet la gestion des engagements comptables et des CDOA. • Correction des flux de données CAD émis à destination du CNASEA. • Formations continues. • Assistance utilisateur. • Adaptation des éditions au PackOffice2000.
Projet	CTRL – RDR
Objectif	Mise en place d'un dispositif de concentration des données RDR aides à l'investissement dans le but des contrôles.
Personnels concernés	DDAF et DAF / Tous services
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Développement clients. • Formation initiale à l'application. • Mise en production. • Qualification pour les DDAF des données existantes. • Assistance utilisateur.

4.3 Système d'information de la pêche

Projet	NEPTUNE
Objectif	Répondre aux exigences européennes en matière de gestion de la flotte de pêche, mettre en place un système d'informations orienté sur le suivi et la gestion des activités de pêche maritime.
Personnels concernés	DPMA, DRAM
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Étude d'opportunité et expression générale des besoins.

4.4 Système d'information de la forêt

Projet	SYLVA
Objectif	Aide à la gestion de procédures forestières dans le domaine des aides, du défrichement, de la fiscalité et des régimes d'exploitation.
Personnels concernés	DDAF et DAF - Cellule forestière / DRAF - SERFOB
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Formation ponctuelle (FORMCO) des sites. • Diffusion de la version graphique. • Aménagement du module aide forestières. • Mise en recette de la chaîne décisionnelle départementale. • Assistance utilisateur.

4.5 Système d'information de l'ingénierie publique

Projet	Equipage
Objectif	Aide à la gestion des Missions d'Ingénierie Publique.
Personnels concernés	DDAF et DAF - 1 ^{er} et 2 ^{ème} Service
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Formations FORMCO des sites. • Assistance utilisateur. • Maintenance évolutive et corrective. • Mise en service de la version pour la gestion des décomptes d'annulation. • Mise en service des modules comptable et statistique.

4.6 Système d'information de la qualité et de la sécurité des aliments

4.6.1 Domaine vétérinaire

Projet	Réseau communautaire Animo
Objectif	Echanges intercommunautaires d'animaux vivants (ANIMO) et maîtrise des importations en provenance ou en transit vers les pays tiers.
Personnels concernés	DDSV, dont postes d'inspection frontaliers
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture du service en ligne Traces, successeur d'Animo, pour l'ensemble des pays de l'UE.
Projet	Système d'information de la direction générale de l'alimentation (SIGAL)
Objectif	Gestion des missions d'inspection itinérantes en hygiène alimentaire et des réseaux d'épidémiologie surveillance.
Personnels concernés	DGAL, DDSV, organismes à vocation sanitaire
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenance évolutive de l'application interactive. Ajout de fonctions de géoréférencement des établissements de manière à permettre ultérieurement la gestion de périmètres de protection. • Extensions fonctionnelles des échanges informatisés de données : avec les vétérinaires sanitaires et les laboratoires interprofessionnels laitiers. • Développement d'un prototype d'un infocentre de gestion.
Projet	Base nationale des résultats de dépistage des encéphalites spongiformes transmissibles (BNESST)
Objectif	Gestion des résultats de dépistage des encéphalites spongiformes à partir des résultats d'analyse effectuée sur les prélèvements pratiqués dans les abattoirs et les équarrissages.
Personnels concernés	DDSV, dont services vétérinaires d'inspection en abattoir
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation et administration. • Spécification des évolutions à apporter dans la version 2005.

4.6.2 Domaine « protection des végétaux »

SURVEILLANCE DU TERRITOIRE	
Projet	AGRO-METEO (LISEDAME)
Objectif	Interrogation des stations météorologiques et gestion des données météorologiques.
Personnels concernés	Agents PV
Action particulières	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenance évolutive et corrective- Support.
Projet	LOLA
Objectif	Gestion des analyses des laboratoires.
Personnels concernés	Agents PV
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenance évolutive et support. • Puits de données.

SURVEILLANCE DU TERRITOIRE (suite)

Projet	OGM
Objectif	Déclaration des sites de dissémination.
Personnels concernés	Agents du BBE et pétitionnaires
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenance - Support.
Projet	PHYTOPASS2
Objectif	Contrôles phytosanitaires sur le territoire, à l'import et à l'export.
Personnels concernés	Agents PV
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenance - Support. • Déploiement. • Puits de données.
Projet	STAR2/ORIUS
Objectif	Avertissements agricoles.
Personnels concernés	Agents PV
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenance - Support. • Élargissement à la biovigilance.

GESTION DES INTRANTS

Projet	PHY2X
Objectif	Gestion de la mise sur le marché des intrants (PPP, mélanges...).
Personnels concernés	Agents PV du bureau « homologation » / SRPV / Tout public
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Passage en production pour la partie « processus homologation ». • Gestion du nouveau site de publication e-PHY. • Analyse : Matières fertilisantes.
Projet	PROPHY
Objectif	Gestion expérimentation des intrants.
Personnels concernés	Agents du BBE / Correspondants « expérimentation » en région
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenance évolutive et support. • Mise en exploitation des modules « essai » et « rapporteur ».
Projet	COLEOR
Objectif	Déclaration télématique des essais officiels et officiellement reconnus.
Personnels concernés	Sociétés phytosanitaires / Prestataires
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenance et support.
Projet	RESIDUS
Objectif	Module régional (sous DOS) de gestion des essais de spécialités phytosanitaires / résidus.
Personnels concernés	Agents PV
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Support.
Projet	GEUDI
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion et organisation des examens de l'Enseignement Technique Agricole. • Gestion financière des examens.
Personnels concernés	Administration centrale, DRAF/CIRSE, DRAF/SRFD, établissements d'enseignement, jurys d'examens
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance et maintenance des applications.

4.7 Système d'information de l'enseignement

Projet	INDEXA 1
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion et organisation des examens de l'Enseignement Technique Agricole. • Gestion financière des examens.
Personnels concernés	Administration centrale, DRAF/CIRSE, DRAF/SRFD, établissements d'enseignement, jurys d'examens
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance et maintenance des applications.
Projet	INDEXA 2
Objectif	Reconversion des logiciels de gestion, d'organisation, et de délivrance des diplômes pour les examens de l'enseignement agricole.
Personnels concernés	Administration centrale, DRAF/CIRSE, DRAF/SRFD, établissements d'enseignement, jurys d'examens
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de la première version du noyau d'Indexa 2. • Déploiement expérimental pour 3000 candidats.
Projet	ICARE
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion et organisation des concours de recrutement des professeurs de l'Enseignement technique Agricole. • Gestion financière des concours.
Personnels concernés	Administration centrale, jurys d'examens
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance et maintenance des applications.
Projet	PENELOPE
Objectif	Gestion et organisation des concours de recrutement des agents du Ministère gérés par le bureau des concours de la DGA.
Personnels concernés	Administration centrale, SRAG, jurys de concours
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Développement recette et mise en production des derniers modules. • Assistance, maintenance.
Projet	LUCA-LUCI
Objectif	Gestion et suivi des formations professionnelles par unités capitalisables.
Personnels concernés	DRAF-CIRSE, DRAF-SRFD, centres de formation
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance et maintenance de l'application.
Projet	GESFI-SAF02
Objectif	Gestion des formations continues des professeurs de l'enseignement technique agricole. Le CERIT est chargé du développement du module de gestion financière.
Personnels concernés	Administration centrale, DRAF-SRFD, centres de formation
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance et maintenance de l'application.
Projet	PARCOURS / PARCOURS-SUP
Objectif	Catalogue de l'offre de formation de l'enseignement agricole.
Personnels concernés	Administration centrale (FORMINFO, BFS)
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance et maintenance du logiciel.
Projet	GENOME et COMPTOIR
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion et administration des données de référence du système d'information de l'enseignement agricole. • Livraison des nomenclatures aux applications CIGALE et LIBELLULE dans les établissements d'enseignement.
Personnels concernés	Administration Centrale
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance et maintenance du logiciel. • Historisation du référentiel de formation. • Transfert d'information entre structures et parcours. • Premier module de Génome en mode Web.
Projet	GECO TS
Objectif	Organisation de la commission BTSa.
Personnels concernés	Commission BTSa de la DRAF Bourgogne
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance et maintenance du logiciel.

4.8 Système d'information de l'inspection du travail

Projet	MATISSE
Objectif	Système d'information de l'inspection du travail.
Personnels concernés	Services déconcentrés / ITEPSA
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du paramétrage de l'applicatif SIGAL pour l'environnement MATISSE. • Adaptations fonctionnelles de l'applicatif SIGAL pour l'environnement MATISSE. • Test des procédures de reprise des données. • Formation des utilisateurs, information des sites de la région Bretagne, mise en service sur le site pilote (SDITEPSA 35).

4.9 Système d'information de la statistique agricole

Projet	DATAGRESTE
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveau système sécurisé de diffusion de la statistique agricole. • Regrouper dans le même outil les fonctions des anciens logiciels (ARISTIDE, AGRISTAT et AGRICOM). • Introduction d'un module de recherche documentaire qui vise à satisfaire un plus large public en le rendant plus autonome.
Personnels concernés	SDSA, SRSA / Service central / Offices
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de certaines fonctions de gestion de l'application. • Changement de version des logiciels (Sybase 12.5, Cobol S.E 2.2.00, Solaris 8, Doris 3.5.1).

5. Schéma Directeur (SDSI V3)

Projet	SDSI V3 définition
Objectif	Actualiser le schéma directeur des systèmes d'information.
Personnels concernés	Tout le personnel
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction finale du nouveau schéma directeur version 3 jusqu'à fin octobre. • Diffusion par le directeur du Cabinet de la version finalisée le 10 novembre 2004 à tous les services du MAP • Les priorités retenues pour 2005 sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - la mise en service du portail usagers et de la Base de Données Nationale des Usagers (BDNU) ; - le raccordement sans délai à la BDNU des principales applications métiers du MAP : système de gestion des aides (PACAGE) et système d'information de l'hygiène alimentaire et de la santé des animaux (SIGAL) ; - la généralisation du système TELEPAC (déclaration de surface des agriculteurs par téléprocédure) ; - la généralisation du système AIDA (téléservice permettant aux agriculteurs de consulter leurs données individuelles sur les aides PAC).
Projet	SDSI V3 accompagnement
Objectif	Présentation du SDSI aux acteurs des SI.
Personnels concernés	Tous informaticiens et maîtrises d'ouvrage des SD et AC
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du SDSI V3 au groupement des DDAF, au groupement des DDSV et aux services déconcentrés via un module décideur des ICI.
Projet	PASTEL
Objectif	Plan d'action stratégique des télécommunications.
Personnels concernés	Tout le personnel
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Fin de l'étude et présentation du rapport conclusif au Directeur Général.

6. Animation du réseau humain

Projet	Cellule d'assistance technique
Objectif	Apporter une assistance aux informaticiens hors produits spécifiques des filières.
Personnels concernés	Les informaticiens en SD et en centrale
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de téléprocédures et téléservices.
Projet	Réunion nationale des RSI
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Information sur les projets. • Échanges de pratique.
Personnels concernés	RSI des services déconcentrés et de l'administration
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • La Grande Motte du 12 au 15 octobre 2004.
Projet	Fonction informatique en service déconcentré
Objectif	Réorganisation de la fonction informatique en SD, suite à la création des DDSV.
Personnels concernés	Informaticiens des DDAF et des DDSV
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Finalisation et publication des modalités de mise en place des Missions des systèmes d'information.
Projet	Réunions inter-régionales
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une communication dans les deux sens entre informaticiens de centrale et informaticiens de SD. • Permettre les échanges de bonnes pratiques entre informaticiens des SD.
Personnels concernés	ICI, RSI des services déconcentrés
Action particulières conduite en 2004	<ul style="list-style-type: none"> • 2 à 3 réunions par Inter régions.

II. Logistique des services

1. Bilan des opérations immobilières en administration centrale

L'année 2004 a été caractérisée au plan immobilier par le redéploiement de la DGFAR entre les sites de Varenne et celui de Maine.

Le montant total des opérations engagées pour les travaux réalisés dans les bâtiments des différents sites occupés par les services d'inspection, les directions et les services de l'administration centrale s'est élevé à la somme de 1 384 269 euros (chapitre 57-01 article 10).

Répartition par sites des travaux en administration centrale pour l'année 2004

SITE	DESCRIPTION DES OPÉRATIONS	INVESTISSEMENTS ENGAGEMENTS 2004	FONCTIONNEMENT 2004	TOTAL	%
Barbet de Jouy	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une issue de secours dans la salle des conférences • Remplacement de la machine à laver la vaisselle de l'AURI • Rénovation du monte-charge 	192 294	4 116	196 410	13,19
Le Mans	<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation complète du local de pré-archivage, des sanitaires et création d'une zone de travail 	72 187	0	72 187	4,85
Lowendal	<ul style="list-style-type: none"> • Reprise de plafond dans la cage d'escalier 	6 907	9 981	16 888	1,13
Maine	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une boucle magnétique et d'un moniteur de contrôle • Installation d'une porte coulissante et d'un interphone (accès bâtiment C) • Remise en état de la cour et marquage des zones de stationnement 	113 675	3 112	116 787	7,85
Rennes	<ul style="list-style-type: none"> • Alarme lumineuse dans un bureau et les sanitaires pour un agent handicapé 	2 518	251	2 769	0,19
Toulouse	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise d'œuvre et travaux de réfection de la toiture du bâtiment BECD 	53 667	1 755	55 422	3,72
Varenne	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en sécurité galerie Sully et couloir bât C - Porte de l'hôtel de Villeroy - • Portes coulissantes - Fin de l'opération « sécurité incendie » • Travaux de rénovation de bureaux • Travaux de sécurité et peinture ascenseurs • Remplacement du poste à haute tension bâtiment C • Désamiantage salle Jaune • Accessibilité handicapés... 	859 596	71 202	930 798	62,53
Total		1 384 269	104 381	1 488 650	100

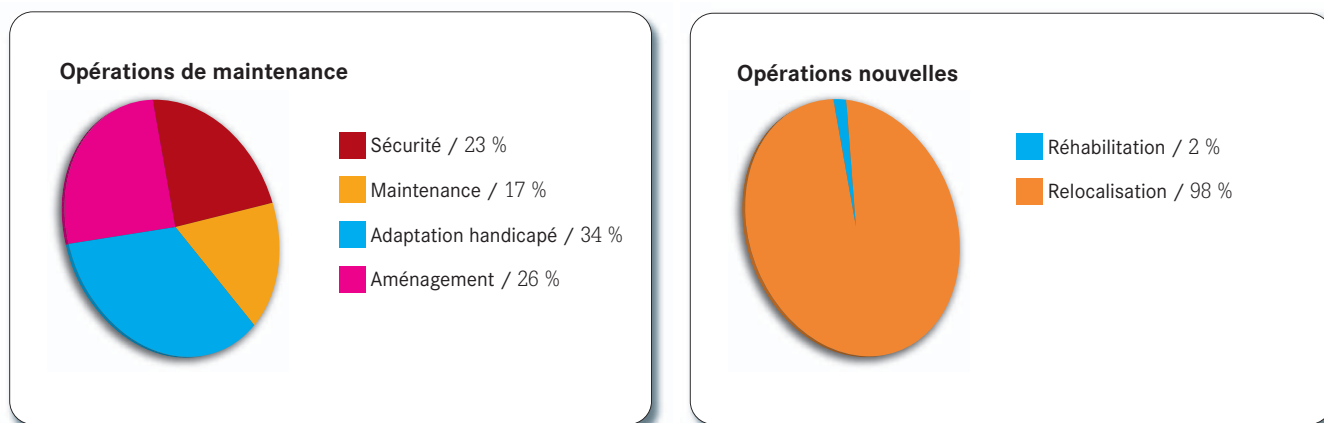
2. Bilan des opérations immobilières des services déconcentrés

Les crédits du chapitre 57-01 article 30 qui font l'objet de délégations se répartissent entre deux catégories d'opérations :

- les opérations dites de « maintenance », qui portent notamment sur le financement de travaux de sécurité, l'adaptation de locaux aux handicapés et les aménagements divers de locaux ;
- les opérations nouvelles qui comportent la relocalisation dans des constructions neuves, les acquisitions de locaux et les travaux de réhabilitation.

Les crédits de paiement délégués en 2004 se répartissent en fonction de ces types de dépenses de la façon suivante :

- 469 282 € ont financé des opérations de « maintenance »,
- 5,941 M€ représentent le financement des opérations nouvelles.



Sur une ressource d'autorisation de programme de 7 692 880 €, 364 867 € ont été délégués et 7 328 013 € constituent le montant total des autorisations de programme reporté sur 2005.

La totalité du disponible a été déléguée en crédits de paiement, soit 6 410 649 € (dont 438 843 € transférés à la Commission Interministérielle du Patrimoine Immobilier (CIPI)).

1 310 € représentent les crédits de paiement non consommés en 2004 par les destinataires et donc à reporter sur 2005.

Ces délégations de crédits se sont réparties comme suit :

- au titre des programmes :
- 204 867 € en autorisations de programme,
- 6 410 649 € en crédits de paiement dont 438 843 € par le biais d'un transfert à la Commission Interministérielle du Patrimoine Immobilier ;
- au titre des reports de crédits de paiement non consommés par les services au cours des années antérieures : 968 672 € ont à nouveau été délégués sur un total de reports de 1 165 649 € ;
- au titre des opérations non programmées : 160 000 € en autorisation de programme transférés par les fonds communautaires pour un projet cartographique à la DAF de la Guadeloupe.

Les opérations financées en 2004

Le document de programmation pluriannuelle des opérations immobilières récapitulatif de l'ensemble des opérations en cours est habituellement communiqué en fin d'année aux préfets des départements concernés et à l'ensemble des directeurs des services déconcentrés. En 2004, il n'a pu être diffusé en raison du nombre restreint des opérations concernées par un financement.

En effet, environ 80% de la ressource de la gestion 2004 a été consacré à la poursuite des travaux de constructions neuves pour reloger la DDAF de l'Aube ainsi que la DDAF et la DDSV de la Vendée.

Une petite proportion des opérations arrêtées et reportées depuis 2003 en raison des régulations budgétaires ont été poursuivies en 2004 dont celles financées par la Commission interministérielle de la politique immobilière de l'Etat, du fait des engagements pris.

21 services déconcentrés ont fait l'objet de délégations de crédits en incluant les transferts pour les opérations pilotées par la CIPI.

6 délégations d'autorisation de programme et 32 délégations de crédits de paiement ont été effectuées en faveur de 19 services déconcentrés pour les opérations suivantes :

- relocalisation de la DDAF de l'Aube dans une construction neuve achevée fin 2004;
- relocalisation de la DDAF et de la DDSV de la Vendée dans une construction neuve achevée afin que le déménagement soit réalisé à la fin 2004 ;
- aménagement des nouveaux locaux de la DDSV de Haute-Corse effectué pour un emménagement début 2004 ;
- acquisition des locaux de la DDAF du Lot auprès du Conseil Général du Lot : financement de la quatrième tranche ;

- relocalisation des services déconcentrés de la Haute-Vienne dans le pôle des administrations et services techniques de l'État de Limoges et rénovation dans la cité administrative de Melun (opérations pilotées par la CIPI) ;
- relogement d'une partie de la DRAF Champagne-Ardenne dans des constructions provisoires dans l'attente de travaux de réhabilitation.

Une enquête a été lancée auprès des services déconcentrés en juillet 2004 afin de parvenir à une connaissance aussi fine que possible des postes de dépenses liées à l'immobilier, de manière à permettre, d'une part, aux gestionnaires d'en mesurer la pertinence et d'en maîtriser l'évolution et d'autre part, de mieux argumenter les demandes de crédits dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint.

Le résultat de l'enquête a permis d'identifier les coûts pour chaque implantation et de mieux cerner la future répartition sur l'ensemble des directions de l'enveloppe consacrée à la fonction immobilière en distinguant les crédits nécessaires aux directions départementales des services vétérinaires dont les dépenses sont ainsi mieux identifiées. Cette nouvelle répartition prendra effet en 2005.

Répartition par sites des travaux en services déconcentrés pour l'année 2004

Opérations 2004 sur provision		Opérations programmées	
DÉPARTEMENT	SERVICES BÉNÉFICIAIRES	DESCRIPTION DES OPÉRATIONS	MONTANT
4	DDAF Alpes Hte Provence	Mise en conformité de l'installation électrique	23 000
5	DDAF Hautes-Alpes	Équipement de volets métalliques de sécurité	38 974
9	DDAF Ariège	Mise aux normes de sécurité des locaux	31 045
10	DDAF Aube	Regroupement et relocalisation dans une construction neuve	1 551 604
13	DDAF Bouches du Rhône	Aménagement des locaux DDAF afin de regrouper l'ITEPSA	18 000
17	DDAF Charente-Maritime	Mise aux normes de l'installation électrique	4 562
19	DDAF Corrèze	Agrandissement du local des serveurs	17 222
202	DDSV Haute-Corse	1ère tranche de financement de l'acquisition et aménagement	134 111
34	DDSV Hérault	Réfection de l'étanchéité et de l'installation électrique	10 915
43	DDSV Haute-Loire	Travaux de mise en sécurité incendie et aménagement	11 188
44	DDSV Loire-Atlantique	Aménagement des nouveaux locaux	20 584
46	DDAF Lot	Paiement de la 5ème annuité pour l'achat de locaux	99 092
54	DDAF Meurthe et Moselle	Paiement du solde suite aux travaux de rénovation	1 133
69	DDAF Rhône	Travaux et équipements pour l'accessibilité à l'ENV de Lyon	89 994
73	DDAF Savoie	Installation d'un équipement pour l'accès aux personnes handicapées	68 602
79	DDAF Deux-Sèvres	Changement des huisseries	8 181
85	DDAF Vendée	Financement de la construction neuve pour la DDAF et la DDSV	3 716 654
Total DDAF			5 844 861
101	DAF Guadeloupe	Rénovation des locaux du siège de la DAF	24 346
102	DAF Guyane	Financement de l'étude et du relogement provisoire de la DAF	19 354
104	DAF Réunion	Réhabilitation des locaux du siège de la DAF	3 421
Total DOM-TOM			47 122
51	DRAF Champagne-Ardenne	Relogement provisoire de la DRAF (location d'ALGECO)	67 513
51	DRAF Champagne-Ardenne	Financement d'une étude sur le formol et décapage de graffitis	11 000
Total DRAF			78 513
Total général			5 970 495

L'évolution des missions

L'Observatoire des missions et des métiers (OMM), créé par arrêté ministériel du 24 janvier 2000, est chargé d'assurer la veille sur les évolutions des missions du ministère chargé de l'agriculture et sur leurs impacts sur les compétences qui sont nécessaires pour les exercer. Aussi ses études prospectives se concluent-elles par des recommandations utiles à la gestion des ressources humaines, notamment en matière de recrutement, de formation initiale ou continue et de parcours professionnels des personnels. De ce fait, les travaux de l'OMM nourrissent la démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) mise en œuvre dans les services de l'État.

En 2004, l'OMM a publié des rapports accessibles sous forme de documents papier ou par voie électronique sur le site OMM. Il s'agit des conclusions des études relatives aux compétences hydrauliques, aux réseaux des personnes juridiques, aux cadres administratifs et secrétaires généraux en services déconcentrés ainsi que sur une contribution méthodologique à l'élaboration des parcours professionnels au ministère.

D'autres études ont également été conduites au cours de l'année 2004, par le réseau des chargés d'études et sous le pilotage de présidents de groupes d'études des filières d'emplois. Il s'agit des chantiers relatifs à la forêt et aux milieux naturels, à la gestion des aides PAC, à la protection des végétaux, aux ingénieurs en établissements d'enseignement agricole, à l'appui au développement des territoires ruraux, à la gestion financière et comptable et aux secrétaires et assistantes en services déconcentrés et en EPLEFPA.

Au total, les travaux de l'OMM en 2004 ont permis d'identifier une centaine d'emplois-types décrivant notamment les principales activités et les compétences mises en œuvre par les personnels. Ces documents permettent d'aider à la préparation d'une part des fiches de poste rédigées pour les entretiens annuels d'évaluation et d'autre part des fiches de profils de poste publiées dans les notes de service relatives aux mobilités. Les travaux ont également donné lieu à des propositions et à des recommandations qui ont été communiquées à l'ensemble des acteurs intervenant dans la gestion des ressources humaines du ministère.

Chapitre IV

La formation des agents

Chapitre IV

La formation des agents du MAP

1^{ÈRE} PARTIE

Administration centrale et services déconcentrés	55
I. L'année 2004	55
1. Les actions de préparation aux concours et examens professionnels	55
2. Les actions d'adaptation à l'emploi pour l'accompagnement à la prise d'une première ou d'une nouvelle fonction	55
3. Les actions de formation qui participent à la modernisation du ministère	56
4. Les actions de formation visant au renforcement des compétences techniques et administratives	57
5. La participation aux réseaux des acteurs de la formation continue	58
II. Statistiques	59
III. Le budget de la formation continue	60

2^{ÈME} PARTIE

Établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricole	61
I. Caractéristiques des publics et des formations	61
1. Évolution par catégorie	61
2. Évolution par sexe	61
3. Spécificités des formations suivies	62
II. Dépenses de fonctionnement	62

Administration centrale et services déconcentrés

I. L'année 2004

L'année 2004 a été marquée par la mise en place d'un vaste **dispositif de formation des membres des comités et commissions hygiène et sécurité**, répondant ainsi à une obligation réglementaire, afin de permettre aux membres de CHS d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions possibles, en disposant d'informations homogènes et actualisées.

A cette fin, un réseau de 65 formateurs internes a été formé entre mars et mai 2004. Ce réseau s'est montré rapidement opérationnel et a pu réaliser dès fin 2004, 33 formations de CHS, de deux jours chacune, animées par un binôme de formateurs (les deux tiers des formations ont eu lieu en services déconcentrés et un tiers dans l'enseignement agricole).

Le CHS ministériel se montre particulièrement vigilant au déploiement de ce dispositif ; un bilan d'étape en sera présenté à chacune de ses réunions plénières.

Ce vaste dispositif qui va prendre toute son ampleur en 2005 et 2006 présente la particularité d'impliquer des acteurs issus de différents réseaux, de concerner à la fois les services déconcentrés, l'enseignement agricole et l'administration centrale, soit l'ensemble de la communauté de travail du ministère, dans une perspective commune d'amélioration des conditions de travail de tous.

Le comité d'orientation de la formation continue des personnels. Ce comité créé en 2003 est composé de représentants des directions d'administration centrale, des groupements des directeurs des services déconcentrés, des collèges des IGIR et IGVR, du COPERCI, du ministère de l'écologie et du développement durable, de l'Observatoire des missions et des métiers et de délégués régionaux à la formation continue. Il a notamment pour objectif de valider les orientations politiques pour les formations et de dégager des priorités parmi ces orientations. Il s'est réuni le 12 mai 2004 sous la présidence de M. Jean-Marie AURAND, directeur général de l'administration et a examiné notamment la note d'orientation pour 2004, défini des thématiques prioritaires et émis des préconisations en matière de politique de formation.

Le bureau de la formation continue a par ailleurs développé de nombreuses actions dont les plus significatives en 2003 sont présentées ci-après.

1. Les actions de préparations aux concours et examens professionnels

Pour faciliter la promotion interne, le bureau FORMCO met en place des sessions de préparation aux concours et examens professionnels. Ces préparations ont une importance déterminante sur la carrière et constituent à ce titre une des priorités de l'action du bureau FORMCO, rappelée dans les priorités du comité d'orientation.

Cette année, outre les préparations classiques en présentiel ou par correspondance, deux actions ont été organisées :

- *concours de technicien des établissements publics de l'enseignement agricole* : une journée de préparation à l'oral mise en place avec la collaboration des délégués régionaux début 2004 ;
- *préparation à l'examen professionnel de SASU* : 2 jours de formation organisés par les délégués régionaux .

2. Les actions d'adaptation à l'emploi pour l'accompagnement à la prise d'une première ou d'une nouvelle fonction

Dans ce cadre, les actions de formation suivantes ont été mises en œuvre en 2004 :

- *Dispositif destiné à accompagner la première prise de poste des IGRÉF et des ISPV* : constitué de deux modules de formation continue qui leur permettent d'échanger sur leurs pratiques et les difficultés rencontrées, mais aussi d'acquérir des connaissances sur des sujets qui ne peuvent être abordés en formation initiale.

En plus de ces deux modules et des sessions régulières d'échanges et d'analyses de pratiques proposées, un dispositif de tutorat a été mis en place en 2004, avec la formation d'un vivier de tuteurs volontaires, tous cadres expérimentés, qui ont pu se voir chargés de l'accompagnement d'un jeune IGRÉF ou ISPV pendant sa première année de fonction, sur la base d'une « charte conjointe de tutorat ». Un suivi régulier des tuteurs est également prévu, de même qu'une évaluation conjointe entre tuteur et tutoré.

– *Dispositif destiné à accompagner les nouveaux attachés arrivant au MAP (administration centrale et services déconcentrés)* : un parcours spécifique à chacun de ces 2 corps est mis en place, ainsi que des journées communes d'accueil pour leur permettre notamment de connaître les grandes missions du MAP et du MEDD.

Pour les jeunes attachés nommés à des postes de secrétaire général, un dispositif de tutorat semblable à celui des IGRF et ISPV a été instauré en 2004, afin de faciliter cette prise de poste nécessitant des compétences très transversales.

– *Dispositif statutaire de formation des ingénieurs des travaux recrutés par concours direct ou dans le cadre du plan Sapin* : le sous-directeur du développement professionnel et des relations sociales a réuni à deux reprises le comité de pilotage « formation des IT » afin de faire le point sur ce dispositif réglementaire commandité par le bureau FORMCO à l'ENESAD (ITA), l'ENGREF (ITEF) et à l'ENGES (ITR).

– *Dispositif de formation d'adaptation à l'emploi des techniciens des services du ministère chargé de l'agriculture* : l'arrêté du 17 juillet 2003 relatif aux modalités de formation des techniciens ayant changé de spécialité prévoit une formation adaptée d'une durée maximale d'un an qui se déroule dans un délai de dix-huit mois suivant la date de la commission administrative paritaire. Cet arrêté prévoit également la mise en œuvre d'une convention de formation. Par ailleurs, l'arrêté du 12 mai 1997 relatif aux modalités de formation des techniciens des services du ministère chargé de l'agriculture recrutés par examen professionnel ou promotion au choix prévoit quant à lui une formation adaptée de trois semaines minimum au cours des deux années suivant leur nomination. Depuis 2000, plus de cent techniciens ayant changé de spécialité, réussis à l'examen professionnel ou promus au choix ont pu bénéficier d'un parcours individuel de formation dans le cadre de leur adaptation à l'emploi.

– Dispositif de formation post-concours des contrôleurs sanitaires : en 2003, 127 agents (dont 27 du concours réservé) ont été recrutés et affectés dans la moitié Nord de la France. Cette formation mise en œuvre par l'INFOMA prévoit :

- 200 heures de formation théorique effectuée en regroupement par des formateurs internes agréés par la direction générale de l'alimentation,
- 200 heures de formation théorique tutorée qui repose en grande partie sur le travail personnel fourni par le stagiaire à partir des outils pédagogiques conçus par l'INFOMA,
- 200 heures de formation pratique tutorée qui permet quant à elle l'apprentissage des gestes en situation professionnelle.

Les sessions de formation ont démarré en mai 2004 et se termineront en 2005.

En 2004, une nouvelle promotion de 30 agents affectés dans la moitié sud de la France a été reçue au concours externe des contrôleurs sanitaires. Ces agents ont pris leur fonction en septembre 2004.

– *Formation d'adaptation à l'emploi des secrétaires administratifs des services déconcentrés* : 130 stagiaires ont été concernés par le dispositif en 2004. Le contenu a été revu par un groupe de travail composé d'un représentant des directeurs départementaux et régionaux de l'agriculture et de la forêt, d'un représentant du groupement des secrétaires généraux, d'élus à la CAP des SASD, d'un SASD stagiaire ayant suivi le dispositif 2003, du directeur adjoint et de la responsable des formations administratives de l'INFOMA, d'un délégué régional à la formation continue et du bureau FORMCO.

Il se compose d'un module d'accueil avec une partie destinée à l'ensemble des agents et constitué par un power point disponible sur le site FORMCO décrivant l'organisation, les missions du ministère, des services déconcentrés et quelques sujets d'actualité, d'un QCM qui permet à l'agent de s'auto-évaluer et de son corrigé, ainsi que d'une partie destinée aux nouveaux arrivants. Il s'est déroulé sur 1.5 jours à Paris.

Ce dispositif est complété par un tronc commun destiné à tous les agents d'une durée de 4.5 jours et qui ont été répartis en sept groupes : deux groupes sur Angers, un sur Paris, un sur Lyon, un sur Montauban, un sur Aix en Provence et un sur Nancy. Les agents ont eu à réaliser un parcours individualisé composé de :

- quatre stages à choisir dans l'offre de formations nationale, régionale ou locale ou parmi les stages proposés par l'INFOMA,
- d'un stage de quatre jours à effectuer dans un service analogue ou un autre service et complété par une étude dont le thème sera déterminé avec l'agent et son supérieur hiérarchique.

Ce dispositif a été mis en œuvre par l'INFOMA à la demande du bureau FORMCO.

3. Les actions de formation qui participent à la modernisation du ministère

Les cycles de formations de cadres supérieurs destinés aux futurs directeurs, aux nouveaux directeurs, et aux directeurs expérimentés ont fait l'objet d'une organisation sur un même site à Paris pour faciliter le dialogue entre les trois groupes. Lors d'une conférence débat qui réunit l'ensemble des participants, un invité expert ou un témoin intervient sur une thématique d'actualité qui élargit la réflexion menée en cours de formation (exemple de sujet : la conduite de la modernisation à l'ANPE).

En 2004, l'offre globale de stages du bureau FORMCO a permis de former 40 cadres supérieurs, 100 chefs de service (+40%), 85 cadres intermédiaires (+21%). Il a fallu répondre à une augmentation significative de la demande : au niveau des chefs de service, deux formations supplémentaires ont eu lieu et une pour les cadres intermédiaires.

Par ailleurs, le bureau FORMCO a accentué sa coopération interministérielle en participant au club des responsables de formation au management public mis en place afin d'échanger et de partager les bonnes pratiques dans ce domaine.

Le bureau FORMCO poursuit son accompagnement du dispositif des entretiens individuels d'évaluation en proposant une formation sur ce thème à tous les services qui en ont fait la demande. Ces formations démarrées fin 2001 se sont largement développées tout au long de l'année 2004. En fin d'année, 95% des DRAF, DDAF, et DDSV ont été formées, ces formations étant destinées à l'ensemble des agents évalués et des cadres évaluateurs. Pour les directions de centrale le bureau FORMCO est également intervenu, la plupart des directions et services ont pu bénéficier de ce dispositif. Jusqu'en mai 2004, les formations ont été assurées par des tandems de formateurs, constitués d'un formateur interne et d'un consultant externe. Après cette date les formations ont été réalisées uniquement par les 25 formateurs internes.

Depuis le lancement du dispositif : 14 500 cadres et agents ont été formés aux finalités et à la technique des entretiens.

Suite à ces formations la plupart des structures ont mis en place les entretiens d'évaluation, qui dans l'ensemble se déroulent de façon satisfaisante.

4. Les actions de formation visant au renforcement des compétences techniques et administratives

Outre les actions de formation proposées dans le programme national du bureau FORMCO par les établissements d'enseignement supérieur et technique du ministère, le bureau conçoit et met en œuvre plusieurs dispositifs de formation.

Formation relative à la mise en œuvre de la réforme de la politique agricole commune (PAC) :

Le comité d'orientation pour la formation continue du 12 mai 2004 a défini comme l'une de ses grandes orientations prioritaires de « faciliter la mise en œuvre de la réforme de la PAC ».

Dans ce cadre et compte tenu de l'enjeu majeur que représente pour le MAP la mise en œuvre de la nouvelle PAC, l'ensemble des dispositifs de formation portant sur la politique agricole commune font l'objet, dans leur contenu, d'une validation par un comité de pilotage ad hoc. Celui-ci remplace les comités « formations services d'économie agricole (SEA) » et « formations règlement de développement rural (RDR) ». Le comité de pilotage du 15 octobre 2004 a validé le processus de formation des agents des services déconcentrés sur la compréhension et la maîtrise des connaissances et des procédures en matière de « conditionnalité » et de « droits à paiement unique ».

Ce dispositif s'appuie sur la formation de formateurs référents qui auront comme mission de démultiplier les formations dans leur région afin de permettre aux agents des DDAF et DRAF d'acquérir les principes et les procédures nouvelles relatifs à la réforme de la PAC pour répondre aux questions des agriculteurs.

En 2004, seul le déploiement des formations « conditionnalité des aides » a été réalisé dans les services déconcentrés.

Le bureau FORMCO a assuré, en collaboration avec la DPEI et la DGFAR la formation de 73 formateurs référents dont 64 agents des services déconcentrés, 7 agents du secteur enseignement et 2 agents « animateurs de réseau juridique ». Les formateurs référents ont démultiplié, en région, les formations dans 26 sessions (réalisées par les délégués régionaux FORMCO) et formé 606 agents.

Formation relative à la mise en place du RDR

Le dispositif de formation qui vise à accompagner l'application du règlement de développement rural (RDR) au niveau national a démarré véritablement en 2003 après avoir été validé par le comité de pilotage « formations RDR » qui a été créé en collaboration avec la DGFAR. L'objectif est de permettre aux agents concernés par le RDR de mieux cerner les enjeux liés à ce règlement, de s'interroger sur leurs pratiques, de mettre à jour leurs connaissances et de les accompagner dans la mise en place d'une organisation et de méthodes de gestion et de contrôle adéquats.

Une lettre de mission a été envoyée le 1er mars 2004 à l'ensemble des DDAF et des DRAF, dans laquelle les missions de la personne ressource RDR nommée sont clarifiées et officialisées.

Depuis 2003, sur les 122 agents désignés comme personnes ressources dans les services déconcentrés, 98 ont été formés (76 en DDAF et 22 en DRAF).

Le nombre total de personnes ressources formées, y compris les agents du CNASEA, s'élève à 113.

Afin de remplir au mieux ses missions, la personne ressource RDR bénéficie d'une formation, animée par des spécialistes du RDR. Ces formations ont pour objet de leur permettre d'assurer trois grandes missions :

- assurer une fonction de relais de l'information,
- expliciter la politique de développement rural pour faciliter son application,
- apporter un appui aux services en termes de conseil et de méthodologie.

Le bureau FORMCO, avec l'appui du délégué régional à la formation continue du Centre, a réuni régulièrement le groupe de formateurs spécialistes RDR afin d'assurer l'ingénierie pédagogique du projet (définition du contenu, de la durée du stage, découpage et progression des séquences de formation, élaboration des supports de cours...).

Formation à l'attention des agents des DDAF nouvellement chargés de la gestion des aides directes

Organisé depuis 2001, ce dispositif fait toujours l'objet d'un suivi particulier que ce soit au niveau du comité de pilotage ou des réunions des formateurs internes.

L'animation de ces actions est assurée par des formateurs internes (COPERCI, agents expérimentés des SEA, agents du service des affaires juridiques, de la mission de gestion des aides).

Le programme de cette formation comprend deux modules qui ont été conçus afin d'aborder les aspects réglementaires, organisationnels, juridiques des aides et d'appréhender les fonctionnalités du logiciel PACAGE :

- un module tronc commun de 3 jours qui a concerné 67 agents en 2004 (l'organisation des sessions de tronc commun est confiée à des délégués régionaux de la formation continue),
- un module PACAGE, aides végétales (46 agents) et un module PACAGE aides animales (28 agents) dont l'animation est assurée par des agents des services déconcentrés qui connaissent la gestion des aides directes et le logiciel PACAGE.

Formation LEONIDAF à l'attention des agents nouvellement chargés de la gestion des quotas laitiers

Le dispositif a été conçu avec l'appui du DDAF coordinateur du projet LEONIDAF, de trois gestionnaires des quotas laitiers, du bureau du lait (DPEI), de l'INFOMA, de l'ONILAIT, du bureau FORMCO et d'un délégué régional à la formation continue.

Afin de proposer une action au plus près des besoins des agents, le bureau FORMCO a défini le programme, sa progression pédagogique avec des agents du MAP possédant une expérience approfondie de la gestion des quotas et des agents de l'ONILAIT. Ils ont également été sollicités pour assurer l'animation des sessions et l'élaboration des supports de cours.

2 sessions ont été réalisées en 2004, elles ont rassemblé 16 personnes.

Formations dans le domaine des systèmes d'information

L'offre de formation continue nationale en matière de systèmes d'information proposée à la communauté des informaticiens du ministère s'appuie sur deux dispositifs complémentaires :

- une offre élaborée par les écoles du MAP à partir d'un cahier des charges qui leur est soumis. Pour 2004, cette offre a totalisé 63 actions, comprenant 211,5 jours de formation et concernant 522 agents. Ces actions se répartissent de la façon suivante, selon la codification EPICEA :
 - maîtrise des outils : 28 actions dont 20 dans le domaine des SIG,
 - système d'exploitation et communication : 8 actions,
 - analyse et développement : 4 actions,
 - serveurs, réseaux et maintenance : 3 actions,
 - maîtrise des applications du ministère : 20 actions.
- une offre de formation complémentaire pilotée directement par le bureau FORMCO. Pour 2004, cette offre a été beaucoup plus réduite qu'en 2003. Les raisons de cette réduction sont multiples :
 - l'annonce tardive des crédits,
 - une offre des écoles qui couvre l'essentiel des besoins,
 - un schéma directeur des systèmes d'information national en cours d'actualisation,
 - le bénéfice des années précédentes où cette offre a été très importante et a répondu aux besoins.

Les actions proposées ont été les suivantes :

- une formation à Novell Netware pour les quelques services qui travaillent avec ce système d'exploitation,
- une formation expérimentale au logiciel de SIG en ligne MAPSERVEUR,
- deux actions de formation sur PHP/MySQL,
- une formation SYBASE spécifique pour les agents de la DAF de la Réunion,
- deux actions de formation à la mise en place d'un schéma directeur local des systèmes d'information,
- la formation d'accueil des nouveaux informaticiens au MAP,
- enfin, un important dispositif de formation de formateurs Linux afin de préparer le déploiement de la distribution Linux au sein de l'ensemble des services du MAP. Un réseau de 11 formateurs a été ainsi constitué.

Enfin notons, suite à l'expérimentation de la e-formation bureautique conduite les années précédentes, la mise en place de trois actions de formation d'appui auprès des RLF qui souhaitent mettre en œuvre un tel projet au sein de leur service.

5. La participation aux réseaux des acteurs de la formation continue

Le bureau de la formation continue a une activité d'animation de réseaux qui a notamment pour objectif de :

- donner des informations aux personnels et aux acteurs de la formation, notamment grâce au site FORMCO,
- faciliter les échanges sur les pratiques entre les acteurs, délégués régionaux et responsables locaux de formation
- veiller à la cohérence et au développement qualitatif de l'ensemble des dispositifs de formation au MAP.

L'animation des réseaux concourant à l'offre de formation continue

La réunion **des responsables « formation continue » des établissements d'enseignement** du ministère concourant à l'offre nationale de formation s'est déroulée les 17 et 18 mai 2004 au CEZ de Rambouillet. Au cours de cette réunion à laquelle ont participé des délégués régionaux à la formation continue, la note d'orientation pour l'offre de formation de 2004 accompagnée des priorités validées par le comité d'orientation a été présentée.

Les **délégués régionaux à la formation continue** ont été réunis à 2 reprises :

- la réunion du 23 au 25 mars 2004 a porté sur les bilans 2003 et les programmes régionaux 2004, sur les préparations aux concours, les adaptations à l'emploi, l'expérimentation sur l'e-formation en bureautique, les plans locaux de formation. La direction des affaires financières a présenté à cette occasion la mise en œuvre de la LOLF et du contrôle de gestion et l'OMM a fait le point sur les chantiers actuels et les conséquences en matière de formation continue.

– La réunion du 12 au 14 octobre 2004 a porté sur la présentation de la note d'orientation et des priorités pour l'offre de formation régionale en 2005, sur la complémentarité de cette offre avec l'offre nationale et locale. Le directeur général de l'administration, présent lors de la 1^{ère} journée, a rappelé à cette occasion la politique de formation au sein du MAP les priorités et préconisations définies par le comité d'orientation de la formation continue ainsi que le rôle de la DGA et des délégués régionaux dans le renforcement des compétences managériales des cadres.

Le haut fonctionnaire du développement durable au MAP a présenté la problématique environnementale et les conséquences en matière de formation continue.

Les **responsables locaux de formation** (RLF) des services déconcentrés ont été réunis au printemps 2004 au cours de quatre rassemblements interrégionaux. Ces réunions ont porté sur les bilans 2003 et les plans locaux de formation 2004 en particulier les actions intéressantes à faire connaître aux réseaux des responsables locaux de formation, sur les orientations pour les formations en 2005 ainsi que les priorités. Les RLF d'administration centrale ont été réunis à plusieurs reprises, notamment pour contribuer à l'élaboration du programme régional.

A l'occasion de ces réunions les IHS sont intervenus pour parler des formations des ACMO et des membres de CHS.

Les formateurs internes

Un groupe de travail a été mis en place, composé de formateurs internes, de responsables locaux de formation, de membres du bureau FORMCO et du CEP de Florac. Ce groupe, piloté par le bureau FORMCO, s'est réuni à 4 reprises. Les objectifs en terme de production étaient :

- une note de service sur la politique du ministère en matière de recours aux formateurs internes, avec un plan d'actions et en particulier une réécriture de la charte du formateur,
- la rédaction de la partie « devenir formateur interne » du site FORMCO.

La note de service DGA/SDDPRS/N2004-1269 du 5 octobre 2004 résulte des travaux de ce groupe. Elle rappelle le contexte général de la politique de formation du MAP, les missions exercées par les formateurs internes, les modalités de recrutement, les dispositifs d'accompagnement ainsi que les modalités d'intervention.

Elle précise de plus la mise en place d'une convention annuelle d'exercice de l'activité de formateur interne ainsi que la demande d'intervention qui doit être faite par tout commanditaire.

Le directeur général de l'administration a affirmé la nécessité de faire figurer dans la fiche de poste d'un agent, l'activité de formateur interne, afin que ce point soit abordé lors de l'entretien d'évaluation.

La formation des formateurs internes

3 formations ont eu lieu en 2004 : 2 modules de base et 1 module "animer des groupes d'échanges de pratiques". 33 agents ont participé à ces différentes formations.

II. Statistiques

13 161 agents ont bénéficié de formation, contre 11 603 en 2003 et 10 965 en 2002. Ainsi, 78 % des agents de l'administration centrale et des services déconcentrés du ministère ont suivi une formation contre 67 % en 2003.

Le ratio du nombre de jours par agents gérés est identique à 2003, à savoir 3,2 jours.

Le nombre de stagiaires atteint 34 777 (30 528 en 2003). En effet, un même agent a pu bénéficier de plusieurs actions de formation au cours de l'année : il est donc comptabilisé autant de fois qu'il a participé à une formation. Les stagiaires se répartissent en 19 131 femmes (17 234 en 2003) et 15 646 hommes (13 294 en 2003).

Au total, 54 712 journées de formation ont été enregistrées (55 158 en 2003). La durée moyenne de formation par agent formé est de 4,2 jours contre 4,8 jours en 2003.

Les formations techniques et administratives restent les plus nombreuses et les plus suivies : 20 486 jours contre 16 004 jours en 2003. La hausse est due essentiellement aux formations PAC, RDR et gestion des aides directes.

A noter également une augmentation dans le domaine management et communication (8 822 jours en 2004 - 7 485 en 2003), due notamment à la poursuite des formations aux entretiens d'évaluation.

Enfin, les formations destinées aux membres de CHS expliquent la hausse du domaine « Vie sociale et culturelle » : 4 307 jours contre 3 730 jours en 2003.

Évolution en nombre de stagiaires et en nombre de journées par catégorie

CATÉGORIE	STAGIAIRES			JOURS DE FORMATION		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004
A	7 155	8 419	10 203	14 223	15 682	17 327
B	10 485	12 667	14 862	21 086	24 385	23 814
C, D et Autres	10 791	9 442	9 712	20 002	15 091	13 571
Total général	28 431	30 528	34 777	55 311	55 158	54 712

Source : EPICEA au 14/04/2005

Répartition des thèmes de formation par catégorie en nombre de stagiaires et en nombre de journées

THÈMES DE FORMATION	CATÉGORIE A		CATÉGORIE B		CATÉGORIES C, D ET AUTRES		TOTAL	
	STAGIAIRES	JOURS	STAGIAIRES	JOURS	STAGIAIRES	JOURS	STAGIAIRES	JOURS
Formations techniques et administratives	4 612	7 528	5 912	9 427	2 710	3 531	13 234	20 486
Management et communication	2 144	4 484	2 021	2 527	1 482	1 811	5 647	8 822
Vie sociale et culturelle	840	901	1 884	2 059	1 403	1 347	4 127	4 307
Préparation aux concours	94	262	825	1 803	1 749	3 465	2 668	5 530
Adaptation à l'emploi	424	787	716	2 748	245	394	1 385	3 929
Informatique et bureautique	2 089	3 365	3 504	5 250	2 123	3 023	7 716	11 638
Totaux	10 203	17 327	14 862	23 814	9 712	888	34 777	54 712

Source : EPICEA au 14/04/2005

III. Le budget de la formation continue

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Budget FORMCO – en euros (hors INFOMA et actions interministérielles)	6 034 997	6 211 330	6 829 697	6 628 573	5 380 874	4 608 105
Progression (Base 100 en 1999)	100	103	113	110	89	76

Répartition des thèmes de formation par catégorie en nombre de stagiaires et en nombre de journées

	2002	% DU TOTAL 2002	2003	% DU TOTAL 2003	2004	% DU TOTAL 2004
Actions nationales	2 964 648	45	2 261 782	42	2 064 293	45
Actions régionales	817 951	12	887 562	16	789 864	17
Actions locales	2 845 974	43	2 231 530	42	1 753 948	38
Total	6 628 573	100	5 380 874	100	4 608 105	100

Établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricole

I. Caractéristiques des publics et des formations

Les publics formés sont :

- majoritairement des enseignants (12 758 journées-stagiaires / 19 607) tant au niveau régional que national ;
- ensuite les personnels ATOSS (3 454 journées stagiaires) avec majoritairement une formation au niveau régional ;
- puis les personnels de direction (1 970 journées stagiaires) surtout dans les formations à initiative nationale ;
- et enfin les personnels d'éducation et de surveillance (1 425 journées stagiaires), qui en nombre, participent davantage aux actions à initiative régionale, de durée plus courte que les actions à initiative nationale.

	NATIONAL		RÉGIONAL		TOTAL STAGIAIRES	TOTAL JOURS
	STAGIAIRES	JOURS	STAGIAIRES	JOURS		
Personnel ATOSS	308	1 162	1 857	2 292	2 165	3 454
Personnel de direction	428	1 593	367	377	795	1 970
Personnel d'éducation et de surveillance	223	862	495	563	718	1 425
Personnel enseignant	1 881	6 282	5 161	6 476	7 042	12 758
Totaux	2 840	9 899	7 880	9 708	10 720	19 607
%	26%	50%	74%	50%		

1. Evolution par catégorie

	2002			2003			2004		
	STAGIAIRES	JOURS	% JOURS	STAGIAIRES	JOURS	% JOURS	STAGIAIRES	JOURS	% JOURS
catégorie A	14 492	30 083	85	10 515	21 504	82	9 388	17 709	90
Catégorie B	867	1 346	5	1 076	1 918	8	476	753	4
Catégorie C / autres	1 607	2 329	10	1 216	1 900	10	856	1 145	6
Total général	16 966	33 758	100	12 807	25 322	100	10 720	19 607	100

Source : SAFO

2. Evolution par sexe

	2003		2004	
	STAGIAIRES	JOURS	STAGIAIRES	JOURS
Féminin	6 871	13 077	5 863	10 225
Masculin	5 936	12 145	4 857	9 382
Totaux	12 807	25 222	10 720	19 607

Source : SAFO

3. Spécificités des formations suivies

OBJECTIFS DU PROGRAMME	2003		2004	
	NOMBRE JOURS NIVEAU NATIONAL	NOMBRE JOURS NIVEAU RÉGIONAL	NOMBRE JOURS NIVEAU NATIONAL	NOMBRE JOURS NIVEAU RÉGIONAL
Accompagner les agents accédant à de nouvelles fonctions	6 981,0	1 815,5	4 130,5	1 373,5
Renforcer les identités des professionnelles des agents	4 633,0	4 143,0	4 841,5	3 813,0
Accompagner l'accès à de nouvelles conditions professionnelles	817,5	386,5		337,0
Articuler projet personnel et projet professionnel	105,0	190,0		251,5
Développer la fonction d'accueil des nouveaux arrivants		65,5		31,0
Développer les pratiques de travail collectif au sein des EPLEFPA	574,5	2 250,5	645,0	1 667,0
Développer la mission de coopération internationale	32,0	104,5	98,0	140,5
Développer la mission d'insertion	88,5	174,0	7,5	257,0
Développer la mission développement, recherche, expérimentation	68,5	68,0	4,0	173,0
Accompagner la mise en place des nouvelles formations	100,0	24,0		80,0
Accompagner la mise en place de la VAE	8,0	353,5		195,5
Développer l'usage des nouveaux média dans la formation	252,0	1 159,0	118,5	1 217,0
Accompagner l'intégration des mesures législatives	70,5	31,0	20,0	22,0
Nouvelles réglementations : les risques majeurs	52,0	74,0		40,0
Autres		600,0	34,0	110,0
Totaux	12 807	25 222	10 720	19 607

Source : SAFO

L'axe « renforcer les identités professionnelles des agents » est majoritaire tant au niveau national que régional. Cela s'explique en grande partie par la définition d'actions prioritaires, liées à l'accompagnement des rénovations pédagogiques par exemple.

« L'accès aux nouvelles fonctions » correspond majoritairement à des actions à initiative nationale.

Les actions régionales quant à elles, traduisent les besoins de formation qui accompagnent les actions collectives au sein des EPLEFPA, ainsi que l'usage des nouveaux médias dans la formation.

II. Dépenses de fonctionnement

Hormis les crédits correspondant aux moyens humains et de fonctionnement des structures organisatrices de formation continue des personnels (ENFA, ENESAD et EPN), la formation continue des personnels de l'enseignement agricole a été financée en 2004 sur 3 chapitres :

- Chapitre 34-97/30 : pour les frais de mission des agents, crédits délégués en DRAF
- Chapitre 39-01/30 : délégués aux structures organisatrices de formation pour l'organisation pédagogique des stages dont une majeure partie correspondant à la levée de gel de l'automne 2004
- Chapitre 39-01/70 : crédits engagés pour l'action de professionnalisation des acteurs de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage dans le cadre d'un financement Etat-Europe.

		2001	2002	2003	2004
DGER	34-97-30	1 707 429	1 141 152	1 481 031	550 000
	36-20-50 puis 39-01-30 à partir de 2004	2 004 705	881 438	240 000	475 459
	43-23 puis 39-01-70 à partir de 2004	274 408	304 050	247 066	304 050
Totaux		3 986 542	2 326 640	1 968 097	1 329 509

Chapitre V

Les relations professionnelles

Chapitre V

Les relations professionnelles

1^{ÈRE} PARTIE

Représentativité des organisations syndicales 65

Résultats des élections aux commissions administratives paritaires (CAP) et commissions consultatives paritaires (CCP)	65
--	----

2^{ÈME} PARTIE

Actualité du dialogue social 66

I. Climat social en 2004	66
--------------------------------	----

II. Le dialogue social ministériel 67

1. L'amélioration des statuts	67
2. La stratégie ministérielle de réforme	68
3. Le nouveau dispositif d'évaluation et de notation	68
4. L'utilisation des nouvelles technologies de l'information, par les organisations syndicales	68
5. La nouvelle organisation du budget du ministère dans le cadre de la loi d'orientation relative aux lois de finances (LOLF)	68

III. Le dialogue social local 69

1. Fréquence des CTP	69
2. Les questions générales abordées en 2004	69

3^{ÈME} PARTIE

Ordres du jour des comités techniques paritaires ministériel et centraux 74

I. Les instances consultatives nationales 74

1. Le comité technique paritaire ministériel	74
2. Section spécialisée « statuts » issue du CTP Ministériel	76

II. Les instances consultatives centrales 76

1. Le comité technique paritaire central « administration centrale » (CTPC-AC)	76
2. Le comité technique paritaire central « services déconcentrés »	76
3. Le comité technique paritaire central « enseignement agricole et recherche »	77

4^{ÈME} PARTIE

Liste des textes statutaires, indiciaires et indemnitaires publiés en 2004 79

I. La production réglementaire en matière du droit des personnels	79
---	----

II. Liste des décrets	80
-----------------------------	----

III. Liste des arrêtés	81
------------------------------	----

5^{ÈME} PARTIE

La protection juridique des fonctionnaires 82

1^{ÈRE} PARTIE

Représentativité des organisations syndicales

Résultats des élections aux commissions administratives paritaires (CAP) et commissions consultatives paritaires (CCP)

Pourcentages des voix obtenues par les différentes organisations syndicales aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires au 31 décembre 2004.

SERVICE	FO	FSU	CFDT	UNSA	CGT	SUD RURAL	NON FÉDÉRÉS	TOTAL
Administration centrale	197	13	492	91	89	0	58	940
Services déconcentrés	3 616	1 036	1 189	2 063,5	1 201	224,5	1 982	11 312
Corps commun AST			24	38	28			90
Enseignement agricole	1 169	4 465	1 007	304	629	265	27	7 866
Total partiel	4 982	5 514	2 712	2 496,5	1 947	489,5	2 067	20 208
Personnel contractuel	115	220	149	24	34	53	19	614
Total général	5 097	5 721	2 837	2 520,5	1 953	542,5	2 086	20 732
% correspondant des voix	24,59 %	27,60 %	13,68 %	12,16 %	9,42 %	2,62 %	10,06 %	100,00 %
Total général (non compris les résultats des non fédérés)	5 097	5 734	2 837	2 109	1 953	542,5		18 272,5
% correspondant des voix	27,89 %	31,38 %	15,53 %	11,54 %	10,69 %	2,97 %		100,00 %

Actualité du dialogue social

I. Climat social en 2004

Comparativement à 2003, l'année 2004 s'est caractérisée par un nombre moins important de mouvements de grève d'ampleur nationale et par un nombre comparable de mouvements de grève sectoriels. Dans tous les cas, ces mouvements ont été d'une bien moindre ampleur. Se distingue toutefois le mouvement organisé en septembre 2004, à la suite de l'assassinat d'un contrôleur du travail en Dordogne, qui a mobilisé près de 50 % des agents de l'inspection du travail et de la protection sociale agricole. Cette année a également été marquée par l'émergence de mouvements locaux affectant des établissements d'enseignement technique agricole publics et qui ont donné lieu, en règle générale, à une forte mobilisation (supérieure à 40 %, voire à 50 % des effectifs). Dans d'autres établissements d'enseignement technique agricole publics, les mots d'ordre de grève officiellement lancés ont été annulés, à la suite d'accords intervenus entre l'administration et les représentants des personnels.

Cessations collectives et concertées du travail en 2004 au ministère de l'agriculture et de la pêche

Mouvements d'ampleur nationale :

DATE	ORGANISATIONS SYNDICALES AYANT APPELÉ À LA GRÈVE ET REVENDICATIONS	NOMBRE D'AGENTS EN SERVICE	NOMBRE DE GRÉVISTES	%
1 ^{er} avril 2004	Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT Revendications portant sur le projet de loi de décentralisation et la politique de réforme de l'Etat	17 715	183	1 %
25 mai 2004	1) Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT Revendications portant sur les suppressions d'emplois et la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires 2) FSU, UNSA, SGEN-CFDT et CGT Revendications portant sur la politique éducative (insuffisance des moyens, suppression de sections, remise en cause de certaines disciplines, déficit de l'encadrement éducatif, suppression d'emplois, transfert des personnels TOS)	18 011	867	4,8 %
15 juin 2004	Union interfédérale des agents de la Fonction publique Force Ouvrière et CGT Revendications portant sur le dossier de la réforme de l'Assurance maladie	17 430	26	0,15 %
29 juin 2004	Union interfédérale des agents de la Fonction publique Force Ouvrière et CGT Revendications portant sur le dossier de la réforme de l'Assurance maladie	21 654	63	0,30 %
8 novembre 2004	CGT-Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires Protestation contre la politique salariale du Gouvernement et ce que la CGT-UGFF estime être les insuffisances du rendez-vous salarial fixé le 8 novembre 2004 par le ministre chargé de la fonction publique	12 178	2	0,016 %
8 décembre 2004	CGT-Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires puis intersyndicale de la Fonction publique (CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, CFTC, CGC) Soutien des revendications concernant la question salariale dans la fonction publique	16 528	121	0,73 %

Mouvements sectoriels ou locaux :

DATE	ORGANISATIONS SYNDICALES AYANT APPELÉ À LA GRÈVE ET REVENDICATIONS	NOMBRE D'AGENTS EN SERVICE	NOMBRE DE GRÉVISTES	%
12 mars 2004	Intersyndicale SNETAP-FSU, SGEN-CFDT, SYAC-CGT, UNSA et SUD RURAL Revendications nationales, relatives au refus du transfert des personnels TOS et protestation contre les arbitrages budgétaires rendus au ministère de l'agriculture qui ont « dégradé les services offerts aux usagers de l'enseignement technique agricole public »	13 860	2037	14,6 %
17 mars 2004	Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT Revendications portant sur le retrait du projet de loi pour la prévention de la délinquance	18 011	0	0
2 avril 2004	SNETAP-FSU Revendications portant sur la situation des enseignants d'EPS	678	13	1,90%
25 juin 2004	Ensemble des syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche Action visant à « sauver la recherche »	677	1	-
1 ^{er} , 2 et 3 septembre 2004	Syndicat Force Ouvrière de l'Enseignement, de la Recherche et des Techniques agricoles (SFOERTA) Revendications portant sur le dossier de la réforme de l'Assurance maladie	10 750	38	0,35 %
9 septembre 2004	SNETA-FSU, à la demande des personnels du Lycée professionnel agricole de Saintes (Poitou-Charentes)	57	33	57,8 %

DATE	ORGANISATIONS SYNDICALES AYANT APPELÉ À LA GRÈVE ET REVENDEICATIONS	NOMBRE D'AGENTS EN SERVICE	NOMBRE DE GRÉVISTES	%
16 septembre 2004	Organisations syndicales de l'inspection du travail : SNU-TEF, CGT, CFDT, FO, UNSA et SUD Travail Revendications portant sur la reconnaissance, le respect et la défense des missions et des agents de l'inspection du travail	466	229	49,14 %
11 et 12 octobre 2004	Lycée d'enseignement général et technologique agricole du Coteau (Haute-Loire) (Grève dont l'administration centrale a été informée postérieurement au mouvement)		96	
11 octobre 2004	Lycée d'enseignement général et technologique agricole de Roanne (Rhône-Alpes) (Grève dont l'administration centrale a été informée postérieurement au mouvement)	136	55	40,44 %
16 novembre 2004	SNETAP-FSU/SUD RURAL, à la demande de l'ensemble des personnels d'éducation et de surveillance de la Région Auvergne Protestation contre le redéploiement des postes de MI/SE et assistants d'éducation, qui, selon ce syndicat, « se traduira par la suppression de 6 postes, qui ne peuvent en aucun cas apparaître comme excédentaires »	814	45	5,52 %
18 novembre 2004	Personnels du lycée professionnel agricole de Barbezieux (Poitou-Charentes) Soutien des élèves et des parents d'élèves dans leur action pour le maintien de la filière viticulture	32	15	46,87 %
29 novembre 2004	SNETAP-FSU, à la demande des personnels du Lycée professionnel agricole de Barbezieux (Poitou-Charentes) Protestation contre la proposition de restructuration de l'établissement imposée par l'autorité académique contre la volonté des personnels, des élèves et des familles	112	60	53,57 %
7 décembre 2004	SUD RURAL Revendications portant sur les moyens financiers et humains nécessaires à la mise en œuvre des missions de l'enseignement agricole public en 2005	16 528	1493	9,03 %

Mouvements locaux officiellement annoncés puis levés :

27 septembre 2004	SNETAP-FSU, à la demande des personnels du CFPPA d'Hasparren (Midi-Pyrénées) Protestation contre la restructuration de l'établissement et notamment contre la mise en place d'une direction unique de l'apprentissage et de la formation continue
11 octobre 2004	SNETA-FSU, à la demande des personnels du Lycée professionnel agricole de Saintes (Poitou-Charentes) Protestation contre la suppression (envisagée) d'activités, d'options et d'heures d'enseignement et contre l'attribution, jugée arbitraire, des matières enseignées
12 octobre 2004	SNETAP-FSU, à la demande des personnels du Lycée d'enseignement général et technologique agricole de Melle (79) Revendication portant sur les moyens de la rentrée scolaire 2004 et protestation contre la baisse de DGH de plus de 400 heures
18 octobre 2004	SNETAP-FSU, à la demande des personnels du Lycée professionnel agricole de la Haute-Somme Protestation contre la suppression d'un poste à temps plein de MI-SE, « cause de graves dysfonctionnements dans les services « vie scolaire »
15 novembre 2004	SNETAP-FSU, à la demande des personnels du Lycée professionnel agricole de Saint-Genis Protestation contre le refus du SRFD de signer 2 contrats de 200 heures au motif qu'ils occasionneraient un dépassement de la DGH

II. Le dialogue social ministériel

Au cours de l'année 2004, les organisations syndicales ont eu l'occasion d'exprimer leurs positions sur des dossiers statutaires mais aussi sur plusieurs grands dossiers généraux intéressant l'ensemble des services et de la communauté de travail du ministère, principalement liés à la réorganisation des services au niveau central, régional et départemental entreprise au titre de la stratégie ministérielle de réforme, à la gestion des ressources humaines ou aux conditions matérielles de l'exercice de l'activité syndicale. Les thèmes répertoriés ci-dessous ont été abordés à plusieurs reprises au sein du CTP ministériel, de la section syndicale de cette instance et de divers groupes de travail formellement constitués.

1. L'amélioration des statuts

Sept projets de décrets ont fait l'objet d'un examen par le CTP ministériel en 2004, dont six décrets statutaires.

Les décrets statutaires ont porté respectivement sur :

- le statut des ingénieurs et des personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche,
- le recrutement de certains personnels de l'enseignement agricole et des lycées professionnels maritimes,
- l'intégration et la titularisation dans des corps de catégorie A, B ou C du ministère de l'agriculture des agents titulaires ou des agents non titulaires de la collectivité départementale de Mayotte mis à disposition de la direction de l'agriculture et de la forêt de Mayotte,

- les obligations de service hebdomadaire des personnels d'enseignement et des personnels d'éducation physique et sportive des établissements d'enseignement technique agricole,
- la rémunération des heures supplémentaires d'enseignement effectuées par certains personnels enseignants des établissements d'enseignement technique agricole,
- les modalités exceptionnelles de recrutement dans les corps des adjoints administratifs d'administration centrale et des adjoints administratifs des services déconcentrés du ministère de l'agriculture.

En parallèle, ont été présentés à la section spécialisée « statuts » issue du CTP ministériel les projets de textes en cours sur la fusion des corps de la filière administrative et celles envisagées dans les filières technique et ouvrière.

De plus, trois groupes de travail ont eu respectivement à connaître de l'emploi non titulaire, de la mise en œuvre du nouveau dispositif de notation et d'évaluation et de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les organisations syndicales.

2. La stratégie ministérielle de réforme

Dans le prolongement de ce qui a déjà été réalisé en 2003, les organisations syndicales ont été régulièrement informées de l'état d'avancement des grands dossiers ouverts au titre de la stratégie ministérielle de réforme du ministère chargé de l'agriculture. Elles ont pu exprimer leurs positions et leurs interrogations sur nombre de ces dossiers.

Ont notamment fait l'objet d'échanges de vues nourris la réforme de l'administration territoriale régionale et départementale, la réorganisation fonctionnelle des offices d'intervention dans le secteur agricole, l'institution d'un secrétariat général à l'administration centrale, par regroupement de directions et de services existants, et, dans le domaine de la gestion des ressources humaines, le transfert des TOS vers les régions ainsi que la fusion envisagée des corps d'ingénieurs des travaux.

Le comité technique paritaire ministériel a été formellement consulté sur un projet de décret relatif aux pôles régionaux de l'Etat et à l'organisation de l'administration territoriale dans les régions mais n'a pas pu se prononcer sur le projet de décret portant création d'un secrétariat général à l'administration centrale, la réunion prévue à cet effet ayant été boycottée par les organisations syndicales et reportée au début de l'année 2005.

3. Le nouveau dispositif d'évaluation et de notation

Comme le directeur général de l'administration s'y était engagé, la concertation commencée en 2003 sur le nouveau dispositif d'évaluation et de notation des personnels du ministère s'est poursuivie au sein du comité réuni en séance plénière mais aussi dans le cadre de plusieurs réunions d'un groupe de travail constitué à cet effet. Les débats portant aussi bien sur les textes réglementaires mettant en œuvre le nouveau dispositif, dont le comité a été formellement saisi, que sur la note de service l'explicitant ont révélé la persistance de réserves de la part des organisations syndicales.

4. L'utilisation des nouvelles technologies de l'information, par les organisations syndicales

Comme en 2003, les organisations syndicales ont été étroitement associées aux réflexions conduites sur l'utilisation par les organisations syndicales, dans le cadre de leurs activités syndicales, des nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à la rédaction d'une charte ministérielle définissant très précisément les modalités et les conditions de cette utilisation.

La quasi-totalité des organisations syndicales s'est félicitée de la rédaction d'un document jugé consensuel et qui améliore très substantiellement les conditions dans lesquelles s'exercent les activités syndicales au ministère de l'agriculture. Une organisation syndicale a émis des réserves quant au principe même d'une charte et n'a pas pris part au vote organisé sur ce document, dont elle n'a cependant contesté ni les orientations ni la teneur.

5. La nouvelle organisation du budget du ministère dans le cadre de la loi d'orientation relative aux lois de finances (LOLF)

En 2004, l'occasion a été donnée aux organisations syndicales de découvrir ce que seront en 2006 la nouvelle présentation du budget et la nouvelle organisation comptable du ministère de l'agriculture dans le cadre de la loi d'orientation relative aux lois de finances (LOLF).

De premières réponses ont été apportées à leurs questions portant sur les aspects techniques de la LOLF et à leurs interrogations sur les choix opérés concernant les grandes missions et les programmes sur lesquels reposera la nouvelle présentation budgétaire.

III. Le dialogue social local

Le dialogue social local se déroule dans de multiples comités techniques paritaires (CTP) : notamment dans les 10 CTP spéciaux, les 92 CTP départementaux (hors CTP DRAF/DDAF), les 22 CTP régionaux DRAF, les 22 CTP régionaux du secteur de l'enseignement agricole, les 4 CTP des départements d'Outre-Mer, et les 19 CTP centraux des établissements d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire.

1. Fréquence des CTP

NOMBRE DE RÉUNIONS / AN	1	2	3	4 OU PLUS
CTP DDAF/DDSV*	14%	30%	43%	13%
CTP régionaux DRAF*	14%	48%	28%	10%
CTP régionaux enseignement agricole*	11%	55%	28%	1 DRAF

* Parmi les structures ayant transmis les informations qui leur ont été demandées.

2. Les questions générales abordées en 2004

Les principaux sujets traités au sein des CTP départementaux, classés par ordre de fréquence, ont été :

Pourcentage des CTP au sein desquels ce point de l'ordre du jour a été inscrit au moins une fois

100 %	Formation continue (bilan 2003, plan 2004, perspectives 2005)
100 %	Budget de fonctionnement (bilan 2003, présentation 2004...)
100 %	Entretiens d'évaluation et notation (présentation des nouveaux dispositifs, chartes locales, avancements de grade, calendrier...)
100 %	Réforme de l'Etat (réforme de l'administration régionale : pôles régionaux de compétences, rapprochement DRIRE/DIREN, PASER, fusion DRAF/DDAF ; réforme de l'administration départementale : PASER, réorganisation des services de l'eau, devenir de l'ingénierie publique, rapprochement DDAF/DDE, transfert de l'aménagement foncier aux conseils généraux...)
93 %	RIALTO/ARTT (bilan de l'ARTT, modification du RIALTO, dépassement des horaires, CET, GESTOR...)
88 %	Effectifs, hors vacataires (évolution, ouverture de postes, mobilité...)
66 %	Accueil du public (charte Marianne, livret d'accueil, autres sujets...)
64 %	Fermeture des services (ponts 2004 et ponts 2005)
59 %	Primes 2004 (critères de modulation, mensualisation...)
57 %	Locaux (répartition, aménagement, travaux, projets immobiliers, déménagements, locaux syndicaux, entretien et nettoyage, bail, équipement...)
43 %	Plan d'orientation stratégique (objectifs, procédures, état d'avancement...)
41 %	Hygiène et sécurité (bilan CHS, évaluation et prévention des risques, sécurisation des locaux...)
39 %	Véhicules automobiles (gestion du parc automobile et du parking, entretien des véhicules...)
36 %	Suivi médical (conventions avec la MSA...)
30 %	Vacataires (crédits, statut, gestion, paye, renouvellement des contrats...)
30 %	Fonctionnement des CTP (nouvelle composition, règlement intérieur...)
29 %	Organisation des services, organigramme (DDAF seules, DDSV seules, regroupement DDAF/DDSV, missions communes, incidences de la PAC...)
26 %	Inspection générale des services
22 %	Plan de communication 2004
22 %	Restauration collective (gestion du restaurant, accès, conventions de restauration...)
18 %	Problèmes spécifiques aux abattoirs (ARTT/RIALTO, travail de nuit, affectations, primes, inspection...)
16 %	Informatique (MSI, sécurité informatique, formations à divers logiciels, équipements...)
16 %	Organisation des contrôles sur le terrain (événements de Dordogne, rôle, formation et protection des contrôleurs, soutien psychologique aux contrôleurs...)
15 %	ASMA (bilan 2003, budget, élections...)

Plus rarement : Loi développement des territoires ruraux, LOLF et contrôle de gestion, mesures anti-canicule, règlement intérieur DDAF et DDSV, gestion du courrier...

Les sujets traités au sein des CTP des DRAF

Seules sont mentionnées les régions qui ont communiqué les sujets traités au sein des CTP.

Région	Points principaux des ordres du jour par mots-clés
Alsace (DRAF/DDAF)	Règlement intérieur (actualisation), projet stratégique de la DRAF, plan de formation 2004, mouvements de personnels, exécution du budget 2003 et prévisions budgétaires 2004, notation et entretiens d'évaluation, projets de règlement intérieur de la DDSV et des abattoirs, conséquences de la politique budgétaire sur les deltas concernant les personnels et sur le fonctionnement des services, crédits 2004 de formation continue.
Aquitaine	Approbation du règlement intérieur de la DRAF, communauté de travail et mouvements du personnel, RIALTO et logiciel (utilisation et fonctionnement), agents sous contrat CNASEA, composition du CTP, récupération du crédit d'heures dans la cadre de la gestion du temps de travail, publication sur l'intranet des comptes rendus des CTP, programme local de formation (bilan 2001-2003, programme 2004), réforme de l'Etat (décentralisation, pôles régionaux, mise sous autorité unique DRAF/DDAF, LOLF), moyens financiers (compte rendu 2003 et perspectives 2004), notation/évaluation (calendrier 2004, fiches de poste et entretien d'activité).
Auvergne	RIALTO (bilan 2003 et modifications 2004), bilan simplifié de la gestion financière 2003, constitution d'un pôle social, réforme de l'Etat (pôles régionaux, nouvelle organisation des DRAF, création d'un secrétariat général à la centrale, transfert des TOS, fusion DDAF/DDE), recentrage des actions du projet stratégique, bilan social de la DRAF, effectifs et mouvements, notation/évaluation (présentation du guide de bonne pratique), présentation du livret d'accueil de la DRAF, bilan de gestion au 1er septembre 2004, journées de fermeture de la DRAF pour 2005, point sur la fusion des structures DRAF/DDAF, primes 2004, bilan des entretiens d'évaluation, charte Marianne, formation continue des personnels (bilan 2004 et plan 2005).
Bourgogne	Nouvelle composition du CTPR 2003-2006, mouvements de personnels, mobilité de printemps, contrôle de gestion et réforme de l'Etat, notation et primes 2004, nomination d'ACMO, présentation du nouveau dispositif d'évaluation et de notation, redéploiement des personnels (séminaire du 14 mai 2004), LOLF, projet de RIALTO 2005.
Bretagne	Budget 2004, notation/évaluation, évaluation des risques, projet d'orientation stratégique, mouvements du personnel, réorganisation des DRAF.
Centre	Formation continue des personnels (bilan 2003 et plan 2004), bilan financier et orientations budgétaires, RIALTO/ARTT (rapport annuel, jour de fermeture, gestion des congés), projet de charte des entretiens d'évaluation, examen des propositions du groupe de travail concernant les règles d'organisation des entretiens d'évaluation, nouveaux dispositifs d'évaluation et de notation (présentation et discussion).
Champagne-Ardenne	Bilan 2004 du fonctionnement du RIALTO, réhabilitation du bâtiment de la DRAF (état d'avancement), fermeture de la DRAF en 2004, approbation du RIALTO 2004 modifié, rapprochement DRAF/DDAF, RIALTO 2005, notation et primes 2004, entretiens d'évaluation et notation en 2004, budget (exécution 2003 et présentation 2004), formation continue des personnels (bilan 2003 et programme 2004), mise en place de la MSI, charte Marianne et charte de service du SRPV, mouvements de personnels.
Corse (DRAF, DDAF/ DDSV Corse du Sud)	Projet de réorganisation de la DDSV, pôle sécurité sanitaire (DDSV/PV), plan de formation 2004, budget (bilan 2003 et présentation 2004), déménagements, information sur le SRITEPSA, point sur l'accueil, point sur les effectifs et les mouvements de personnel, point sur la pépinière administrative de Corse, point sur le nouveau dispositif de notation, présentation des modules de primes pour la DRAF, point sur les entretiens d'évaluation et la notation, réorganisation des services de la DRAF, proposition des budgets modificatifs des différentes structures.
Franche-Comté	Démarches qualité, budget de fonctionnement 2004, mouvements des personnels, ARTT/RIALTO/CET (mise à jour), réforme de l'Etat-décentralisation, installation des nouveaux membres du CTP, PLF 2005.
Ile-de-France	Formation continue des personnels (bilan 2003 et perspectives 2004), budget de fonctionnement 2004, point sur le laboratoire vétérinaire de Rungis, CHS (désignation des membres et propositions de travail pour 2004), information sur le budget 2004, entretiens d'évaluation et notation (présentation des nouveaux dispositifs, calendrier, point sur les entretiens), nouvelle localisation du SRPV (projet à l'étude), point sur la situation des effectifs, projet d'action stratégique de l'Etat (PASER), charte Marianne.

Languedoc-Roussillon	Projet d'organisation des missions et des service (fusion ou création de services, schéma général de pilotage, calendrier), mouvements de personnels, entretiens d'évaluation (présentation du nouveau dispositif, calendrier), ARTT/RIALTO (reconduction du RIALTO, après modification), modulation des primes, aménagement et sécurisation des locaux, accueil, budget (bilan 2003).
Limousin	Rapprochement DRAF/DDAF, formation continue des personnels (bilan 2003 et perspectives 2004), RIALTO, entretiens d'évaluation (règlement intérieur) et notation, modulation des primes.
Lorraine	Règlement intérieur du CTP, révision du RIALTO, évolution des effectifs, instauration des entretiens d'évaluation (présentation des nouvelles modalités, formation aux entretiens), réforme de la notation (présentation, calendrier), réforme des retraites, budget de la DRAF (évolution 2002-2004), formation continue des personnels (bilan 2003 et programme 2004), communication interne, politique d'accueil des usagers (charte Marianne), hygiène et sécurité, projet stratégique de la DRAF, LOLF, révision du RIALTO, situation des agents de la DRAF formateurs internes.
Midi-Pyrénées	Mise sous autorité commune DRAF/DDAF (fusion de services, secrétariat général commun), projet d'orientation stratégique, plan local de formation (bilan 1er semestre 2004, programme 2005), bilan ARTT 2004, démarche qualité, point sur les crédits de fonctionnement de la DRAF, mobilité interne, modulation des primes 2004, notation 2004, entretiens d'évaluation.
Nord-Pas-de-Calais (DRAF/DDAF/DDSV)	Nouvelle composition du CTP, budget de fonctionnement DDSV/DRAF/DDAF (bilan 2003 et présentation du budget 2004, bilan intermédiaire 2004), suppression d'un poste d'inspection vétérinaire permanente, évaluation et notation (présentation des nouvelles procédures et de la fiche de poste, charte locale de mise en œuvre), techniciens « dollarisés », point sur la réorganisation des services d'ingénierie publique, information sur la retraite, charte Marianne.
Haute-Normandie (DRAF/DDAF/DDSV)	Mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), réforme de l'administration départementale de l'Etat, formation des personnels (bilan 2004 et prévisions 2005), personnels (effectifs et mobilité), nouveau dispositif de notation et d'évaluation, modification du RIALTO, modulation des primes 2004, utilisation des véhicules administratifs.
Basse-Normandie	Plan d'orientation stratégique (calendrier, priorités, orientations stratégiques, réorganisation du secrétariat général), organisation de l'accueil, RIALTO, formation continue des personnels (bilan 2003 et plan 2004), budget de fonctionnement (bilan 2003 et orientations 2004), contrats de vacataires, entretiens d'évaluation (nouvelles procédures et calendrier), notation (présentation du nouveau dispositif), mobilité interne des personnels.
Picardie	Réforme de l'Etat (décentralisation, administration territoriale, LOLF et maquette budgétaire, PASER), rapprochement DRAF/DDAF, mobilité des personnels, inspection de la DRAF, plan d'actions, budget 2004, charte Marianne et organisation de l'accueil, mobilités, entretiens d'évaluation, nouvelle notation, modulation des primes, projet de plan de formation continue, RIALTO (actualisation), communication interne (bilan 2004 et propositions 2005), communication externe (bilan du site internet et évolutions 2005).
Poitou-Charentes	Réorganisation des services : SRFD et SREA, formation continue (présentation du plan 2004, suivi de la formation), projet d'orientation stratégique (actions, suivi), mobilité, budget (bilan 2003 et perspectives 2004), entretiens d'évaluation (nouvelles procédures, calendrier) et notation (nouvelle procédure, modulation des primes, avancements 2005), charte Marianne, mobilités interne et externe, révision du RIALTO, jours de fermeture en 2005, mise sous autorité unique DRAF/DDAF.
PACA	Nouvelles dispositions en matière de notation, d'évaluation et d'avancement, mouvements de personnels, budget de fonctionnement 2004 et budget de formation 2004, projet d'orientation stratégique, réorganisation du secrétariat général, information sur le décret relatif aux pouvoirs des préfets et à la future organisation des services déconcentrés, formation aux entretiens d'évaluation, information sur la gestion des primes 2004, information sur les mouvements de personnels, information sur les effets de la décentralisation, rapprochement DRAF/DDAF.
Rhône-Alpes	Entretiens d'évaluation (présentation des nouvelles procédures, calendrier), formation continue (bilan 2003 et prévisions 2004), notation des personnels en 2004, évaluation des risques et programme de prévention de la DRAF, locaux de la DRAF, plan de déplacement des administrations (PDA), mise sous autorité commune DRAF/DDAF, budget de fonctionnement 2004 (perspectives, bilan), plan d'action stratégique de l'Etat (PASER), réforme de l'Etat (administration régionale), organisation de la mission du système d'information (MSI), charte Marianne, modulation des primes 2004, situation des agents exerçant des missions « Europe »

Les sujets traités au sein des CTP régionaux de l'enseignement

Seules sont mentionnées les régions qui ont communiqué les sujets traités au sein des CTP.

Région	Points d'ordre du jour par mots-clés
Aquitaine	Réforme de l'Etat (décentralisation, réorganisation régionale, PASER, LOLF), moyens de l'enseignement (année scolaire 2003-2004, rentrée 2004), 4° schéma et projet régional de l'enseignement agricole, structures pédagogiques 2005.
Auvergne	Bilan année scolaire 2003-2004, structures pédagogiques, bilan des CHS, bilan de la rentrée scolaire 2004 (effectifs, décentralisation des personnels TOS), bilan des examens 2004.
Bretagne	Bilan des crédits relatifs aux dépenses de personnel pour l'année scolaire 2003-2004, préparation de la rentrée scolaire 2004, projet régional de l'enseignement agricole, bilan de la mise en œuvre de la VAE, résultats aux examens 2004, point sur la rentrée scolaire 2004, modifications des structures pédagogiques-rentrée scolaire 2005, formation continue des personnels, point sur l'hygiène et la sécurité dans les établissements, transfert des ATOSS, notation et évaluation.
Bourgogne	Contractualisation DGER-DRAF, rentrée 2004, formation par apprentissage et formation professionnelle continue, résultats aux examens et efficacité scolaire 2004, rentrée scolaire 2004-2005, projets de structures pédagogiques 2005-2006.
Centre	Information sur le projet régional de l'enseignement agricole, préparation de la rentrée scolaire 2004 et gestion des ressources humaines, organisation de la session d'examens 2004, projet de groupement d'intérêt public de l'enseignement agricole, formation professionnelle continue, apprentissage (effectifs, ouverture de classes, devenir des apprentis), informatique et communication, structures pédagogiques à la rentrée 2004, structures pédagogiques à la rentrée 2005, formation initiale (point provisoire sur la rentrée scolaire 2004, sessions d'examens 2004), formation professionnelle continue, assistants d'éducation (effectifs), formation des personnels, programme régional d'actions incitatives et culturelles, informatique et communication, coopération internationale, point sur les personnels non enseignants.
Corse	Présentation de la répartition régionale de la DGH, situation des agents contractuels de l'EPLEFPA de Sartène, rentrée scolaire 2004, bilan des résultats aux examens 2004, évolution des structures à la rentrée 2005, point sur l'activité 2003/2004 et projets 2004/2005 des GRAF, DRIF et DRTIC, ARTT et RIALTO, examen de la plate-forme revendicative déposée par l'intersyndicale des établissements.
Franche-Comté	Bilan 2003 des RIALTO des EPLEFPA, ajustement des structures en formation continue et en apprentissage, VAE, agriculture et développement durable, résultats des examens 2004, rentrée de l'appareil de formation Franc-Comtois (effectifs prévisionnels, structures pédagogiques rentrée scolaire 2004, pédagogie), fonds social lycéen : bilan 2003, hygiène et sécurité, formation continue des personnels : bilan 2003, situation des CES et des CEC, moyens (reclassement des agents contractuels, affectations des reçus aux concours, schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole de 2005 à 2009).
Ile-de-France	Moyens en crédits et en personnels sur l'année 2004-2005, dotation globale horaire, actions du plan d'action régional de l'enseignement agricole, bilan de la formation continue du personnel, avancement du travail sur la mission insertion, projet régional d'individualisation et de modernisation de la formation professionnelle, point sur la rentrée scolaire 2004, point sur l'apprentissage, point sur la situation des personnels, point sur les structures pédagogiques.
Languedoc-Roussillon	Situation des CFA/CFPPA, représentativité des syndicats au CTPR et au CREA, dotation globale horaire, problèmes de la vie scolaire, postes TEPETA, structures, congés des agents remplaçants, formation continue des agents, situation des postes et des agents enseignants, ACR, ATOSS, CPE, MI/SE et AE, formation continue des personnels, effectifs de la rentrée 2004, prévisions de structures, licences professionnelles, modifications de structures EPL.
Limousin	Evolution du volume d'activité 2003-2004 (formations scolaires et par apprentissage, formation continue), résultats aux examens 2004, les moyens des établissements en crédits et en personnels, structures 2005 (propositions).

Lorraine	Débat sur l'école, préparation de la rentrée 2004, le IV ^e schéma prévisionnel national des formations, structures 2005, les effectifs, crédits déconcentrés, la formation des personnels, le dispositif de validation des acquis de l'expérience, insertion-coopération internationale, PRIMO et agriculture et développement durable, bilan des CHS dans les établissements, mise en place du CTPR, résultats aux examens 2004, rentrée scolaire 2004, les personnels et les moyens (DGH), structures 2005.
Basse-Normandie	Bilan de l'utilisation des moyens sur l'année 2003-2004, préparation de la rentrée scolaire 2004, structures pédagogiques de la rentrée scolaire 2005, formation professionnelle continue et apprentissage, formation continue des personnels, note de cadrage de la DGER pour la rentrée 2004, suivi des élèves et des étudiants, fonds social lycéen, modifications pédagogiques pour la rentrée 2005.
Haute-Normandie	Moyens des établissements : année scolaire 2003-2004, préparation de la rentrée scolaire 2004, 4 ^e schéma prévisionnel national des formations, modification des structures pédagogiques pour la rentrée 2005, formation continue des personnels, résultats aux examens 2004, bilan de la rentrée 2004 (formation scolaire, apprentissage, formation professionnelle continue), structures des rentrées 2004 et 2005, information sur le transfert des TOS, actions du projet régional de l'enseignement agricole, animation régionale des missions de l'enseignement agricole.
Midi-Pyrénées	Validation du document de synthèse relatif au projet régional de l'enseignement agricole, point sur la formation continue des personnels, évolution des structures pédagogiques 2004, préparation de la rentrée scolaire 2004, égalité des chances, évaluation et notation, bilan de la rentrée scolaire 2004, résultats aux examens 2004, effectifs à la rentrée scolaire 2004, personnels (enseignants, ACR/ACE, ATOSS), évolution de l'offre de formation (formation scolaire, apprentissage, principes généraux de la rentrée 2005).
Picardie	Examen d'un projet de règlement intérieur du CTPR, état d'avancement du plan régional de communication, évolution des structures pédagogiques pour 2004, préparation du 4 ^e schéma national prévisionnel des formations, bilan d'activité du GRAF, résultats aux examens 2004, état des effectifs à la rentrée 2004, structures pédagogiques à la rentrée 2005, mise en place des personnels et des crédits pour la rentrée 2004, bilan de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage.
Poitou-Charentes	Formation continue des personnels (bilan 2003, programmes GRAF-FORMCO 2003-2004, orientation 2005, plans locaux de formations), bilan 2003-2004 pour l'apprentissage et la formation continue, MAR-MIL 2003-2005, dérogations au RIALTO, situation concernant les accidents des élèves et des personnels, situation emplois-jeunes, projet GIP régional, modifications des structures pédagogiques et préparation de la rentrée scolaire 2004, contractualisation DGER/DRAF, résultats aux examens 2004, effectifs élèves et apprentis à la rentrée 2004, situation pour les personnels enseignants et non enseignants et moyens alloués, projets de modifications des structures pédagogiques pour la rentrée 2005 dans le cadre de la démarche contractualisation DGER/DRAF.
PACA	Brève histoire du GRAF (groupe régional d'animation et de formation) PACA, règlement intérieur du CTPR, composition des commissions du personnel sur budget, des assistants d'éducation, information sur l'année scolaire 2004-2005 (structures, effectifs, personnels), projet régional de l'enseignement agricole, préparation de la rentrée scolaire, structures pédagogiques 2004, bilan de la rentrée scolaire 2004, structures pédagogiques 2005, vacances, notation administrative, transfert des TOS, TEPETA (affectation, mobilité, rôle et activités), primes des ATOSS, DGH, gestion des personnels de CFA et CFPPA.
Rhône-Alpes	Modification du règlement intérieur du CTPR, formation professionnelle continue, situation des personnels de LEGTA/LPA, évolution des effectifs, point d'information sur le projet régional de l'enseignement agricole, décentralisation des TOS, préparation de la rentrée scolaire 2004, résultats aux examens 2004, point sur la rentrée scolaire 2004, dossier contractualisation DGER/DRAF, modifications des structures pour la rentrée scolaire 2005

Ordres du jour des comités techniques paritaires ministériel et centraux

I. Les instances consultatives nationales

1. Le comité technique paritaire ministériel s'est tenu 7 fois en 2004

(2 réunions du comité, convoquées le 24 mai et le 16 décembre 2004, ont été boycottées par les organisations syndicales).

2 janvier 2004

1. Approbation du compte-rendu du CTPM du 26 septembre 2002 (consultation).
2. Approbation du compte-rendu du CTPM du 20 février 2003 (consultation).
3. Approbation du compte rendu du CTPM du 18 septembre 2003 (consultation).
4. État d'avancement de la stratégie ministérielle de réforme (discussion).
5. Questions diverses :
 - à la demande de la FSU :
 - Point sur la réforme du statut formation- recherche.
 - Point sur la réforme de la politique de l'eau.
 - Ouverture de négociations sur le plan de formation continue des personnels.
 - Aboutissement des textes relatifs au régime indemnitaire des IATOSS.
 - à la demande de l'UNSA :
 - Conditions d'ouverture d'un nouveau portail INTRAGRI.
 - à la demande de SUD RURAL :
 - Portée réelle des instructions au sein des services du MAP.
 - à la demande de la CFDT :
 - Application du décret du 30 décembre 2003 portant virement de crédits.
 - Date de la prochaine réunion du Garent.
 - Conditions des prélèvements sur salaire pour jour de grève.
 - Etat de la répartition des crédits de fonctionnement 2004 des organisations syndicales.
 - à la demande de la CGT :
 - Paiement de l'indemnité pour travail de nuit dans les abattoirs et modalités d'application du décret n°2002-757 du 2 mai 2002.

19 février 2004

1. Approbation du compte-rendu du CTPM du 20 novembre 2003 (consultation).
2. Point d'information sur la stratégie ministérielle de réforme.
3. Nouvelles organisation et typologie du budget du ministère dans le cadre de la LOLF (information).
4. Déploiement et état d'avancement de la mise en place du nouveau logiciel comptable « ACCORD » (information).
5. Questions diverses :
 - à la demande de la CGT :
 - Modalités de nomination des lauréats des concours inscrits sur les listes complémentaires (note explicative en annexe).
 - Contractualisation des assistants techniques en charge dans les services déconcentrés du MAAPAR de la gestion des fonds structurels européens (FEOGA, FEDER...).
 - Contractualisation des personnels FREDON (anciennement FREDEC) exerçant des missions liées à la protection des végétaux (laboratoire national de la protection des végétaux) (question posée également par SUD RURAL).
 - Mise en place des personnels TOS pour la rentrée scolaire 2004 (note en annexe).
 - Suppression de la ligne budgétaire portant crédits de fonctionnement des 4 pépinières forestières de l'Etat.

18 mars 2004

1. Point d'information sur la stratégie ministérielle de réforme.
2. Projet de décret modifiant le décret n°95-370 du 6 avril 1995 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche (consultation).
3. Projet de décret relatif au recrutement de certains personnels de l'enseignement agricole et des lycées professionnels maritimes (consultation).
4. Projet de décret fixant les conditions d'intégration et de titularisation dans des corps de catégorie A, B ou C de la fonction publique de l'Etat des agents titulaires ou des agents non titulaires de la collectivité départementale de Mayotte mis à disposition de la direction de l'agriculture et de la forêt de Mayotte (consultation).
5. Projets d'arrêtés relatifs à la notation et à l'évaluation des personnels fonctionnaires et non titulaires du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (consultation).

15 avril 2004

1. Intervention de Monsieur le Président sur l'Observatoire des missions et des métiers (information).
2. Information sur le recrutement et l'insertion des travailleurs handicapés : Bilan 2003 et perspectives 2004.
3. Projet de décret modifiant le décret n°71-618 du 16 juillet 1971 fixant les obligations de service hebdomadaire des personnels d'enseignement des lycées et collèges agricoles des établissements d'enseignement agricole spécialisés de même niveau ainsi que des personnels d'éducation physique et sportive des établissements d'enseignement relevant du ministère de l'agriculture (consultation).
4. Projet de décret modifiant le décret n° 71-750 du 14 septembre 1971 fixant les taux de rémunération des heures supplémentaires d'enseignement effectuées par certains personnels enseignants des lycées et collèges agricoles et des établissements d'enseignement agricole spécialisés de même niveau (consultation).
5. Projet d'arrêté portant institution des comités d'hygiène et de sécurité au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (consultation).
6. Projet de note de service sur la notation et l'évaluation (présentation).
7. Questions diverses :
 - à la demande de FO :
 - Non-titulaires : information sur les modalités de contrat CDD pour les ex-agents du CNASEA (courrier joint).
 - Rémunération des nouveaux contrats des ex agents du FEOGA.
 - Information sur la mise en place d'une agence pour la santé des végétaux (intervention de Monsieur le Ministre lors du congrès de la FNSEA).
 - Explications concernant la non perception de la prime de nuit pour les veilleurs de l'école vétérinaire de Lyon et ce depuis le 1^{er} janvier 2002.
 - à la demande de Sud Rural :
 - Situation des personnels des FREDON dans les unités du Laboratoire nationale de la protection des végétaux.
 - à la demande du SNETAP-FSU :
 - Formation continue des personnels : communication du bilan financier chiffré par direction (DGA-DGER).

17 juin 2004

1. Approbation du compte rendu du 19 février 2004 (consultation).
2. Projet de décret relatif aux pôles régionaux de l'Etat et à l'organisation de l'administration territoriale dans les régions (consultation).
3. Information sur l'impact des décisions de régulation sur le budget 2004 et sur les premières discussions relatives au PLF 2005.
4. Présentation de la charte sur l'égalité hommes-femmes (information).
5. Charte sur la sécurité des systèmes d'information (consultation).
6. Charte ministérielle sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les organisations syndicales (information).
7. Charte de l'accueil des usagers (Information).

27 septembre 2004

1. Présentation du projet de budget 2005 (information – discussion).
2. Point sur la stratégie ministérielle de réforme.
3. Questions diverses :
 - à la demande de FO :
 - Avenir du laboratoire vétérinaire de Rungis.
 - Notation des permanents syndicaux à 50%.

28 octobre 2004

1. Approbation des comptes rendus du 22 janvier, du 19 février et du 18 mars 2004 (consultation).
2. Mise en place du secrétariat général (information et discussion).
3. Projet d'arrêté fixant la liste des branches d'activités professionnelles et des emplois types des établissements publics d'enseignement supérieur agricole relevant du ministre chargé de l'agriculture et de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (consultation).
4. Projet de décret relatif aux modalités exceptionnelles de recrutement dans les corps des adjoints administratifs d'administration centrale et des adjoints administratifs des services déconcentrés du ministère de l'agriculture de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (consultation).
5. Charte ministérielle sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les organisations syndicales (consultation).
6. Schéma directeur national des systèmes d'information - Version 3 (information).
7. Réponse à une enquête de la fonction publique relative aux personnels susceptibles d'être titularisés dans le cadre de la loi du 3 janvier 2001(information).
8. Questions diverses :
 - à la demande FO
 - Information sur les ouvertures de concours programmées par la DGA en 2005 pour les ATOSS, les IATOS et les maîtres ouvriers des services déconcentrés.
 - Information sur la sortie des arrêtés relatifs à la validation des services pour pension civile des contractuels des CFA et des CFPPA.
 - Notation et évaluation des permanents syndicaux à 50% et plus : information relative au complément à la circulaire les concernant.

- 28 octobre 2004** (suite) • à la demande de la CGT :
 – Information sur l'état actuel de la réflexion conduite sur la réforme de l'administration territoriale de l'Etat, notamment dans les départements.

2. Section spécialisée « statuts » issue du CTP Ministériel

- 24 novembre 2004**
1. Présentation des projets de textes sur les fusions de corps de la filière administrative.
 2. Présentation des projets de fusions envisagées dans les filières technique et ouvrière.
 3. Questions diverses :
 - à la demande FO :
 - Explications sur les dysfonctionnements apparus dans la distribution des bulletins de paye du mois d'août dernier, notamment en ce qui concerne les personnels des haras.
 - Notation : base de notation des bonifications 2004.
 - Explications concernant le fait que les assistants sociaux du MAP ne peuvent plus intervenir auprès des agents des Haras nationaux.

3. Groupes de travail

- 8 janvier 2004** Projet de note de service relative à la mise en œuvre de la notation et de l'évaluation au titre de l'année 2004.
23 janvier 2004 Utilisation des technologies de l'information et de la communication (NTIC).
10 février 2004 Mise en œuvre du régime de notation et d'évaluation des personnels du ministère chargé de l'agriculture.
19 février 2004 Mise en œuvre du régime de notation et d'évaluation des personnels du ministère chargé de l'agriculture.
18 mars 2004 Groupe de travail sur l'emploi non titulaire.
26 mars 2004 Utilisation des technologies de l'information et de la communication (NTIC).
10 juin 2004 Modalités des retenues de salaires pour service non fait.
13 septembre 2004 Nomination d'un secrétaire général au MAP.
1^{er} octobre 2004 Utilisation des technologies de l'information et de la communication (NTIC).

II. Les instances consultatives centrales

1. Le comité technique paritaire central « administration centrale » (CTPC-AC) s'est réuni trois fois en 2004

- 6 février 2004**
1. Approbation des compte-rendus des réunions du CTP AC du 12 décembre 2002, et du 6 février 2003.
 2. Point d'information sur la stratégie ministérielle de réforme.
 3. Nouvelles organisation et typologie du budget du ministère dans le cadre de la LOLF (information).
 4. Déploiement et état d'avancement de la mise en place du nouveau logiciel comptable « ACCORD » (information).
 5. Bilan 2003 de l'attribution des primes en administration centrale (information).
 6. Bilan sur les moyens en personnels en administration centrale en 2003 (information).
 7. Questions diverses :
 - à la demande de la CFDT :
 - Bilan de l'A.R.T.T.
 - Information sur la démarche qualité initiée à la DGA.
 - Conditions de travail des agents chargé de l'information du public au S.I.A.
- 13 mai 2004**
1. Approbation de compte-rendu de la réunion du CTP AC du 4 décembre 2003.
 2. Stratégie ministérielle de réforme (information).
 3. Bilan 2003 de la formation continue en administration centrale (information).
 4. Bilan 2003 sur la mise en œuvre de l'ARTT (discussion) .
- 2 décembre 2004**
1. Approbation de compte-rendu de la réunion du CTP AC du 26 février 2004.
 2. Projet de décret portant création d'un secrétariat général au ministère chargé de l'agriculture et modifiant le décret n°99-555 du 2 juillet 1999 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'agriculture et de la pêche (consultation).
 - Projet d'arrêté portant organisation et attributions du secrétariat général (information).
 - Projet d'arrêté portant organisation du secrétariat général (information).

2. Le comité technique paritaire central « services déconcentrés » (CTPC-SD) s'est réuni 2 fois en 2004

- 16 mars 2004**
1. Approbation des comptes rendus de la réunion du 30 janvier 2003, du 11 septembre 2003 et du 6 novembre 2003 (consultation).
 2. Point d'information sur la stratégie ministérielle de réforme (information).
 3. Bilan des investissements immobiliers 2003.
 4. Bilan des mesures prises par le ministère durant l'été 2003 pour les incendies de forêt (intervention de Madame Sophie Villers).
 5. Présentation de la charte sur l'égalité hommes-femmes (information).
 6. Bilan des inspections du COPERCI (intervention de M. Vanhaecke).
 7. Questions diverses :
 - à la demande de la CGT.
 - Devenir des pépinières forestières de l'Etat.
 - Cadre d'intervention des personnels des services vétérinaires dans des prophylaxies réglementées.
- 9 décembre 2004**
1. Approbation du compte rendu du 16 mars 2004 (consultation).
 2. Circulaire du premier ministre relative à la réforme de l'administration départementale de l'Etat (information).
 3. Projet de circulaire sur l'organisation départementale dans le domaine de l'eau (information).
 4. Questions diverses :
 - à la demande de la CGT.
 Devenir des pépinières forestières de l'Etat.

3. Le comité technique paritaire central « Enseignement agricole et recherche » s'est réuni neuf fois en 2004

- 22 janvier 2004**
1. Approbation du procès-verbal des réunions du 3 et du 12 décembre 2002.
 2. Information sur la communication du ministre en conseil des ministres sur l'enseignement agricole (cf. document en pièce jointe) et sur l'élaboration du 4e Schéma national prévisionnel des formations.
 3. Avis sur le projet de décret modifiant la composition du conseil d'administration des établissements d'enseignement supérieur agricole publics relevant de la tutelle du ministre chargé de l'agriculture.
 4. Avis sur le projet d'arrêté fixant la liste des spécialités professionnelles exercées par les techniciens des établissements publics de l'enseignement technique agricole (TEPETA).
 5. Avis sur le projet d'arrêté fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves du concours d'accès au corps des TEPETA pour la spécialité professionnelle « agencement et équipement technique ».
 6. Avis sur le projet d'arrêté fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves du concours d'accès au corps des TEPETA pour la spécialité professionnelle « documentation ».
 7. Avis sur le projet d'arrêté fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves du concours d'accès au corps des TEPETA pour la spécialité professionnelle « logistique et cadre de vie ».
 8. Avis sur le projet d'arrêté fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves du concours d'accès au corps des TEPETA pour la spécialité professionnelle « restauration collective ».
 9. Avis sur le projet d'arrêté fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves du concours d'accès au corps des TEPETA pour la spécialité professionnelle « vie scolaire ».
 10. Avis sur le projet d'arrêté fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves du concours d'accès au corps des TEPETA pour la spécialité professionnelle « bureautique et audiovisuel ».
 11. Avis sur le projet d'arrêté relatif aux règles d'organisation générale, à la nature et au programme des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de classe principale des établissements publics de l'enseignement technique agricole.
 12. Avis sur le projet d'arrêté concernant le brevet professionnel « pêche de loisir » du ministère des sports cosigné ministère chargé de l'agriculture.
- 27 février 2004**
1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2003.
 - 2.1. Avis sur le projet d'arrêté modifiant les clauses type de la convention prévues par le décret n°97-370 du 14 avril 1997 relatif aux conditions d'emploi des jeunes travailleurs agricoles.
 - 2.2. Information sur la note de service relative aux stages en entreprise des élèves et étudiants de l'enseignement technique et de formation professionnelle agricole.
 3. Avis sur le projet d'arrêté relatif aux règles d'organisation générale, à la nature et aux programmes des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de classe principale des établissements publics de l'enseignement technique agricole.
 4. Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 18 mars 1999 modifié, relatif à l'organisation et aux horaires de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole.
 5. Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 18 mars 1999 modifié, relatif à l'organisation et aux horaires des enseignements des classes de première et terminale des lycées, sanctionnés par le baccalauréat général.
 6. Information sur les emplois-jeunes et les assistants d'éducation.

- 13 mars 2004**
1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2003.
 2. Avis sur le projet d'arrêté relatif aux règles d'organisation générale, à la nature et aux programmes des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de classe principale des établissements publics de l'enseignement technique agricole.
 3. Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 18 mars 1999 modifié, relatif à l'organisation et aux horaires de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole.
 4. Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 18 mars 1999 modifié, relatif à l'organisation et aux horaires des enseignements des classes de première et terminale des lycées, sanctionnés par le baccalauréat général
 5. Information sur les emplois-jeunes et les assistants d'éducation.
- 27 mars 2004**
1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 mars 2003.
 2. Point d'information sur le dossier de la décentralisation.
 3. Point d'information relatif au projet de loi sur l'espace rural.
- 29 avril 2004**
1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 mars 2003.
 2. Point sur l'état d'avancement des dossiers réflexion et action de la DGER.
 3. Points soumis à la discussion concernant les projets de loi relatifs à la décentralisation et aux affaires rurales.
 4. Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 16 juin 1995 relatif à l'examen de qualification professionnelle et au certificat d'aptitude organisés en vue de l'admission au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré agricole ou au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique agricole ou au deuxième grade du corps des professeurs de lycée professionnel agricole.
 5. Avis sur le projet de circulaire relative au projet d'établissement
- 20 mai 2004**
1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 avril 2003.
 2. Point sur l'état d'avancement des dossiers réflexion et action de la DGER.
 3. Avis sur le projet d'arrêté portant création et fixant les conditions de délivrance du baccalauréat professionnel Technicien conseil vente en vins et spiritueux.
 4. Avis sur le projet d'arrêté portant création et fixant les conditions de délivrance du baccalauréat professionnel Technicien conseil vente en produits alimentaires et qualité.
 5. Avis sur le projet d'arrêté portant création et fixant les conditions de délivrance du BEPA entretien et aménagement des espaces naturels et ruraux.
 6. Avis sur le projet de circulaire relative au projet d'établissement.
 7. Avis sur le projet d'arrêté relatif aux modalités d'organisation des troisièmes concours d'accès au corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole, au deuxième grade du corps des professeurs de lycée professionnel agricole et au corps des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole.
- 23 octobre 2004**
1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2003.
 2. Participation de l'enseignement agricole au grand débat sur l'école.
 3. Point sur les dossiers « Réflexion action » de la DGER.
 4. Avis sur le projet de décret relatif à la création du certificat de spécialisation.
 5. Formation continue des personnels (bilan 2002-2003 et point pour 2003-2004).
 6. Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 21 juillet 1989 relatif aux licences de chef de centre et d'inséminateur dans les espèces chevaline et asine.
 7. Point sur les établissements publics nationaux
 8. Point sur le dossier CFA-CFPPA
- 26 novembre 2004**
1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2003
 2. Avis sur le projet d'arrêté relatif à la commission et aux épreuves de sélection des candidats aux emplois de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricole.
 3. Bilan de la rentrée 2003.
 4. Evolution des structures pédagogiques à la rentrée 2004.
- 3 décembre 2004**
- Evolution des structures pédagogiques à la rentrée 2004.

Liste des textes statutaires, indiciaires et indemnitaires publiés en 2004

I. La production réglementaire en matière du droit des personnels a été maintenue en 2004 à un bon niveau

En effet, 18 décrets statutaires ou indemnitaires propres au ministère de l'agriculture ont été publiés dont 13 modifient des statuts particuliers des personnels ou ont une incidence sur leur situation. 7 d'entre eux ont fait l'objet d'un examen par la section des finances au Conseil d'Etat.

En outre, 18 arrêtés indiciaires, indemnitaires ou relatifs à des modalités de concours ont été publiés concernant les personnels relevant du ministère et de ses établissements publics sous tutelle.

Les chantiers principaux en matière statutaire et indemnitaire étaient les suivants en 2004 :

- Pour compléter les réformes statutaires réalisées en 2003, la bonification indiciaire et le régime indemnitaire des personnels de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles, ainsi que le régime indemnitaire des inspecteurs de l'enseignement agricole ont été améliorés.
- Dans l'enseignement technique agricole, les obligations de service et la rémunération des heures supplémentaires ont été alignées sur celles des personnels relevant de l'éducation nationale et les statuts particuliers des corps d'enseignement et d'éducation ont été complétés pour élargir l'accès aux concours internes aux maîtres d'internat, aux surveillants d'externat et aux assistants d'éducation.
- Dans l'enseignement supérieur, le statut d'emplois des secrétaires généraux des établissements d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire a été revalorisé et s'agissant des directeurs de ces établissements, leur régime indemnitaire a été harmonisé dans l'attente du futur statut d'emplois de ces personnels, soumis en 2004 à la consultation interministérielle.
- Dans le prolongement de la réforme statutaire de 2003 de l'Office national des forêts, les modalités de plusieurs concours et examen ont été publiées.
- Le régime indemnitaire des personnels administratifs et ouvriers a été complété par un arrêté propre au ministère, fixant les taux de l'indemnité d'administration et de technicité.
- La liste des établissements publics pouvant bénéficier de la prime spéciale a été complétée par ceux du ministère chargé de l'environnement.
- Les 2 derniers décrets de titularisation Le Pors (dont celui du ministère chargé de l'environnement) dans des corps du ministère de l'agriculture concernent les personnels non titulaires de l'établissement public les Haras nationaux d'une part et ceux des Parcs nationaux relevant de l'environnement d'autre part.
- Pour parachever la mise en place du Centre national professionnel de la propriété forestière, nouvel établissement public, un comité consultatif paritaire national a été institué.
- L'intégration et la titularisation des agents de la collectivité départementale de Mayotte mis à la disposition de la direction de l'agriculture et de la forêt ont rendu nécessaire l'élaboration de plusieurs textes réglementaires.

D'autres chantiers, encore en cours fin 2004, mais bien avancés, sont la réforme du statut de formation et de recherche, la poursuite du recrutement exceptionnel d'adjoints techniques aux Haras nationaux. La fusion des 3 corps d'ingénieurs des travaux du ministère progresse, ainsi que les premiers textes concernant le regroupement des offices d'intervention agricoles.

Le tableau ci-dessous donne une comparaison quantitative de la publication des textes statutaires et indemnitaires sur les 5 dernières années :

NATURE JURIDIQUE DES TEXTES	2000	2001	2002	2003	2004
Décrets statutaires	15	14	16	25	14*
Décrets indemnitaires	3	4	6	3	4
Total décrets	18	18	22	28	18
Arrêtés statutaires	16	46	22	40	12
Arrêtés indemnitaires	26	7	22	6	6
Total arrêtés	42	53	44	46	18

* dont 1 décret du ministère chargé de l'environnement, cosigné par l'agriculture

II. Liste des décrets

Décret n° 2004-119 du 5 février 2004 portant attribution d'une indemnité de charges administratives aux inspecteurs de l'enseignement agricole (*JO du 8 février 2004*).

Décret n° 2004-423 du 12 mai 2004 relatif au comité consultatif paritaire national institué auprès du directeur du Centre national professionnel de la propriété forestière (*JO du 19 mai 2004*).

Décret n° 2004-480 du 27 mai 2004 fixant les conditions exceptionnelles d'intégration de certains personnels non titulaires de l'établissement public Les Haras nationaux dans des corps de fonctionnaires des catégories A, B et C (*JO du 4 juin 2004*).

Décret n° 2004-586 du 16 juin 2004 fixant les conditions exceptionnelles d'intégration d'agents non titulaires des établissements publics chargés des parcs nationaux dans des corps de fonctionnaires de catégorie A (*JO du 23 juin 2004*).

Décret n° 2004-653 du 1^{er} juillet 2004 relatif aux modalités temporaires de recrutement dans le corps des secrétaires d'administration scolaire et universitaire du ministère de l'agriculture (*JO du 4 juillet 2004*).

Décret n° 2004-681 du 9 juillet 2004 modifiant le décret n° 90-1100 du 5 décembre 1990 relatif à la rémunération des personnels de direction des lycées d'enseignement général et technologique agricoles, des lycées professionnels agricoles et des établissements d'enseignement agricole spécialisés de même niveau (*JO du 10 juillet 2004*).

Décret n° 2004-796 du 27 juillet 2004 modifiant le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires relevant du régime général des retraites (*JO du 3 août 2004*).

Décret n° 2004-778 du 28 juillet 2004 modifiant le décret n° 96-1062 du 5 décembre 1996 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans l'emploi de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (*JO du 1^{er} août 2004*).

Décret n° 2004-780 du 28 juillet 2004 modifiant le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires relevant du régime général des retraites (*JO du 1^{er} août 2004*).

Décret n° 2004-781 du 28 juillet 2004 modifiant le décret n° 97-153 du 13 février 1997 instituant une nouvelle bonification indiciaire en faveur des secrétaires généraux des établissements d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (*JO du 1^{er} août 2004*).

Décret n° 2004-830 du 19 août 2004 modifiant le décret n° 97-361 du 11 avril 1997 instituant une nouvelle bonification indiciaire en faveur de certains personnels de direction des établissements publics d'enseignement technique agricole (*JO du 21 août 2004*).

Décret n° 2004-831 du 19 août 2004 portant attribution d'indemnités à certains personnels de direction d'établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (*JO du 21 août 2004*).

Décret n° 2004-973 du 15 septembre 2004 modifiant le décret n° 71-618 du 16 juillet 1971 fixant les obligations de service hebdomadaire des personnels d'enseignement des lycées et collèges agricoles et des établissements d'enseignement agricole spécialisés de même niveau ainsi que des personnels d'éducation physique et sportive des établissements d'enseignement relevant du ministère de l'agriculture (*JO du 17 septembre 2004*).

Décret n° 2004-974 du 15 septembre 2004 modifiant le décret n° 71-750 du 14 septembre 1971 fixant les taux de rémunération des heures supplémentaires d'enseignement effectuées par certains personnels enseignants des lycées et collèges agricoles et des établissements d'enseignement agricole spécialisés de même niveau (*JO du 17 septembre 2004*).

Décret n° 2004-1015 du 21 septembre 2004 modifiant le décret n° 91-580 du 21 juin 1991 instituant une prime d'administration en faveur de certains personnels de l'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'agriculture (*JO du 28 septembre 2004*).

Décret n° 2004-1231 du 17 novembre 2004 modifiant les statuts particuliers de certains personnels de l'enseignement agricole et des lycées professionnels maritimes (*JO du 20 novembre 2004 et rectificatif du 21 novembre 2004*).

Décret n° 2004-1290 du 26 novembre 2004 fixant le régime indemnitaire applicable aux personnels recrutés par certains établissements publics intervenant dans le domaine de la santé publique ou de la sécurité sanitaire (*JO du 28 novembre 2004*).

Décret n° 2004-1252 du 23 novembre 2004 fixant les conditions d'intégration des agents titulaires et de titularisation des agents non titulaires de la collectivité départementale de Mayotte mis à disposition de la direction de l'agriculture et de la forêt dans des corps de catégorie A, B et C de la fonction publique de l'Etat (*JO du 25 novembre 2004*).

III. Liste des arrêtés

Arrêté du 5 février 2004 fixant le montant annuel de l'indemnité de charges administratives allouées aux inspecteurs de l'enseignement agricole (*JO du 8 février 2004*).

Arrêté du 12 mai 2004 relatif au comité consultatif paritaire national institué auprès du directeur du Centre national professionnel de la propriété forestière (*JO du 19 mai 2004*).

Arrêté du 1^{er} juillet 2004 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves pour le recrutement temporaire dans le corps des secrétaires d'administration scolaire et universitaire du ministère de l'agriculture (*JO du 4 juillet 2004*).

Arrêté du 22 juillet 2004 modifiant l'arrêté du 13 février 2002 portant application du décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés au ministère de l'agriculture et de la pêche (*JO du 1^{er} août 2004*).

Arrêté du 27 juillet 2004 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux professeurs de lycée professionnel agricole (*JO du 3 août 2004*).

Arrêté du 28 juillet 2004 fixant la liste des établissements permettant l'accès au dernier échelon de l'emploi de secrétaire général d'un établissement d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (*JO du 1^{er} août 2004*).

Arrêté du 28 juillet 2004 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux secrétaires généraux d'établissement d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (*JO du 1^{er} août 2004*).

Arrêté du 11 août 2004 pris en application des articles 1^{er} et 2 du décret n° 2000-239 du 13 mars 2000 instituant une prime spéciale en faveur de certains personnels du ministère chargé de l'agriculture affectés dans les services et les établissements publics du ministère chargé de l'environnement (*JO du 21 août 2004*).

Arrêté du 19 août 2004 modifiant l'arrêté du 11 avril 1997 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de direction des établissements publics d'enseignement technique agricole (*JO du 1^{er} août 2004*).

Arrêté du 19 août 2004 fixant les montants annuels de l'indemnité de responsabilité de direction d'établissement attribuée à certains personnels de direction d'établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (*JO du 1^{er} août 2004*).

Arrêté du 19 août 2004 fixant les montants annuels de l'indemnité de sujétions spéciales attribuée à certains personnels de direction d'établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (*JO du 1^{er} août 2004*).

Arrêté du 4 octobre 2004 relatif aux modalités d'organisation générale, à la nature et au programme des épreuves du concours interne de recrutement de techniciens opérationnels de l'Office national de forêts (*JO du 20 octobre 2004*).

Arrêté du 21 octobre 2004 relatif aux modalités d'organisation générale de l'examen professionnel et à la nature des épreuves pour le recrutement de techniciens opérationnels de l'Office national des forêts (*JO du 28 octobre 2004*).

Arrêté du 26 octobre 2004 relatif aux modalités d'organisation générale et à la nature des épreuves du concours interne pour le recrutement de cadres techniques de l'Office national des forêts (*JO du 6 novembre 2004*).

Arrêté du 23 novembre 2004 fixant les règles de constitution et de fonctionnement des commissions prévues par le décret n° 2004-1252 du 23 novembre 2004 fixant les conditions d'intégration des agents titulaires et de titularisation des agents non titulaires de la collectivité départementale de Mayotte mis à disposition de la direction de l'agriculture et de la forêt dans des corps de catégorie A, B et C de la fonction publique de l'Etat en vue de la reconnaissance de l'expérience professionnelle en équivalence des conditions de titres ou de diplômes requis pour se présenter aux examens professionnels (*JO du 25 novembre 2004*).

Arrêté du 23 novembre 2004 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès d'agents non titulaires de la collectivité départementale de Mayotte à divers corps de catégorie A, B et C du ministère chargé de l'agriculture (*JO du 25 novembre 2004*).

Arrêté du 23 novembre 2004 fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité en faveur de certains personnels du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (*JO du 26 novembre*).

Arrêté du 26 novembre 2004 portant application du décret n° 2004-1290 du 26 novembre 2004 fixant le régime indemnitaire applicable aux personnels recrutés par certains établissements publics intervenant dans le domaine de la santé publique ou de la sécurité sanitaire (*JO du 28 novembre 2004*).

5ÈME PARTIE

La protection juridique des fonctionnaires

Nombre d'agents bénéficiaires de l'article 11 de la loi n° 83-634 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires :

	2001	2002	2003	2004
Art 11 - Victimes	5	17	12	24
Art 11 - Poursuites	15	11	4	5
Total	20	28	16	29

Chapitre VI

L'action sanitaire et sociale

Chapitre VI

L'action sanitaire et sociale

1^{ÈRE} PARTIE

Objectifs, organisation et acteurs 85

I. L'action sociale 85

II. L'action sanitaire 85

III. Les acteurs 85

2^{ÈME} PARTIE

Le budget 87

3^{ÈME} PARTIE

L'action sociale 88

I. Le service social 88

II. Les prestations d'action sociale 89

1. La modernisation des prestations sociales 89

2. Les outils de communication 89

3. La restauration 90

4. Le logement 92

5. Les loisirs pour enfants 95

6. L'appui social aux jeunes handicapés 95

7. La garde des jeunes enfants 95

4^{ÈME} PARTIE

L'action en faveur des travailleurs handicapés 96

I. Le recrutement des travailleurs handicapés en 2004 96

II. Les aménagements de postes pour les personnes handicapées et les travaux d'accessibilité 97

5^{ÈME} PARTIE

L'action sanitaire 99

I. La santé des agents 99

1. La médecine de prévention 99

2. Accidents du travail et maladies professionnelles 100

3. Accidents de service, de travail et de trajet en administration centrale 101

3.1 Présentation générale 101

3.2 Arrêts de travail 101

3.3 Sexe et tranches d'âges 101

3.4 Coût des accidents en administration centrale 101

4. Le Comité médical ministériel 102

5. La commission de réforme 102

6. La commission centrale de réparation en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles (CRATMP) 103

II. Les actions de prévention 103

1. La sensibilisation des agents et des services à l'hygiène et à la sécurité 104

1.1 Les comités ou commissions d'hygiène et de sécurité locaux 104

1.2 Le réseau hygiène et sécurité 104

2. Stages de secourisme 104

3. Journées du sang 104

6^{ÈME} PARTIE

Les comités et commissions d'hygiène et de sécurité 105

I. Les différentes instances en hygiène et sécurité 105

II. Le comité d'hygiène et de sécurité ministériel 105

1. Les réunions 105

2. Les groupes de travail 106

3. La communication 106

III. Le Comité d'hygiène et de sécurité spécial des services de l'administration centrale à Paris 106

1. Les réunions 106

2. Les groupes de travail 107

3. La répartition des ACO sur les sites parisiens 107

IV. Les Comités et Commissions d'hygiène et de sécurité locaux 108

1. Thèmes abordés lors des réunions plénières 108

2. Évolution de la réception des procès-verbaux au secrétariat du CHS ministériel 108

V. L'utilisation de crédits pour des actions de prévention 109

Objectifs, organisation et acteurs

La politique d'appui social au personnel s'articule autour de deux volets essentiels : l'action sociale et l'action sanitaire. Elle est mise en œuvre en concertation avec les organismes consultatifs compétents que sont le comité interministériel de d'action sociale (CIAS), le comité technique paritaire ministériel (CTPM) en section spécialisée d'action sociale et le comité d'hygiène et de sécurité ministériel (CHSM).

I. L'action sociale

Elle vise à :

- impulser et mettre en place une politique de prestations destinée à améliorer l'environnement des agents du Ministère, au travail ou dans leur vie familiale ;
- financer des équipements sociaux ;
- subventionner les associations ou organismes à vocation sociale qui interviennent au bénéfice des personnels du ministère ;
- répondre aux situations sociales d'urgence et les plus difficiles, notamment en faveur des agents les moins favorisés ;
- améliorer les conditions de travail des personnels au sein de l'administration et faciliter l'harmonie entre vie professionnelle et vie familiale.

II. L'action sanitaire

Elle doit permettre :

- d'assurer le suivi médical des agents, et particulièrement de ceux dont l'activité professionnelle présente des risques directs ou indirects pour leur santé,
- de concourir à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'environnement professionnel des agents,
- d'assurer la couverture des agents atteints de maladies professionnelles ou victimes d'accidents du travail,
- de mener des actions de formation, d'information et de prévention dans les domaines sanitaire et médical au sens large.

Les actions du domaine sanitaire sont déterminées et menées en liaison avec les médecins de prévention, les cinq inspecteurs en hygiène et sécurité, les 485 agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (les ACO), les comités et commissions d'hygiène et de sécurité qui se réunissent périodiquement au sein de chaque service et établissement du Ministère.

III. Les acteurs

Le comité interministériel d'action sociale de l'Etat (CIAS) détermine les prestations d'action sociale extralégales et facultatives, communes à l'ensemble des administrations d'Etat. Il participe aussi, pour partie, au financement de certains équipements sociaux, comme les restaurants inter administratifs. La politique sociale du Ministère de l'agriculture et de la pêche est déterminée en conformité avec les directives du CIAS.

Les sections régionales d'action sociale (SRIAS), émanation décentralisée du CIAS, instaurées en 1994 et installées depuis 1997, ont compétence, dans le cadre des priorités et orientations générales du CIAS, pour répondre à des besoins ponctuels et collectifs de dimension interministérielle et à vocation régionale. Elles peuvent proposer au CIAS toute action interministérielle en matière d'équipements sociaux visant la restauration administrative, le logement et les actions en faveur des enfants des agents de l'Etat.

Les comités et commissions hygiène et sécurité (CHS) ont pour mission de contribuer à la protection de la santé et à la sécurité des agents dans leur travail. Dans ce cadre, ils procèdent également à l'analyse des risques professionnels auxquels sont exposés les agents du ou des services entrant dans leur champ de compétence. L'activité des différents CHS (ministériel, spécial administration centrale, locaux) est décrite dans la 4^{ème} partie du chapitre 6 « Il les actions de prévention ».

Le bureau de l'action sanitaire et sociale (BASS), situé au sein de la direction générale de l'administration (SDDPRS), assure la coordination de la politique d'action sanitaire et sociale (secrétariat des instances de concertation et des commissions), gère le budget de cette politique et participe directement à sa définition et à sa mise en œuvre (prestations, subventions, médecine de prévention, service social...). Le cabinet médical et le service des assistants sociaux sont rattachés au BASS.

Le secrétariat général des services déconcentrés (DRAF, DDAF, DDSV) constitue le relais social, au niveau local, des agents du ministère affectés dans les services déconcentrés et les établissements d'enseignement. Il assure l'information des agents, instruit les dossiers de prestations sociales et procède aux mandatements y afférents. Sur un plan plus général, il veille à ce que les questions relatives à l'action sanitaire et sociale soient portées en tant que de besoin devant les instances compétentes (CHS et CTP).

Les associations d'action sociale, sportive, culturelle et de loisirs (ASMA nationale et départementales) gèrent, dans le cadre d'une convention avec le ministère de l'agriculture et de la pêche des activités de loisirs et d'entraide. En outre, l'ASMA nationale est chargée par le ministère de la gestion des colonies de vacances en faveur des enfants du personnel.

La mutuelle générale du ministère de l'agriculture et des organismes rattachés (SMAR) assure, avec la **mutuelle « Nature et forêts »** (MNF), la couverture maladie complémentaire et la « prévoyance » des agents. Au sein de la fédération nationale des mutuelles de fonctionnaires (MFP), la SMAR participe à la gestion de certaines prestations interministérielles (chèques-vacances).

2^{ÈME} PARTIE

Le budget

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE	
chapitre 33-92	9 998 397 €
Fonction publique	252 632 €
Total	10 251 029 €

ÉVOLUTION DES CRÉDITS DEPUIS 1994 (CHAPITRE 33-92)		
ANNÉE	CRÉDITS EN EUROS	PROGRESSION
1994	6 831 292	+ 5,64 %
1995	7 322 358	+ 7,19 %
1996	7 619 765	+ 4,06 %
1997	7 799 543	+ 2,36 %
1998	8 182 006	+ 4,90 %
1999	8 838 565	+ 8,02 %
2000	9 420 428	+ 6,58 %
2001	9 755 906	+ 3,60 %
2002	9 979 659	+ 2,30 %
2003	9 980 159	+ 0,005 %
2004	9 998 397	+ 0,18 %

A noter : augmentation de + 46,36 % sur la période 1994/ 2004.

PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES DE CRÉDITS SUR L'ANNÉE 2004 (CHAPITRE 33-92)		
TYPE D'ACTION	CRÉDITS UTILISÉS EN EUROS	POURCENTAGE
Restauration	2 786 290	27,18
Services médico-sociaux	1 123 843	10,96
Secours	266 265	2,60
Mutuelles	903 653	8,82
ASMA	2 626 989	25,63
Loisirs pour enfants (1)	1 242 810	12,43
Jeunes handicapés	228 759	2,23
Gardes d'enfants	96 006	0,94
Aménagements de postes pour handicapés et fonds d'insertion	254 080	2,48
Logement en région parisienne	488 297	4,76

LOISIRS POUR ENFANTS SELON LE TYPE DE SÉJOURS	NOMBRE DE DOSSIERS	TOTAL VERSÉ (€)
Centre de vacances colonies	2 324	857 950
Centre de loisirs sans hébergement	1 403	95 695
Séjours linguistiques	228	49 541
Séjours dans le cadre du système éducatif	809	91 948
Maisons familiales	818	114 124
Subvention trousseau	316	33 552

L'action sociale

I. Le service social

Rattaché à la DGA et au bureau de l'action sanitaire et sociale, le service social du personnel du MAP compte 13 assistants de service social, une conseillère technique nationale et une secrétaire.

Ce réseau prend en charge l'ensemble des personnels des services déconcentrés, des établissements d'enseignement et de l'administration centrale.

Pour compléter ce dispositif d'aide au personnel, des conseillères en économie sociale et familiale sont intervenues, en 2004, dans le cadre de conventions financières pour les régions Auvergne et Ile de France.

L'évolution significative pour l'année écoulée est l'arrivée d'une seconde assistante de service social pour le secteur administration centrale et Ile-de-France. Ce renforcement du service social a permis dès le second semestre de 2004 de relancer des permanences sur les sites de ce secteur et ainsi d'apporter une prestation de proximité.

Conformément à leur lettre de mission, les assistants de service social ont poursuivi durant l'année 2004 leurs missions d'aide auprès des personnels et de personne ressource pour les services, déclinées à travers les objectifs suivants :

- aider et soutenir les personnes rencontrant des difficultés d'ordre personnel ou professionnel,
- contribuer à une politique de prévention afin de préserver l'équilibre des personnes dans leur environnement professionnel,
- assurer un accompagnement individuel ou collectif dans les situations de changement afin d'aider à l'adaptation réciproque des personnes et de leur milieu professionnel,
- participer à des actions d'information afin d'assurer à tous un accès équitable à l'action sociale,
- développer la fonction de veille et d'observation sociale pour alimenter la réflexion concernant l'évolution de la politique sociale.

Durant l'année 2004 les assistants de service social ont effectué 616 permanences pour rencontrer 2 015 personnes et assurer un suivi individualisé pour 1 543 d'entre elles.

Ces personnels sont plutôt des femmes (2/3 d'entre eux) vivant en couple pour plus de la moitié et avec des personnes à charge. La catégorie C est sur représentée avec 52 % des dossiers bien que 24 % des personnels suivis soient de catégorie A.

Les motifs d'intervention sont les suivants :

- dans 28 % des situations la problématique dominante était d'ordre professionnel, qu'il s'agisse de relations difficiles, d'adaptation au poste de travail, de mutation, de stress au travail ou de toutes les craintes et angoisses liées à la réforme de l'ftat ;
- avec 23 % de demandes liées à des difficultés budgétaires, on constate un léger tassement (moins 5%) de ce pourcentage par rapport à 2003. Les réponses sont entre autre apportées par l'attribution de secours dans le cadre de la commission d'attribution des aides financières, instance qui siège à un rythme mensuel en administration centrale. En 2004, 381 dossiers ont été présentés lors de cette commission et une somme totale de 266 265 euros a été attribuée. Ce dispositif est régulièrement coordonné avec le secteur de prêts sociaux de l'ASMA ;
- 18 % des personnes rencontrées avaient des difficultés en lien avec la santé qui se traduisent entre autre par des demandes d'information sur la protection sociale des fonctionnaires, une perte de salaire, une souffrance liée à la maladie et aussi toutes les questions concernant le retour au travail ;
- les problématiques familiales qui apparaissent dans 14 % des dossiers sont en lien avec les évolutions sociétales : l'émergence du chômage, les divorces, le maintien des jeunes adultes au domicile des parents, la dépendance des parents âgés, les études supérieures ;
- les interventions pour des questions d'ordre administratif sont toujours d'actualité comme l'aide à la constitution d'un dossier administratif, l'apport d'informations personnalisées, la coordination avec les bureaux de gestion pour traiter de dossiers sensibles et pour cette année 2004 l'apparition en nombre significatif de questions en liaison avec les retraites.

Comme chaque année, on constate une constante concernant les motifs d'intervention des assistants de service social du personnel et leur hiérarchie.

Au-delà de ces observations quantitatives il semble intéressant d'observer un phénomène caractéristique de l'année 2004 : l'activité du réseau des assistants de service social a été marquée par l'actualité et les réformes en cours dans la société actuelle.

Ainsi la réforme de l'ftat, la décentralisation, les changements et évolutions des pratiques professionnelles provoquent des questions, font naître des incertitudes et rendent des adaptations nécessaires. Ce contexte de changement a fragilisé certains personnels ou réactivé des traumatismes anciens tant sur un plan individuel que collectif.

La mutation de l'environnement professionnel : l'évolution des missions, des modes opératoires, de la communication, des technologies supposent des aptitudes au changement et peuvent générer des difficultés et du stress. L'évolution des relations dans le monde du travail, des modes de management et les adaptations indispensables qu'elle suggère sont autant de facteurs de risque.

L'évolution du statut des fonctionnaires, avec entre autre les changements concernant le droit à la retraite a provoqué une très sensible augmentation des demandes d'informations et activé des inquiétudes quant à l'avenir pour certaines personnes.

Enfin durant cette année 2004, plusieurs événements dramatiques ont marqué l'activité du service social, acteur placé en toute première ligne pour apporter aide et soutien aux personnels qui vivent ces épisodes de grande souffrance.

Au niveau interministériel et compte tenu des évolutions qui se profilent dans l'action sociale, les assistants de service social ont renforcé leur participation aux SRIAS (sections régionales interministérielles d'action sociale). Cette implication a permis au ministère de l'agriculture d'être représenté dans quelques projets.

En conclusion, on peut noter que les demandes d'intervention du service social sont en lien avec l'évolution des problématiques de notre société et plus ou moins impactées par les profils socio-économiques des agents du ministère.

II. Les prestations d'action sociale

Il s'agit des domaines dans lesquels le ministère intervient directement pour favoriser l'environnement social individuel ou collectif des agents.

Depuis 1992, en ce qui concerne les agents affectés dans les services déconcentrés, l'ensemble des prestations d'action sociale est géré par le secrétariat général commun à chaque DDAF et DDSV. Associés aux assistants sociaux, et en parallèle des actions de proximité menées par les ASMA départementales, ces services constituent de véritables relais sociaux départementaux.

Le bureau de l'action sanitaire et sociale (BASS) continue d'assurer la gestion directe des dossiers des agents affectés en administration centrale en matière de prestations sociales. Toutefois, au-delà de ces missions de gestion, le bureau de l'action sanitaire et sociale participe avec les représentants des personnels à la définition de la politique sociale du ministère. Il constitue une force de proposition.

1. La modernisation des prestations sociales

Si l'année 2003 a été marquée par le lancement d'une étude portant sur la modernisation du système de prestations sociales, l'année 2004 a permis - sur la base des conclusions de l'étude - d'adopter et de conduire un programme de travail portant sur l'organisation des processus ainsi que sur la nouvelle offre de prestations.

Le programme de travail sur le volet « information et organisation » constitue l'acte fondateur de la modernisation du dispositif de prestations sociales et détermine les premières mesures à déployer à court et moyen termes, qui s'articulent autour de :

- l'amélioration des circuits d'information (création d'un site internet, réédition du livret sur l'action sociale, identification d'un chargé d'information à l'action sociale au sein des SG, ...). Le site internet ASSPERA (Action Sanitaire et Sociale pour les PERSONNELS de l'Agriculture) sera publié en cours d'année 2005.
- un réinvestissement des CTP locaux (ou régionaux en ce qui concerne les établissements d'enseignement).
- la simplification de certaines mesures de gestion,
- l'élaboration de documents de programmation dont la vocation est de permettre à chaque chef de service ou d'établissement d'appréhender l'ensemble des domaines constitutifs de l'action social et d'assurer un pilotage local de la politique sociale en concertation avec les représentants des personnels.

S'agissant du volet portant sur la nouvelle offre de prestations sociales, l'évolution de la conjoncture économique et son incidence sur le contexte budgétaire concomitante à l'étude a conduit à adapter une stratégie de déploiement pluriannuel. Il a été décidé à cet égard d'approfondir la définition ainsi que les modalités de mise en place de cette nouvelle offre de prestation par la constitution de groupes de travail restreints sur les thématiques suivantes : la garde des jeunes enfants, l'enfant en âge scolaire, le jeune adulte à charge, le parent âgé à charge, la solidarité aux difficultés individuelles, le logement et la mobilité géographique, les vacances familiales, le bien-être des jeunes handicapés.

2. Les outils de communication

En 2004, la politique de communication définie en 1997 a été reconduite à destination :

- de l'ensemble des agents pour promouvoir la connaissance des droits qui leur sont ouverts,
- des gestionnaires pour leur faciliter l'instruction et la liquidation des dossiers de demandes de prestations.

Ainsi, le livret d'action sanitaire et sociale, recueil complet de toutes les actions, prestations et services du ministère et de ses partenaires, édité en 1997 et partiellement mis à jour en 1998 semble rester le document de référence qui permet encore de satisfaire l'information des nouveaux arrivants. Une édition remaniée pourra être envisagée dans un proche avenir.

Par ailleurs, la circulaire ministérielle annuelle fixant les taux des prestations sociales, a été publiée en reconduisant sa présentation sous forme de fiches pratiques individuelles recensant à chaque fois l'ensemble des conditions d'attribution, pour toutes les prestations y compris celles à gestion interministérielle dont les conditions d'attribution diffèrent sensiblement des autres.

L'année 2004 a également été marquée par l'insertion d'articles dans plusieurs parutions internes (Bip-Dga notamment).

Enfin, un cahier des charges relatif au développement d'un site internet dédié à l'action sanitaire et sociale a été réalisé afin de matérialiser les conclusions de l'étude présentée dans la partie précédente. Une convention financière a été signée à l'été 2004 avec le CNERTA afin qu'il assure le développement du site ASSPERA (Action Sanitaire et Sociale pour les Personnels de l'Agriculture). Ce site dédié à l'information des personnels, des services et des établissements s'organise autour de 3 rubriques :

- une rubrique « Présentation » qui décrit les attributions et l'organisation du bureau de l'action sanitaire et sociale, présente les instances de concertation qui interviennent dans la détermination de la politique sanitaire et sociale, identifie les partenaires, liste les activités et précise le champ des bénéficiaires ;
- une rubrique « Acteurs et réseaux » qui permet à partir d'un module de recherche multicritères et d'une carte de France de trouver l'acteur de l'action sanitaire et sociale qui, en fonction du domaine, du secteur géographique ou du niveau d'intervention est le mieux à même de délivrer à l'agent ou au service l'information recherchée ;
- une rubrique « Domaines d'action » qui répond aux préoccupations des personnels et apporte des éléments d'information aux services en matière d'action sociale (aides et conseils, enfants, logement, restauration, loisirs et culture), de santé (accidents du travail, comité médical, commission de réforme, commission des rentes), d'hygiène et de sécurité (le CHSM, les CHS locaux, la prévention des risques professionnels, ...) et d'insertion des personnes handicapées (le plan triennal, la formation, le reclassement, l'accompagnement à l'insertion professionnelle, ...).

La page d'accueil du site ASSPERA fait également une large place à l'actualité de l'action sanitaire et sociale et une foire aux questions synthétise les principaux éléments de réponse aux interrogations les plus récurrentes des agents et des services.

Le site ASSPERA a été développé dans le respect des normes d'accessibilité. Les personnels non-voyant, équipés des logiciels et périphériques idoines, peuvent y accéder sans difficultés. Le site ASSPERA sera consultable au cours de l'année 2005.

3. La restauration

L'accessibilité à la restauration méridienne, pour l'ensemble des agents, est facilitée par la présence de restaurants administratifs ou inter-administratifs. Dans les secteurs géographiques où il n'existe pas d'offre de structures administratives, des conventions spécifiques négociées avec certains restaurants inter-entreprises ou privés offrent aux agents une restauration de proximité.

Le secteur de la restauration collective a consommé, comme les années précédentes, un quart des crédits annuels de l'action sanitaire et sociale. Les participations versées par le bureau de l'action sanitaire et sociale comprennent :

- la prestation interministérielle repas (1,02 € en 2004) éventuellement complétée par sa bonification de 0,46 € (instituée par la note de service DGA/SDDPRS/N2000-1176 du 30 juin 2000) pour les agents dont l'indice majoré est inférieur à 466,
- les subventions au fonctionnement pour les restaurants administratifs ou d'entreprises.

Les conventions peuvent parfois permettre de moduler ces aides en fonction de l'indice de l'agent.

La sous-direction de la logistique et du patrimoine intervient également dans le secteur de la restauration en finançant la création ou la rénovation des restaurants interministériels.

La restauration à PARIS

Pour la région parisienne, les modalités de subventionnement permettent de lisser le coût moyen des repas afin que le prix acquitté par chaque catégorie de personnel soit aligné sur celui appliqué au restaurant interadministratif de la rue Barbet de Jouy qui est l'établissement de référence du ministère en la matière.

Sept structures ont participé, en 2004 à la fourniture de repas pour les agents de l'administration centrale, des établissements publics et des établissements d'enseignement supérieur situés à PARIS.

Les conventions avec le restaurant Fontenoy, le RIE Tour Maine Montparnasse et le restaurant de la Poste Paris V ont été modifiées en 2004 afin d'améliorer la prestation ou les conditions tarifaires applicables aux usagers. La convention de gestion liant le ministère à l'AURI (association gestionnaire du RIA Barbet de Jouy) a fait l'objet à l'automne 2004 d'un avenant permettant sa prorogation sur une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2005. Les dispositions de l'actuelle convention sont en cours de renégociation avec les administrations partenaires.

Bilan quantitatif 2004 :

- 277 404 repas ont été servis en 2004, soit 9 537 de plus qu'en 2003.
- 154 521 repas ont bénéficié de la prestation interministérielle de 1,02 € ce qui représente une augmentation de 2 843 repas par rapport aux chiffres de 2003.

Bilan 2004 de la restauration à Paris					
	NOMBRE DE REPAS AVEC SUBVENTION INTER- MINISTÉRIELLE	NOMBRE TOTAL DE REPAS	TOTAL SUBVENTIONS INTERMINISTÉRIELLES EN EUROS	TOTAL SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT EN EUROS	Coût TOTAL EN EUROS
Site du Helder	4 190	6 045	4 273,80	21 011,43€	25 285,23
AURI	90 952	153 980	92 771,04	509 020,44	601 791,48
AURIAS	3 111	7 209	3 173,22	16 292,34	19 465,56
RA Fontenoy	3 265	7 988	3 330,30	15 872,30	19 202,60
INAPG SOGERES	10 564	15 988	10 775,28	51 612,85	62 388,13
RIE Vaugirard	33 078	67 319	33 789,56	128 176,00	161 915,56
RIE Tour Maine	9 361	18 875	9 548,22	56 350,28	65 898,50
Totaux 2004	154 521	277 404	157 611,42	798 355,64	955 947,06
Totaux 2003	151 678	267 867	151 678,00	736 523,56	888 201,56€

Au-delà des chiffres bruts, il convient d'analyser la fréquentation journalière. L'année 2004 comportait 257 jours de travail contre 251 en 2003.

	NOMBRE DE REPAS PAR JOUR EN 2003	NOMBRE DE REPAS PAR JOUR EN 2004
Site du Helder	23	24
AURI	615	599
AURIAS	30	28
RA Fontenoy	18	31
INA PG /SOGERES	49	62
RIE Vaugirard	265	262
RIE Tour Maine	67	73
Totaux	1067	1079

La restauration pour les services déconcentrés

L'année 2004 a permis de finaliser le recensement des établissements de restauration conventionnés avec les services déconcentrés. Les agents du ministère de l'agriculture bénéficient d'un accès à 173 établissements de restauration (hors Paris), 100 sont des restaurants administratifs ou inter-administratifs, 42 des restaurants inter-entreprises, les 31 restants appartiennent au secteur traditionnel.

L'activité 2004 est marquée par la négociation de nouvelles conventions pour accompagner les changements de localisation de certains services ou de directions départementales complètes. De nombreuses réévaluations de la participation du ministère ont permis d'harmoniser le reste à charge des agents à des niveaux compatibles avec une restauration de type social.

A noter l'émergence de conventions avec les restaurants d'entreprises de grosses structures agroalimentaires près desquelles existent des services d'inspection permanents.

Le tableau ci dessous indique le nombre de repas bénéficiant de financements ministériels ou inter-ministériels pour chacune les années civiles 2001 à 2003.

	NOMBRE TOTAL DE REPAS SUBVENTIONNÉS			NOMBRE DE REPAS AVEC SUBVENTION INTERMINISTÉRIELLE			NOMBRE DE BONIFICATIONS REPAS		
	PARIS	SERVICES DÉCONCENTRÉS	TOTAUX	PARIS	SERVICES DÉCONCENTRÉS	TOTAUX	PARIS	SERVICES DÉCONCENTRÉS	TOTAUX
2001	260 998	700 820	961 818	157 274	573 427	730 701	0	112 666	112 666
2002	262 191	611 626	873 817	150 251	500 626	650 877	0	82 760	82 760
2003	267 867	650 046	917 913	151 678	663 409	815 087	0	55 923	55 923

Les bilans d'activité des restaurants administratifs ou inter-administratifs ne sont publiés qu'après la tenue des assemblées générales des associations de gestion qui se déroulent au plus tôt au mois de mai de l'année qui suit l'exercice. Pour cette raison, la publication des données agrégées relatives à la restauration sociale porte toujours sur l'exercice n-2.

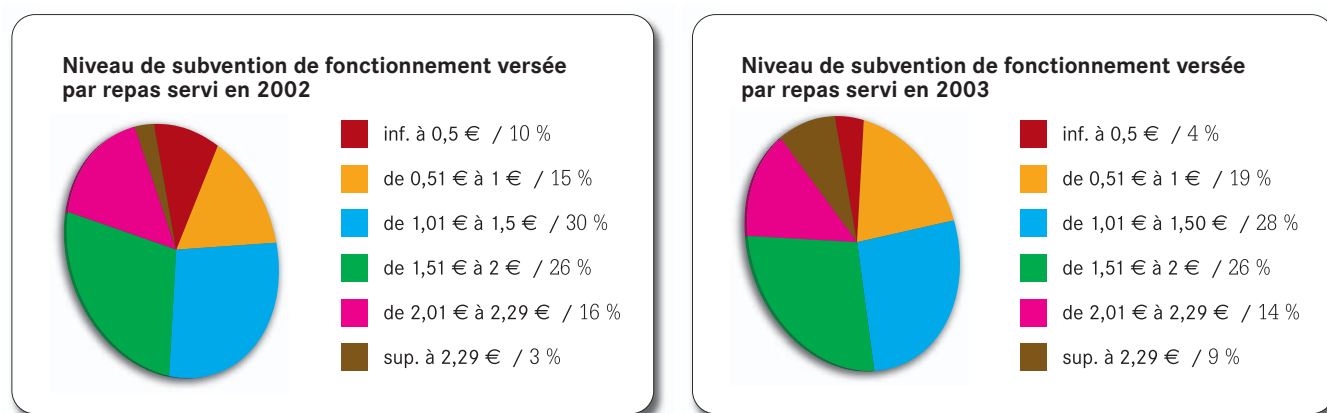
La baisse du nombre de repas subventionnés constatée en 2001 et 2002 ne se confirme pas en 2003, 38 420 repas supplémentaires ont été servis aux agents du ministère de l'agriculture affectés dans les services déconcentrés.

934 994,30 €, soit en moyenne 1,43 € par repas, ont été versés en 2003, pour le subventionnement de la restauration des services déconcentrés (1,19 € en 2001 et 1,41 en 2002).

A ces aides dites de fonctionnement, s'ajoute la prestation repas interministérielle (1 € en 2003). En 2003, 663 409 repas ont bénéficié de la prestation repas inter-ministérielle et 55 923 bonifications repas (0,46 €) ont complété cette aide pour un total de 25 724,58 €, notamment dans les départements dépourvus de restaurants inter-administratifs.

La signature de nouvelles conventions et les renégociations limitent le versement de cette bonification dont le nombre baisse depuis 2001 (- 29 906 euros en 2002 et - 26 837 euros en 2003).

Les niveaux de subventions de fonctionnement 2002 et 2003 pour les services déconcentrés sont représentés dans les graphiques ci-dessous :



Crédits d'investissement

Aucune opération de construction ou de rénovation des restaurants inter-administratifs n'a été réalisée en 2003.

4. Le logement

A) La politique de réservation conventionnelle en Ile-de-France

La politique mise en œuvre en Ile de France par le MAP en matière de logement social vise à favoriser l'accueil des nouveaux arrivants et à accompagner les situations sociales et/ou familiales les plus difficiles. La pénurie de logements du fait de l'effritement de l'offre au plan national, le renchérissement du coût des réservations ainsi que l'évolution du sentiment d'insécurité dans les quartiers urbains disposant de logements sociaux constituent des éléments à prendre en compte dans le développement de cette politique sociale.

Malgré un contexte budgétaire difficile, le ministère a maintenu à niveau sa politique de réservation de logements auprès des bailleurs sociaux. Il veille à ne prendre en compte que des programmes de logements neufs ou rénovés, situés dans des secteurs non sensibles, afin d'éviter des refus de location de la part des personnels.

Le logement des fonctionnaires et agents de l'Etat est une composante essentielle de l'action sociale comme de la gestion des ressources humaines. Le ministère mène depuis plusieurs années une politique active en Ile-de-France, secteur géographique où la pression foncière et la pénurie se font durement sentir.

Face au marché immobilier et à l'évolution de la demande de logement, le BASS a mis en place une procédure de réservations conventionnelles de logements en complémentarité avec le dispositif réglementaire (5% fonctionnaires) relevant du logement social. La procédure est la suivante : La direction générale de l'administration passe une convention avec un organisme gestionnaire de logements sociaux. Celui-ci s'engage à construire ou à réhabiliter des immeubles d'habitation destinés à la location et à réserver dans ces immeubles, au bénéfice des fonctionnaires et agents du ministère, des logements. L'organisme consent ces réservations pour une durée en général de 20

ans ; en contrepartie le ministère accorde à l'organisme une subvention. La désignation des fonctionnaires ou agents de l'Etat postulant à la location est notifiée à l'organisme par la cellule logement du bureau de l'action sanitaire et sociale. L'acceptation des candidats présentés est de la responsabilité de l'organisme qui est seul habilité à passer le contrat de bail. A chaque départ d'un locataire, l'organisme remet l'appartement libéré à disposition en priorité aux agents du ministère.

Le ministère dispose d'un parc réservé auprès des bailleurs sociaux de 270 logements environ répartis dans Paris et sa banlieue.

En 2004, le ministère a procédé à la signature d'une nouvelle convention de réservation avec la Fondation Rothschild pour 8 logements. Cette convention financière d'un coût total de 320 000 euros a été établie pour une durée de 20 ans.

Enfin, 42 logements ont pu être attribués sur ce parc en 2004 aux agents du ministère. Le niveau d'attribution est donc maintenu par rapport aux années précédentes (43 en 2003 et 42 en 2002).

B) L'attribution de logements sociaux en 2004, à Paris et région parisienne

Données quantitatives

En 2004, 85 agents inscrits sur le fichier des demandeurs du ministère ont trouvé, par l'intermédiaire du BASS, une réponse à leur recherche de logement.

116 propositions de candidatures ont été transmises à la préfecture pour n'aboutir, finalement, qu'à l'attribution de 33 logements.

FILIÈRES	RÉSERVATIONS MAP	5% PRÉFECTURE	CIAS	FARIF	TOTAL
ANNÉE					
2000	47	16	23	2	88
2001	34	21	48	4	107
2002	42	11	31	10	94
2003	43	29	16	6	94
2004	42	23	17	3	85

En effet, les conditions d'obtention d'un logement par la filière interministérielle se sont resserrées. Ainsi, les logements relevant de la procédure réglementaire **5%** et de la procédure interministérielle **FARIF/ADELI** sont réservés, en application de la circulaire n° 93-14 du 28 mars 1993 du ministère de l'équipement, **aux agents en poste à Paris**. De ce fait, seuls les logements relevant de la procédure interministérielle **CIAS** sont ouverts aux agents **en poste dans toute l'Île-de-France**.

Une note d'information, en date du 10 février 2005, émanant de la préfecture de Paris, a été adressée au service social de chaque département ministériel afin que cette mesure soit appliquée de façon rigoureuse.

Ceci augmente donc la difficulté de relogement, et plus particulièrement, pour les agents affectés en banlieue qui souhaitent s'installer à Paris, soit pour un rapprochement du lieu de travail du conjoint ou pour l'inscription d'un enfant dans un établissement scolaire spécialisé. Ces agents ne peuvent être candidats que sur la filière CIAS dont les modalités d'attribution reposent sur la totalisation de points réunis au regard d'une grille intégrant des critères sociaux, familiaux et professionnels. La concurrence est importante, il peut y avoir de 15 à 20 candidatures pour un logement, ce qui induit une forte sélectivité, avec un accès limité aux seuls agents en situation très précaire.

Origine des attributaires par filière de logements					
AFFECTATION	ADMINISTRATION CENTRALE	DRIAF – DDAF – DSV	ENSEIGNEMENT RÉGION ÎdF	ETABLISSEMENTS PUBLICS	TOTAL
NATURE DES LOGEMENTS					
Réservations MAP	30	4	1	7	42
5% Préfecture	7	1	6	9	23
CIAS	5	2	2	8	17
FARIF	0	0	0	3	3
Totaux 2003	42	7	9	27	85

Situation familiale des bénéficiaires		
SITUATION	% 2003	% 2004
Couples avec ou sans enfants	51	47,05
Familles monoparentales	20	18,82
Célibataires	29	34,12

La réunion de la commission d'attribution

En juillet 2004, le BASS a diffusé une circulaire logement proposant des appartements au sein de l'Ile-de-France en vue d'organiser une commission d'attribution en septembre. L'offre se décomposait de la manière suivante :

- programme neuf à Issy-les-Moulineaux,
- relocation : Vanves, Levallois-Perret, Montrouge, Savigny-sur-Orge, Plaisir, Courbevoie, Villejuif, Paris 3^{ème} et 15^{ème}.

Les logements situés sur les communes de Villejuif (F2) et Plaisir (pavillon F4) n'ont suscité aucune candidature et ont été restitués aux organismes bailleurs pour la durée de location de leurs propres candidats.

La commission logement s'est réunie le 28 septembre 2004 et à partir d'un document de synthèse anonyme regroupant les principales caractéristiques des demandes, a procédé à l'attribution des logements.

LOGEMENTS PROPOSÉS	CANDIDATURES CONFIRMÉES	ATTRIBUTIONS PAR LA COMMISSION	DÉSISTEMENTS
19	33	17	6

Les agents retenus ont, pour la plupart, accueilli favorablement le choix effectué par la commission. Cependant 6 d'entre eux se sont désistés :

- 4 pour les appartements neufs (F3, F4, F5) situés à Issy-les-Moulineaux, pour des motifs tels que : relogé entre temps par une autre filière, difficultés de constitution du dossier à remettre au bailleur, logement qui ne convenait plus, ...
- 1 pour l'appartement F3 situé à Savigny-sur-Orge (91), évoquant l'éloignement par rapport au lieu de travail,
- 1 pour l'appartement F1 situé à Levallois-Perret (projet de vie de couple).

L'ensemble de ces logements a donc été proposé et accepté par les candidats de rang suivant (un rang de classement ayant été établi lors de la commission).

Par ailleurs, un suivi des agents non retenus a été effectué. Ainsi, depuis le début de l'année 2005, 2 agents ont pu être relogés sur le parc de réservation du ministère et 1 agent sur la filière interministérielle.

C) Les aides individuelles au logement

1. L'aide à l'amélioration de l'habitat (PACT)

Vingt-trois dossiers ont été traités pour l'aide versée aux fonctionnaires civils et militaires retraités de l'Etat au titre de l'amélioration de l'habitat (PACT). Ces demandes émanent de l'ensemble du territoire pour un financement de travaux de 36 873,64 € :

DÉPARTEMENTS	NOMBRE DE DEMANDES
Aude	2
Aveyron	1
Cantal	1
Corse	4
Côte d'Or	1
Côtes d'Armor	2
Doubs	1
Drôme	2
Gers	1
Gironde	1
Hérault	1
Jura	2
Haute-Marne	1
Pyrénées-Atlantiques	1
Vosges	2

La subvention moyenne par dossier est légèrement en baisse et s'élève à 1 603,20 €, frais de PACT inclus (le montant plafonné de l'aide en 2004 était de 1 827 €).

2. L'aide et le prêt à l'installation sont destinés à faciliter la première location des agents qui sont affectés en région-parisienne ou en Provence Alpes Côtes d'Azur après la réussite d'un concours et qui n'habitaient pas précédemment dans ces régions. Les aides versées en 2004 ont représenté un montant total de subvention de 6 696,16 € pour 10 dossiers validés.

Pour ces 2 prestations, les dossiers sont instruits par le ministère et payés par la mutualité de la fonction publique sur des crédits interministériels.

3. L'aide au double loyer, prestation spécifique au ministère de l'agriculture limitée à la seule région parisienne, a permis de subventionner 8 demandes (contre 5 en 2003) pour un montant total de 4 765,45 €, ce qui représente une moyenne de 595,68 € par dossier.

5. Les loisirs pour enfants

Le MAP subventionne l'accueil des enfants âgés de moins de dix-huit ans dans :

- les centres de loisirs sans hébergement,
- les séjours mis en oeuvre dans le cadre éducatif,
- les maisons familiales de vacances, les VVF, les gîtes ruraux,
- les centres de vacances,
- les séjours linguistiques.

La principale mesure nouvelle pour l'année 2004 a consisté à revaloriser de 3% des taux des prestations séjours en centre de vacances avec hébergement, séjours en centre de loisirs sans hébergement, maisons familiales de vacances et gîtes de France, séjours dans le cadre éducatif, séjours linguistiques.

SÉJOURS	NOMBRE DE DOSSIERS	TOTAL VERSÉ (€)
Centre de vacances colonies	2 324	857 950
Centre de loisirs sans hébergement	1 403	95 695
Séjours linguistiques	228	49 541
Séjours dans le cadre du système éducatif	809	91 948
Maisons familiales	818	114 124
Subvention trousseau	316	33 552

6. L'appui social aux jeunes handicapés

Le ministère de l'agriculture et de la pêche verse des prestations d'appui social aux fonctionnaires dont les enfants sont handicapés.

Il s'agit d'une allocation :

- mensuelle pour enfants de moins de 20 ans.
- de poursuite d'études ou d'apprentissage pour les jeunes adultes handicapés de 20 à 27 ans,
- de participation aux frais de séjour en centre de vacances spécialisés.

PRESTATION	NOMBRE DE DOSSIERS	TOTAL VERSÉ (€)
Allocation pour jeune handicapé de moins de 20 ans	157	220 976
Allocation de poursuite d'études de 20 à 27 ans	3	3 242
Allocation de séjour en centre de vacances spécialisés	15	4 541

7. La garde des jeunes enfants

	NOMBRE DE DOSSIERS	TOTAL VERSÉ (€)
Gardes d'enfant	500	96 006

L'action en faveur des travailleurs handicapés

L'année 2003 avait vu l'agrément du plan triennal de développement de l'emploi et de l'insertion des travailleurs handicapés 2003-2005. Les actions mises en œuvre au cours de l'année 2004 se sont articulées autour de deux objectifs majeurs :

- l'amélioration qualitative et quantitative des recrutements par la voie contractuelle,
- la poursuite de l'accompagnement à l'insertion des travailleurs handicapés dans les structures de travail du ministère.

I. Le recrutement des travailleurs handicapés en 2004

En 2004, le MAP a poursuivi une politique active de recrutement, tant en ce qui concerne les corps ouverts à un recrutement national que ceux relevant de l'initiative locale.

	2000	2001	2002	2003	2004
Catégorie A	11	12	11	13	14
Administration centrale					
Attachés				1	
Services déconcentrés					
Attachés					
Inspecteurs santé publique vétérinaire		2	2	2	1
Ingénieurs des travaux ruraux					
Ingénieurs travaux agricoles			3	4	1
Ingénieurs des travaux eaux et forêts					2
Enseignement agricole					
Certifiés	8	7	4	2	2
PLPA	3	3	2	3	8
Attachés					
Enseignement supérieur agricole					
Ingénieurs d'étude ou de recherche					
Assistants-ingénieur					
Catégorie B	10	8	15	12	11
Services déconcentrés					
Secrétaires administratifs	1	2	1		
Techniciens supérieurs	8	6	12	10	8
Enseignement agricole					3
Secrétaires administration scolaire et universitaire			2		
TEPETA				2	
Enseignement supérieur agricole					
Secrétaires administration scolaire et universitaire					
Techniciens formation recherche	1				
Catégorie C	17	27	25	20	20
Administration centrale					
Agents/adjoints administratifs	1				
Services déconcentrés					
Agents/adjoints administratifs	5	9	8		5
Ouvriers professionnels				1	
Adjoints techniques		2	1	5	3
Agents techniques		1			
Agents des services techniques					
Maître ouvrier S.D.					
Enseignement agricole					
Agents/adjoints administratifs	1	6	6	2	3
Ouvriers professionnels	5		2	3	
Ouvriers d'entretien et d'accueil		4	6	6	8
Agents techniques de laboratoire					
Aides de laboratoires					
Enseignement supérieur agricole					
Agents/adjoints administratifs	1	3			
Adjoints techniques	3	2	2	3	1
Agents techniques	1				
Agents des services techniques					
Total général	38	47	51	44	45

Au cours de l'année 2004, 45 personnes ont bénéficié d'un recrutement par la voie contractuelle, par le biais d'une procédure d'initiative locale ou nationale. Ce type de recrutement a profité davantage à la catégorie C (20 postes), qu'aux autres catégories (14 en A, et 11 en B).

Outre le fait que l'outil semble bien adapté aux besoins spécifiques des services et des établissements d'enseignement, l'année 2004 confirme certaines tendances en particulier :

- pour la deuxième année consécutive un recrutement en catégorie A supérieur à celui de la catégorie B, avec de nombreux postes d'enseignants et d'ingénieurs, et en particulier pour la première fois cette année la mise en oeuvre d'une procédure de recrutement par la voie contractuelle dans le corps des ITEF. C'est la marque des efforts répétés qui sont conduits par le MAP depuis plusieurs années pour offrir aux travailleurs handicapés une palette d'emplois représentatifs et leur donner une formation appropriée la plus proche possible du droit commun.
- la moyenne d'âge des personnes recrutées se situe dans la catégorie A aux alentours de 40 ans, à environ 35 ans en catégorie B et atteint 42 ans en catégorie C. Mais les discordances selon les corps et quelquefois à l'intérieur du corps sont nombreuses. Celui des techniciens supérieurs illustre significativement ce phénomène et montre que le recrutement par la voie contractuelle se fait à deux âges bien distincts, le premier très proche de la fin du cursus scolaire traditionnel, le second plus près de la fin d'une carrière lorsque le candidat après avoir épuisé l'ensemble des possibilités trouve dans la fonction publique de l'Etat les conditions qu'il pense optimales à sa réinsertion. L'âge élevé des recrutements en catégorie C est étroitement corrélé au niveau de formation, généralement faible, de ces personnes et aux situations de reclassement qu'elles doivent vivre. Ce recrutement même tardif permet enfin une vraie stabilisation.

En terme de nouveautés, l'année 2004 marque surtout :

- une homogénéisation des recrutements, avec cette année presque autant de femmes bénéficiaires que d'hommes. Sur les 45 recrutements 23 sont allés au profit des hommes et 22 à celui des femmes.
- une féminisation de certains postes. Sur ce point, 2004 confirme la mutation opérée en faveur des femmes, qui a permis l'arrivée d'un plus grand nombre d'enseignantes, ainsi qu'un recrutement majoritairement féminin sur les postes d'ITA et d'ITEF.
- à l'inverse, les métiers techniques ou empreints d'une certaine pénibilité physique, propres aux catégories B ou C restent traditionnellement dévolus aux hommes.

II. Les aménagements de postes pour les personnes handicapées et les travaux d'accessibilité

Utilisation des crédits du fonds interministériel d'insertion des personnes handicapées	
ACTIONS EN FAVEUR DES AGENTS HANDICAPÉS	CRÉDITS FIIPH 2004 / TITRE III ET V
Aménagements de postes de travail	114 159 euros
Accessibilité des locaux aux agents	175 659 euros
Accompagnement au travail/Aide à domicile	8 293 euros
Formation /Sensibilisation	9 521 euros
Divers/ Aides techniques	
Total	307 632 euros

Au titre de l'année 2004, le MAP a conduit une cinquantaine d'opérations pour un montant total légèrement supérieur à 307 000 euros. Les principales actions du MAP en matière d'insertion des personnes handicapées se sont concentrées en 2004 sur quatre domaines bien particuliers.

Elles ont permis de financer :

- **des aménagements de postes de travail (44 % des actions)**, avec la mise en place d'écrans de grandes dimensions, l'achat de claviers informatiques pour des agents non voyants, l'installation de logiciels de reconnaissance vocale, l'achat d'amplificateurs téléphoniques...
- **la mise en accessibilité de locaux (15 % des actions)**, avec la réalisation d'une série de travaux d'accessibilité sur les sites de l'administration centrale (équipements d'ascenseurs avec sonorisation et signalétique braille, rampes d'accès, installation de toilettes adaptées), réalisation de travaux divers à l'école nationale vétérinaire de Lyon et sur le site de l'ENFA,
- **la formation de personnes handicapées (19 % des actions)**. Comme les autres années le MAP a aidé à la transcription en braille de sujets de concours, a favorisé l'apprentissage de la langue des signes pour plusieurs agents malentendants. Des formations spécialisées ont été mises en chantier en vue de faciliter aux personnes handicapées l'utilisation maximale de leur outil de travail. Un effort important a été fait sur ce poste en terme de conduite d'études ergonomiques afin d'intégrer au mieux les personnes handicapées dans leur futur cadre de travail,
- **des actions d'aides à la vie quotidienne (22 % des actions)** ont permis la prise en charge de transports domicile/travail, l'aménagement de véhicules, une contribution à l'achat de fauteuils roulants ou la prise en charge d'appareils auditifs ou d'équipements spécifiques pour malentendants.

L'année 2004 a été mise à profit pour développer un important effort de sensibilisation, d'information et d'animation sur le thème du handicap, car l'emploi et l'insertion des personnes handicapées dans la communauté de travail suppose la mobilisation de tous les acteurs. Parmi les actions les plus significatives :

- la mise en œuvre d'une démarche de qualité, en vue de favoriser une insertion réussie des personnes handicapées. **L'introduction de modifications d'importance au niveau notamment de la procédure de recrutement et de suivi des agents et la construction d'un observatoire des situations des personnes doit conduire à des améliorations sensibles ;**
- **l'installation sur plusieurs sites de l'administration centrale de chaises d'évacuation** et la conduite simultanée, en présence des ACMO et de l'inspecteur hygiène et sécurité d'un module de formation à leur maniement;
- la réalisation d'une étude globale sur l'accessibilité aux personnes handicapées du site de la DDAF du Maine et Loire, a été l'occasion d'opérer en direction de l'ensemble des services déconcentrés des transferts méthodologiques, sous la **forme d'une plaquette constituant un recueil précisant les normes à respecter notamment en matière immobilière** pour faciliter l'accueil et l'insertion des personnes handicapées;
- l'étude de faisabilité conduite en 2003 destinée à faciliter la création d'un **site internet**, spécifiquement dédié aux affaires sanitaires et sociales a débouché en 2004 sur une mise en œuvre effective. Entièrement accessible aux personnes handicapées, en particulier aux personnes non voyantes, conformément aux nouvelles dispositions législatives, **le site ASSPERA consacre une rubrique complète au handicap, et en particulier aux thèmes du recrutement, de l'insertion, du reclassement, de la formation et des loisirs...**

L'action sanitaire

I. La santé des agents

1. La médecine de prévention

Elle comprend un examen médical avec l'évaluation de l'état de santé de l'agent et une étude du contexte de travail.

Le suivi médical des agents des services déconcentrés et des établissements d'enseignement du ministère est confié aux caisses locales de la mutualité sociale agricole (MSA), dans le cadre d'une convention négociée par le BASS avec la caisse centrale de la MSA, qui prévoit la couverture de l'ensemble de ces personnels, à l'exception de ceux affectés dans les DOM-TOM pour lesquels, compte tenu de l'absence de caisses locales, le suivi médical fait l'objet d'un cadre conventionnel particulier.

Les actions en milieu professionnel réalisées dans le cadre du tiers-temps visent à améliorer les conditions de travail des agents au besoin par l'adaptation des postes, des techniques, à la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et des risques d'accidents de service et de maladie professionnelle.

Le médecin de prévention participe en outre aux comités et commissions d'hygiène et sécurité ainsi qu'aux enquêtes après accidents du travail.

Il peut intervenir dans les comités médicaux et les commissions de réforme.

Il est consulté sur les projets de construction ou les aménagements et les modifications apportées aux équipements.

La convention prend en compte :

- le tiers temps (tel qu'il est défini par le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié),
- la visite des agents tous les 1 an, 2 ans ou 5 ans selon les risques professionnels encourus ou selon le type de pathologies déterminées par le médecin,
- la visite ponctuelle à la demande de l'agent ou de l'administration,
- les examens complémentaires, les sérologies et les vaccinations,
- la médecine « statutaire ».

Un forfait fixé par avenant tarifaire et revu annuellement (58,17 € par agent et par an) est versé à la caisse centrale de la MSA qui en assure la répartition au niveau des caisses départementales.

Au total, la dotation budgétaire affectée au suivi médical de l'ensemble des agents s'est élevée en 2004 à 1 123 842,70€ (y compris DOM-TOM).

L'année 2004 a été marquée par la publication de la circulaire DGA/SDDPRS C2004-1007 du 13 juillet 2004 organisant la déconcentration de la gestion de la surveillance médicale des agents au niveau départemental. Reprenant les conclusions d'un rapport du comité permanent de coordination des inspections (COPERCI) sur l'évaluation des actions de médecine de prévention, le nouveau dispositif tend à privilégier l'action du médecin sur le milieu professionnel.

Le suivi médical des agents de l'administration centrale

Il est assuré par le médecin de prévention assisté de deux infirmières à temps plein sur le site Varenne et d'une infirmière à temps partiel sur le site Vaugirard.

Il comprend la surveillance médicale obligatoire, la surveillance à la demande des personnels, de l'administration, les visites de reprise, les examens complémentaires quand ils sont nécessaires, les vaccinations obligatoires, les soins médicaux d'urgence (1 102 interventions en 2004 - 1 340 en 2003) et les entretiens à la demande des agents ou de l'administration.

Le cabinet médical prend également en charge les agents qui partent en mission dans certains pays pouvant nécessiter une prophylaxie paludéenne, une couverture vaccinale, des conseils hygiéno-diététiques...

Les actions en milieu professionnel concernent les différents sites de l'administration centrale parisienne.

Elles consistent en l'étude des conditions de travail et des locaux, la participation aux CHS AC et CHSM, la participation à divers groupes de travail et la réalisation de campagnes d'éducation sanitaire.

Les campagnes programmées en 2004 :

- fin de la campagne d'aide au sevrage tabagique engagée en 2003 : des consultations ont eu lieu jusqu'au mois de juin 2004
- campagne bilan métabolique : elle a eu lieu de juin à décembre 2004. 276 prélèvements sanguins ont été réalisés :
- 186 femmes (67,39%) et 90 hommes (32,8%),
- 129 personnes (46,73%) chez les 40-50 ans,
- 229 (82,97%) personnes présentaient des anomalies,
- journée sida : elle s'est déroulée le 1er décembre en partenariat avec l'AURI et a permis de reverser la somme de 646 € à l'association ARCAT,
- la campagne vaccination a permis de vacciner 38 agents.

Des actions de formations et de recyclage en secourisme ont été organisées au niveau de l'administration centrale (2 formations : 18 secouristes formés - 2 recyclages : 20 secouristes recyclés).

L'acquisition du logiciel médical a nécessité la formation de l'ensemble du personnel médical.

2. Accidents du travail et maladies professionnelles au ministère de l'agriculture et de la pêche (administration centrale, services déconcentrés et établissements d'enseignement)

L'enquête concernant les accidents du travail et les maladies professionnelles survenus au cours de l'année 2004 est menée à la demande de la fonction publique sur l'ensemble des services du ministère, avec des taux de réponses différenciés :

- services déconcentrés : 100%
- enseignement agricole : 70%

Les résultats de cette enquête montrent que 976 accidents de travail se sont produits au cours de l'année 2004. 2 décès sont à déplorer : un contrôleur du travail tué dans l'exercice de ses fonctions et un accident de trajet ayant entraîné le décès d'un agent au LEGTA de Chambray. L'enquête de 2003 dénombrait 978 accidents. On note donc une stabilité des accidents du travail.

Toutefois, il faut noter que le taux de réponses de l'enquête est de 79% en 2004 contre 86% en 2003.

Cette stabilité se retrouve pour les accidents de trajet qui passent de 160 pour l'année 2003 à 167 pour l'année 2004.

La totalité de ces accidents représentent 8 477 jours d'arrêt de travail, soit une diminution de 24% par rapport à 2003, et se répartissent de la manière suivante :

- 458 accidents sans arrêt de travail,
- 483 avec un arrêt de 1 à 89 jours,
- 33 avec un arrêt de plus de 90 jours.

Il est à noter que 30 maladies professionnelles ont été recensées.

Le nombre d'accidents du travail en 2004 et celui des journées d'arrêt correspondant se ventilent comme suit, selon le statut des agents et la durée des arrêts :

	SANS ARRÊT	1 À 3 JOURS	4 À 14 JOURS	15 À 89 JOURS	90 JOURS ET PLUS	DÉCÈS	TOTAL	NBRE DE JOURS D'ARRÊT
Titulaires	340	53	161	133	23	1	711	6 610
Non titulaires	89	21	40	29	6	0	185	1 186
Agents de droit privé	29	5	19	22	4	1	80	681
Total	458	79	220	184	33	2	976	8 477

Il apparaît que près de 55% des agents victimes d'accidents du travail ont une ancienneté dans leur poste de travail supérieure à 5 ans et que 32% d'entre eux ont une ancienneté allant de 1 à 5 ans.

Les dossiers de reconnaissance d'incapacité permanente selon le risque, le statut des agents et le taux d'incapacité se répartissent ainsi :

	PAS D'INCAPACITÉ PERMANENTE RECONNUE		TAUX D'INCAPACITÉ PERMANENTE < 10%		TAUX D'INCAPACITÉ PERMANENTE ≥ 10% MAIS < 100%		INCAPACITÉ PERMANENTE TOTALE		NOMBRE DE DOSSIERS LIQUIDÉS EN 2003	
	DOSSIERS TRAITÉS	DONT ACC. DE 2004	DOSSIERS TRAITÉS	DONT ACC. DE 2004	DOSSIERS TRAITÉS	DONT ACC. DE 2004	DOSSIERS TRAITÉS	DONT ACC. DE 2004	DOSSIERS TRAITÉS	DONT ACC. DE 2004
Titulaires	40	23	10	3	11	1	0	0	61	27
Non titulaires	7	4	1	1	0	0	0	0	8	5
Agents de droit privé	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1
Total général	48	28	11	4	11	1	0	0	70	33

3. Accidents de service, de travail et de trajet en administration centrale

3.1 Présentation générale

En 2004, il y a eu 48 déclarations d'accidents comme en 2003. Il y a eu aussi une rechute d'accident et une déclaration d'accident a été refusée.

ANNÉE 2004	ACCIDENTS	CHUTES	CHUTES EN %
Déclarations d'accident	48	20	42%
– survenus au cours du trajet	23	10	43%
– survenus au cours du travail	20	10	50%
– survenus au cours d'un déplacement	5	0	-

La chute demeure la cause essentielle des accidents, surtout au cours du trajet, et occasionne une prédominance des lésions des membres inférieurs et des pieds (18 en 2004).

Analyse des accidents en service survenus en administration centrale		
	2003	2004
Nombre d'accidents de service	20	25
Nombre d'accidents de service avec arrêt	10	12
Nombre de jours d'arrêt effectif	197	238

Typologie des accidents de services survenus en administration centrale

- matériel mobilier ou autre (chutes ou manipulations d'objets, heurts) pour 13 accidents,
- un accident de service suite à une agression et 3 accidents de service dus à 2 accidents de la route.

Les autres accidents de services sont dus à des chutes : glissades (4), marches ratées (4).

Par ailleurs sur les 23 accidents de trajet, il y a eu 10 accidents avec tiers en cause : 7 accidents sur la voie publique et 3 agressions.

3.2 Arrêts de travail

	NOMBRE A T	JOURS D'ARRÊT	MOYENNE
Accidents avec un arrêt de travail en 2004	28	763	27
– survenus au cours du travail	10	216	22
– survenus au cours du trajet	16	525	33
– survenus au cours d'un déplacement	2	22	11
Accidents survenus les années précédentes avec conséquences perdurant en 2004	4	636	159

42% des accidents ne donnent pas lieu à un arrêt de travail.

3.3 Sexe et tranches d'âges

FEMMES	35	HOMMES	13
< = 20 ans	-	< = 20 ans	-
21 - 29 ans	1	21 - 29 ans	1
30 - 44 ans	8	30 - 44 ans	2
45 - 54 ans	15	45 - 54 ans	7
55 ans et +	11	55 ans et +	3

3.4 Coût des accidents en administration centrale

Les coûts médicaux et annexes des accidents de service, de trajet et de déplacement en administration centrale (séjours hospitaliers, honoraires médicaux, paramédicaux et actes de laboratoires, fournitures pharmaceutiques, expertises, transports) se sont élevés à 66 524,35 € et se répartissent comme suit :

ANNÉES	CONTRACTUELS	TITULAIRES
Reliquat années antérieures	11 916,20 €	13 657,60 €
Gestion 2004	17 444,15 €	23 506,40 €
Coût par catégorie	29 360,35 €	37 164,00 €
Coût global	66 524,35 €	

4. Le comité médical ministériel

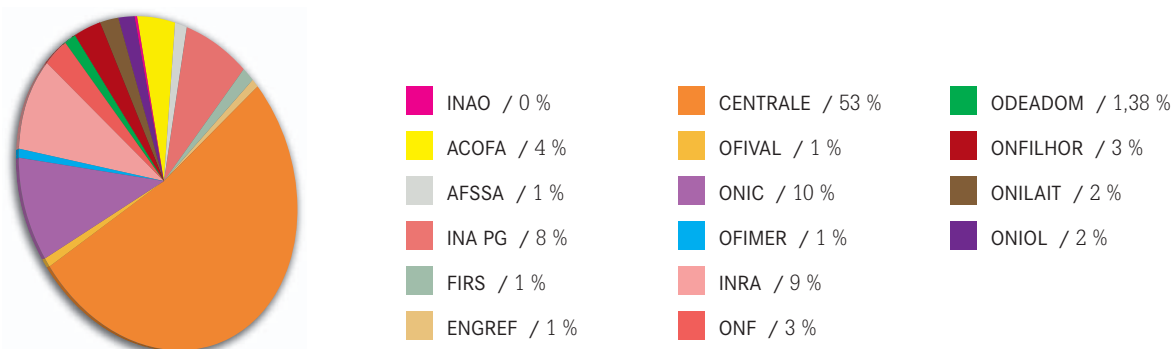
Le comité médical ministériel est une instance consultative composée de médecins agréés. Il est chargé de donner à l'autorité administrative un avis sur les contestations d'ordre médical qui peuvent se présenter à propos de l'admission des candidats aux emplois publics, sur l'octroi et le renouvellement des congés de maladie (longue maladie (CLM), longue durée (CLD), grave maladie, disponibilité d'office pour maladie), sur l'activité à mi-temps thérapeutique et la réintégration à l'issue de ces congés, sur la retraite pour invalidité.

Les avis sont émis pour les fonctionnaires et les contractuels en service à l'administration centrale et dans les établissements publics pour leurs implantations franciliennes. Il se réunit mensuellement.

En 2004, le comité médical ministériel a examiné 289 dossiers, soit une augmentation de 1,4% par rapport à l'année 2003. Ces dossiers se répartissent comme suit :

ÉTABLISSEMENTS/MOIS	01	02	03	04	05	06	07	09	10	11	12	TOTAUX
Centrale	13	18	10	18	9	6	24	14	13	15	10	150
ACOFA			2		4	2	1	1		2	1	13
AFSSA					1	1	1		1			4
ENGREF						1		1				2
FIRS		1			1				2			4
INAO										1		1
INA PG	3	1	1	3	1	2	5	2	1	1	2	22
INRA		2	4	2	1	6	4	4	2	2		27
ODEADOM				1			1		1	1		4
OFIMER									1	1		2
OFIVAL				1			1		1			3
ONF	1		3	1		1	1	1			1	9
ONIC	4	1	3	5	1	2	5	1	1	2	2	27
ONIFLHOR	1	1	2	2		1	1			1		9
ONILAIT		2	1			1		2			1	7
ONIOL		1	1			1		2				5
Total	22	27	27	33	18	24	44	28	23	25	18	289

Comité médical 2004



5. La commission de réforme

La commission de réforme est une instance consultative médicale paritaire composée des médecins du comité médical ministériel, de représentants de l'administration et de représentants du personnel. Elle est présidée par le chef du bureau de l'action sanitaire et sociale. Elle est compétente pour les agents titulaires et stagiaires du ministère, des établissements publics (implantations franciliennes). Elle se réunit pour examiner, sur dossier, les questions relatives aux accidents de service et de trajet, aux taux d'invalidité qui en découlent, aux maladies contractées en service, à la prise en charge de frais médicaux faisant suite à une rechute d'accident, à la mise à la retraite pour invalidité, aux pensions d'orphelin infirme et aux majorations spéciales pour tierce personne.

En 2004, la commission de réforme a été consultée à 6 reprises pour l'examen de 20 dossiers (29 en 2003), se répartissant suivant le tableau ci-dessous :

MOTIFS/MOIS	01	03	04	05	07	12	TOTAUX
Reconnaissance imputabilité au service		1		2	1	5	9
Refus d'imputabilité au service d'A.T.					1	1	2
Attribution d'A.T.I.			1				1
Refus d'A.T.I.							-
Révision du taux d'A.T.I.							-
Demande d'informations complémentaires					1	1	2
Non reconnaissance aggravation séquelles A.T.		1					1
Retraite pour invalidité non imputable au service	1	1			2		4
Reconnaissance de rechute d'A.T.							-
Non reconnaissance de rechute d'A.T.							-
Reconnaissance de maladie professionnelle					1		1
Majoration spéciale pour tierce personne							-
Renouvellement majoration spéciale pour tierce personne							-
Pension d'orphelin infirme majeur							-
Totaux	1	3	1	2	6	7	20

Pour rendre un avis, le comité médical et la commission de réforme sont parfois amenés à diligenter des expertises auprès de médecins agréés. En 2004, ces expertises se répartissaient comme indiqué ci-après :

COMITÉ MÉDICAL/MOIS	01	02	03	04	05	06	07	09	10	11	12	TOTAUX
Centrale	6	4	6	3	2	5	7	6	3	2	8	52
Etablissements		5	7	7	2	7	6	3	1	2	5	45
COMITÉ MÉDICAL/MOIS	01	02	03	04	05	06	07	09	10	11	12	TOTAUX
Centrale			1			1						2
Etablissements							1					1
Totaux	6	9	14	10	4	13	14	9	4	4	13	100

6. La commission centrale de réparation en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles (CRATMP)

Créée en application du décret n°53 531 du 28 mai 1953 relatif à l'application aux régimes spéciaux de sécurité sociale de la loi n°46 2426 du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, cette commission est compétente à l'égard des accidents du travail ou des maladies professionnelles survenus aux seuls agents non titulaires de l'Etat relevant de la législation sur les accidents du travail et visés à l'article 2, 2° du décret n°86 83, appartenant tant à l'administration centrale qu'aux services déconcentrés et pour lesquels l'administration prend en charge directement les prestations prévues par le code de la sécurité sociale.

Il s'agit d'une commission administrative paritaire, composée de membres représentant en nombre égal, l'administration d'une part, et le personnel d'autre part.

Elle est chargée de donner, en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles, son avis :

1. sur les droits de la victime ou de ses ayants droit à une rente d'accident du travail ou à une indemnité en capital ;
2. sur le montant de ladite rente ou de l'indemnité en capital ;
3. sur le rachat ou la révision des rentes ou la révision de l'indemnité en capital ;
4. sur les recours amiables préalables formulés contre les décisions de l'administration et relevant du contentieux technique de la sécurité sociale ;
5. sur toutes les questions concernant l'application de la législation relative aux accidents du travail et aux maladies professionnelles.

La commission centrale de réparation s'est réunie le 7 avril 2004. Elle a statué sur 6 dossiers pour les motifs suivants :

Reconnaissance du caractère professionnel de l'accident de travail	1
Attribution de rentes	2
Révision de rentes	3

Par ailleurs, 3 rentes inférieures au seuil de 195,76 euros ont été rachetées.

Les dépenses concernant la réparation de l'incapacité permanente due aux accidents du travail et aux maladies professionnelles survenus aux agents non titulaires de l'Etat sont imputées sur le chapitre 37 91, article 11 (frais judiciaires et réparations civiles), § 40 (rentes servies à des tiers).

En 2004, les dépenses concernant 613 rentes revalorisées se sont élevées à 1 742.902,83 €.

II. Les actions de prévention

1. La sensibilisation des agents et des services à l'hygiène et à la sécurité

Les actions menées s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre au sein du ministère de l'agriculture du décret du 28 mai 1982 modifié et de la circulaire du 24 janvier 1996, les deux textes de base de l'hygiène et de la sécurité dans la fonction publique. Le président du comité d'hygiène et de sécurité ministériel rend compte annuellement des actions menées.

1.1 Les comités ou commissions d'hygiène et de sécurité locaux sont la base d'une action de prévention efficace

Une des missions principales du comité hygiène et sécurité ministériel est d'animer l'activité régulière des CHS locaux. Il a besoin de recevoir leurs procès-verbaux de réunions plénières, pour adapter et choisir ses propres orientations et pour faire évoluer la politique d'hygiène et de sécurité du ministère.

Le CHS ministériel a mandaté les cinq inspecteurs hygiène et sécurité (IHS) pour suivre dans leurs zones géographiques de compétence cette nécessaire activité des CHS. Les IHS ont poursuivi leurs visites systématiques de toutes les structures centrales et déconcentrées. En diffusant localement l'information sur l'hygiène et la sécurité, en rappelant la réglementation à ce sujet, ils amènent les chefs de service à prendre conscience de l'intérêt de ces réunions. Les améliorations de l'information sont significatives sur le terrain, depuis quelques années.

1.2 Le réseau hygiène et sécurité s'est mobilisé en 2004

- **Les cinq inspecteurs hygiène et sécurité** ont poursuivi leurs missions. Il faut rappeler que les IHS élaborent tous les deux mois un compte-rendu d'activité et leur programme pour les deux mois suivants. Ils rencontrent alors le président du CHSM et le chef du bureau de l'action sanitaire et sociale, ainsi que, selon les questions en cours, d'autres responsables centraux de l'administration. Ils font remonter les observations de terrain, et mettent au point leurs interventions dans le prolongement des sessions du CHSM. Les IHS participent aux réunions plénières et des groupes de travail du CHSM, ainsi qu'à l'information des responsables centraux et de site.
- **Les agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité** (ACMO) (un ACMO par service déconcentré ou par EPL a été nommé à partir de 1998 sur instruction ministérielle (environ 500 sites recensés). L'animation du réseau est confiée aux IHS : contacts divers, réunions, lettres circulaires et échanges sur les intranet du ministère (intragri et educagri)).

A la date du 31 décembre 2004, 485 ACMO étaient désignés, sur un effectif théorique de 521 (ACMO non désignés : 7 % de l'effectif total). Sur ces 485 ACMO, 300 étaient titulaires d'une lettre de mission reçue en copie au secrétariat du CHS ministériel, soit 62 %.

L'augmentation de l'effectif global au cours de l'année s'explique par la désignation qui tend à devenir systématique d'ACMO spécifiques aux DDSV.

Compte tenu du niveau de couverture globalement satisfaisant des services en la matière, on peut considérer que le nombre théorique total d'ACMO devrait se stabiliser autour de 520.

La mission est généralement confiée à temps partiel à un agent (1/4 des ACMO dispose d'un temps de travail dédié à l'exécution de cette mission). Elle consiste à :

- conseiller le Chef de service sur les questions d'hygiène et de sécurité ;
- veiller à la bonne tenue des cahiers d'hygiène et sécurité dans tous les services.

La formation initiale (3 jours) est assurée en interne par FORMCO. En 2004, cinq sessions de formation initiale ont été organisées pour les nouveaux ACMO. Les IHS ont participé à quatre d'entre elles.

La remise à jour des connaissances et la veille réglementaire sont également assurées par une ou deux réunions régionales annuelles, organisées à l'initiative des IHS.

En 2004, trente-deux journées de regroupement des ACMO ont été organisées, dont deux aux Antilles.

Les thèmes essentiels abordés en 2004 sont l'évaluation des risques professionnels, le document unique, et la rédaction du programme de prévention annuel ; la commission de sécurité dans les établissements recevant du public (ERP) ; l'analyse des accidents de travail.

2. Stages de secourisme

Plusieurs sessions de formation au secourisme ont été organisées en 2004 à l'administration centrale (Paris). En outre, le BASS en liaison avec le cabinet médical et les membres du CHS ministériel a travaillé au déploiement d'un dispositif visant à favoriser le développement des formations au secourisme au sein des services et établissements. La mise en place d'une expérimentation d'un système de formation interne est prévue pour la fin de l'année 2005.

3. Journées du sang

A l'administration centrale, 2 journées de dons du sang ont été organisées en 2004, en liaison avec l'Etablissement français du sang d'Ile-de-France :

- 27 avril 2004 : 70 donateurs accueillis, 53 donateurs prélevés,
- 14 septembre 2004 : 58 donateurs accueillis, 47 donateurs prélevés.

Les comités et commissions d'hygiène et de sécurité

La réunion des comités d'hygiène et de sécurité (dans les départements, les établissements d'enseignement supérieur et à l'administration centrale), et des commissions d'hygiène et de sécurité (dans les établissements d'enseignement secondaire) est obligatoire car indispensable à la bonne prise en compte des règles d'hygiène et de sécurité au plus près des agents. Il s'agit des seules instances où peuvent être abordés et discutés, sans blocages formels, les problèmes intéressant les conditions de travail et la vie quotidienne sur les lieux de travail.

Les CHS ont pour vocation de veiller, par l'élaboration de programmes de prévention annuels fondés sur l'évaluation actualisée des risques professionnels, à la réalisation d'une politique de prévention proche de l'activité des agents.

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié à différentes reprises relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique, prévoit la nomination d'inspecteurs en hygiène et sécurité (IHS) et la désignation d'agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO).

I. Les différentes instances en hygiène et sécurité

- Le comité d'hygiène et de sécurité ministériel (ou central) : compétence nationale (CHSM) ;
- Le comité d'hygiène et de sécurité spécial administration centrale (CHSS AC) : compétent pour les services de l'administration centrale situés géographiquement à Paris ou en proche banlieue ;
- Le comité d'hygiène et de sécurité spécial administration centrale de Toulouse : compétent pour les services de l'administration centrale situés géographiquement à Toulouse ou dans les environs ;
- Le comité d'hygiène et de sécurité régional et interdépartemental : compétent pour la région Ile de France ;
- Les comités d'hygiène et de sécurité départementaux : compétents pour tous les services déconcentrés situés dans le département, même s'ils dépendent de la région (CHSD) ;
- Les comités d'hygiène et de sécurité des établissements d'enseignement supérieur ;
- Les commissions d'hygiène et de sécurité : compétentes à l'égard des établissements publics d'enseignement technique et de formation professionnelle agricoles (décret n° 93-602 et n° 93-605 du 27 mars 1993). Elles présentent la particularité d'intégrer les élèves dans leur champ de compétence.

II. Le comité d'hygiène et de sécurité ministériel

L'année 2004 a été marquée par la nomination d'une nouvelle présidente du Comité hygiène et sécurité ministériel : Mme Sylviane TETART, inspectrice générale de l'agriculture. La création du groupe de travail « Exercice du contrôle » constitue également un événement majeur. Intervenue le 6 octobre 2004, elle est consécutive au meurtre de 2 agents en mission d'inspection le 2 septembre 2004 dans le département de la Dordogne. Un programme de travail a été établi et il est prévu que les conclusions de cette réflexion collective soient présentées lors du CHS Ministériel du 15 juin 2005.

1. Les réunions

Le CHS ministériel a tenu trois réunions plénières au cours de l'année civile 2004 :

- 1) Le **11 mars**, à Paris, sur l'ordre du jour suivant :
 1. Approbation du procès-verbal de la réunion des 10 et 11 décembre 2003 ;
 2. Approbation du règlement intérieur ;
 3. Rapport du médecin de prévention 2003 ;
 4. Rapport des IHS 2003 ;
 5. Rapport du président du CHSM 2003 et programme de prévention 2004 ;
 6. Suivi médical des agents (rapport du COPERCI sur l'évaluation des actions de médecine de prévention, convention avec la MSA) ;
 7. Plan global de formation des membres de CHS ;
 8. Projet de nouvel arrêté instituant les CHS au ministère ;
 9. Organisation d'une journée nationale des membres de CHS ;
 10. Application informatique sur l'évaluation des risques professionnels ;

11. Stress et harcèlement au travail ;
 12. Projet de création d'un site internet dédié à l'action sanitaire et à l'action sociale ;
 13. Utilisation des crédits « hygiène et sécurité » en 2004 ;
 14. Questions diverses (convocation des suppléants aux réunions du CHSM; intervention de M. BASTIE, sous-directeur de l'administration et de la communauté éducative à la DGER ; saisie du SAJ au sujet de questions d'hygiène et de sécurité dans les établissements d'enseignement ; accident de travail au lycée Charlemagne de Carcassonne ; alcoolisme ; questions d'hygiène et de sécurité à la DDSV du Gers).
- 2) Les **5 et 6 mai**, à Plombières-les-Dijon, sur l'ordre du jour suivant :
1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 mars 2004 ;
 2. Organisation d'une journée nationale des membres de CHS ;
 3. Point sur l'activité des groupes de travail du CHSM (convention MSA, crédits hygiène et sécurité 2004) ;
 4. Stress et harcèlement au travail ;
 5. Alcoolisme ;
 6. Point sur la formation des membres de CHS ;
 7. Point sur les questions de secourisme ;
 8. Questions diverses (référentiel ACMO ; présentation des nouveaux IHS ; organisation et déroulement des réunions du CHSM).
- 3) Le **6 octobre**, à Paris, sur l'ordre du jour suivant :
1. Présentation de la nouvelle présidente du CHSM ;
 2. Point sur les procédures engagées et les dispositions prises à la suite de l'homicide dont ont été victimes deux agents en mission d'inspection dans le département de la Dordogne ;
 3. Point sur l'activité des groupes de travail du CHSM : accidents de travail (présentation d'un projet de note de service sur la procédure à suivre en cas d'accident de travail), convention avec la MSA, alcool, stress ;
 4. Bilans des CHS locaux 2003 (document envoyé par messagerie le 3 août, puis dans une deuxième version actualisée le 1^{er} septembre) ;
 5. Bilan du programme de prévention 2004 et programme de prévention 2005 du CHSM ;
 6. Point sur les actions de formation de membres de CHS ;
 7. Questions diverses (frais de déplacement des représentants du personnel participant aux réunions du CHSM ; secrétariat des IHS ; suicide d'un agent sur son lieu de travail ; approbation des procès-verbaux des réunions plénières du CHSM ; réactivation du groupe de travail « Abattoirs » ; constitution d'un groupe de travail « Enseignement » ; questions d'hygiène et de sécurité dans les écoles nationales vétérinaires ; formations de secourisme ; rôle des experts dans les structures départementales ; état des locaux de la DDAF de Haute-Loire ; liste des contrôles mis en place au ministère ; crédits hygiène et sécurité 2005 ; odeurs à la DRAF Champagne-Ardenne ; situation de l'EPL de Meurthe-et-Moselle à Nancy Pixérecourt (Lorraine).

2. Les groupes de travail

Sept groupes de travail se sont réunis en 2004 :

- 1) « Accidents de travail » : une réunion, le 8 septembre ;
- 2) « Programme de prévention du CHSM » : deux réunions, les 7 janvier et 10 février ;
- 3) « Crédits hygiène et sécurité 2004 » : une réunion, le 14 avril ;
- 4) « Exercice du Contrôle » : deux réunions, les 5 et 30 novembre ;
- 5) « Convention avec la MSA » : deux réunions, les 7 avril et 7 juillet ;
- 6) « Alcool » : cinq réunions, les 8 avril, 24 mai, 30 juin, 5 octobre et 23 novembre ;
- 7) « Stress » : deux réunions, les 26 mai et 5 octobre.

3. La communication

Un numéro de « CHS-Info », bulletin de liaison des acteurs de l'hygiène, de la sécurité et de la prévention est paru au cours de l'année 2004, sur 6 pages format A 4 :

— octobre 2004, numéro 9, avec un dossier sur la relation entre CTP et CHS.

III. Le comité d'hygiène et de sécurité spécial des services de l'administration centrale à Paris

1. Les réunions

Le CHS spécial AC Paris a tenu trois réunions plénières au cours de l'année civile 2004 :

- 1) le **23 mars 2004**, sur l'ordre du jour suivant :
 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2003 ;
 2. Rapport 2003 du médecin de prévention ;
 3. Accidents de travail et de trajet 2003 ;

4. Bilan des travaux 2003 et programme de travaux 2004 ;
 5. Point sur l'activité du groupe de veille des situations de stress et de harcèlement ;
 6. Point sur l'activité du comité de pilotage sur l'évaluation des risques ;
 7. Lutte contre l'alcoolisme ;
 8. Activités des ACOMO ;
 9. Questions diverses (protection des sites contre les intrusions et contrôle des accès ; conclusions de la mission sur les problèmes relationnels au BASS ; suites données aux travaux du groupe « Prestations trajet pour les agents handicapés » ; problèmes de santé des agents de l'ex-CIFAR, site Maine ; phénomènes d'allergie sur le site Vaugirard ; lutte contre le tabagisme).
- 2) le **23 septembre 2004**, sur l'ordre du jour suivant :
1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 mars 2004 ;
 2. Point sur les travaux en cours et en projet ;
 3. Hygiène et sécurité sur le site Maine ;
 4. Point sur la lutte contre le tabagisme ;
 5. Point sur l'évaluation des risques professionnels sur les sites parisiens de l'administration centrale ;
 6. Point sur l'activité du groupe de travail sur l'analyse des accidents de travail à l'administration centrale ;
 7. Point sur l'activité du groupe de travail du CHS ministériel sur l'alcoolisme ;
 8. Formation des membres du CHS spécial ;
 9. Activités des ACOMO ;
 10. Questions diverses (fauteuils ; réunions plénières du CHS en 2005).
- 3) le **3 décembre 2004**, sur l'ordre du jour suivant :
1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2004 ;
 2. Point sur l'évaluation des risques professionnels pour les sites parisiens de l'administration centrale et établissement d'un programme de prévention 2005 ;
 3. Questions diverses (composition du CHS spécial administration centrale ; formations de sécurité incendie ; accès au restaurant administratif sur le site Vaugirard).

2. Les groupes de travail

Trois groupes de travail se sont réunis en 2004 :

1) Le groupe de veille sur les situations de stress et de harcèlement

Dix réunions, dont quatre journées de formation, les 6 février, 18 mai, 14 juin [première journée de formation], 12 juillet [deuxième journée de formation], 6 septembre, 15 septembre [troisième journée de formation], 1er octobre, 7 octobre [quatrième journée de formation], 10 novembre et 17 décembre.

2) Le comité de pilotage sur l'évaluation des risques à l'administration centrale (Paris)

Trois réunions, les 3 février, 19 mai et 14 septembre.

3) Le groupe de travail « Analyse des accidents de travail de l'administration centrale »

Deux réunions, les 27 avril et 3 juin.

3. La répartition des ACOMO sur les sites parisiens

	POSTE POURVU AU 31/12/2004		ATTRIBUTION D'UNE LETTRE DE MISSION AU DERNIER TITULAIRE		CHANGEMENT EN 2004	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Varenne, DGA	x			x		x
Varenne, DGFAR	x			x		x
Varenne, DAF		x		x		x
Varenne, SCOM	x			x		x
Varenne, BCAB	x			x		x
Barbet-de-Jouy, DPEI	x		x			x
Vaugirard, DGAL	x		x			x
Vaugirard, DAF	x			x		x
Vaugirard, hors DGAL et DAF		x		x		x
Maine, DGFAR	x			x		x
Lowendal, DGER	x			x	x	
Fontenoy, DPMA	x			x		x
Rennes, COPERCI		x		x		x
Totaux	10	3	3	10	1	12

Le nombre d'agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) correspondant à la zone de compétence du CHS spécial AC Paris est de 13 (inchangé par rapport à 2003).

IV. Les Comités et Commissions d'hygiène et de sécurité locaux

1. Thèmes abordés lors des réunions plénières

Ces thèmes sont les mêmes que les années précédentes :

- évaluation des risques professionnels, programme de prévention ;
- suivi médical – médecine de prévention ;
- travaux ;
- formations ;
- risque routier – sécurité des véhicules ;
- accidents de travail ;
- registres d'hygiène et de sécurité ;
- évacuation – sécurité incendie ;
- activités de l'ACMO ;
- bilan du CHS ;
- risque micro-biologique ;
- règlement intérieur ;
- tabagisme ;
- gestion des déchets ;
- prévention des risques majeurs ;
- visite de l'IHS ;
- risque électrique ;
- mise en conformité des matériels ;
- port d'équipements de protection individuelle ;
- alcoolisme ;
- prévention des troubles musculo-squelettiques ;
- stress au travail et harcèlement moral ;
- insertion des agents handicapés.

Enfin, 32 CHS départementaux ont plus particulièrement débattu en 2004 des conditions d'exercice des contrôles à la suite de l'homicide de deux agents en mission d'inspection le 2 septembre dans le département de la Dordogne.

2. Evolution de la réception des procès-verbaux au secrétariat du CHS ministériel

Nombre de procès-verbaux de réunions de CHS reçus pour l'année civile 2004 : 193

dont CHSD :	89
Commissions :	73
Comités enseignement supérieur :	24
CHS spéciaux administration centrale et CEZ (EPN) :	7

ANNÉES	TOTAL	%	CHSD		COMMISSIONS		CHS ENS. SUP.	
			NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
1996	145	-	73	-	65	-	5	-
1997	107	- 26	59	- 19	39	- 40	6	+ 20
1998	162	+ 51	84	+ 42	65	+ 67	11	+ 83
1999	161	- 1	77	- 8	53	- 18	29	+ 164
2000	152	- 6	64	- 17	68	+ 28	18	- 38
2001	131	- 14	62	- 3	51	- 25	15	- 17
2002	161	+ 23	79	+ 27	60	+ 18	18	+ 20
2003	149	- 7	71	- 10	57	- 5	19	+ 5
2004	193	+ 30	89	+ 25	73	+ 28	24	+ 26

2004	TOTAL		CHSD		COMMISSIONS		CHS ENS. SUP.		CHSS AC + CEZ	
nombre théorique de PV à recevoir en regard du nombre de PV effectivement reçus (1)	634	193	198	89	394	73	38	24	6	7
		30 %		45 %		19 %		63 %		117 %

(1) 99 CHSD (y compris Mayotte et St Pierre et Miquelon), 197 commissions, 19 CHS d'établissements de l'enseignement supérieur, 2 CHS spéciaux de l'administration centrale.

[Etats arrêtés à la date du 21 février 2005]

V. L'utilisation de crédits pour des actions de prévention

Total général des crédits demandés au 20 février 2004 : 531.085 €, dont :

- CHSD : 362 305 € [formations : 257 252 €, soit 71%] 40 CHS
- Commissions : 111 051 € [formations : 74 320 €, soit 67%] 29 Commissions
- CHS enseignement supérieur : 42 724 € [formations : 24 636 €, soit 58%] 7 CHS
- CHSS administration centrale : 15 005 € [formations : 15 005 €, soit 100%] 2 CHS

Total des crédits demandés pour des actions de formation : 371 213 € (70 %)

dont	→ Prévention du risque routier :	157 246 €
	→ Sécurité incendie et évacuation :	62 377 €
	→ Stress, harcèlement moral :	27 881 €
	→ Secourisme :	27 348 €
	→ Gestes et postures, mal de dos :	18 351 €
	→ Lutte contre le tabagisme :	13 960 €
	→ Autres formations :	64 050 €

Crédits répartis dans les services en 2004 : 142 354 €, dont :

- CHSD : 104 866 € - 15 CHS
- Commissions : 19 983 € - 7 commissions
- Etablissements d'enseignement supérieur : 13 875 € - 3 CHS
- Administration centrale : 3 630 € - 1 CHS

Total des crédits accordés pour des actions de formation : 135 682 € (95 %)

dont	→ Prévention du risque routier	61 153 €
	→ Sécurité incendie et évacuation :	25 216 €
	→ Gestion du stress :	15 181 €
	→ Gestes et postures, mal de dos :	6 030 €
	→ Autres formations :	28 02 €

Autres crédits accordés : 6 672 €

Total général des crédits demandés au 31 décembre 2004 : 537 332 €, dont 375 123 € (70 %) pour des actions de formation [42 CHSD, 29 commissions, 7 CHS enseignement supérieur, 2 CHSS AC].

Chapitre VII

La retraite et la liquidation de droits

Chapitre VII

La retraite et la liquidation des droits

I. Quelques statistiques sur les pensions de retraite	113
1. Répartition des effectifs de retraités au 31 décembre 2004	113
2. Ventilation des pensions en paiement au 31 décembre 2004	114
3. La place du MAP au regard de la dette viagère de l'État	114
4. Fonctionnaires mis à la retraite en 2004	114
4.1 Ventilation par origine	114
4.2 Ventilation par catégorie statutaire	115
4.3 Ventilation par sexe	115
4.4 Age moyen de départ	115
II. L'allocation temporaire d'invalidité (ATI)	116
III. Les préretraites publiques	117
1. La cessation progressive d'activité (CPA)	117
1.1 Évolution annuelle	117
1.2 Entrées en CPA en 2004	117
2. Le congé de fin d'activité (CFA)	118
2.1 Répartition par sexe et catégorie statutaire	118
2.2 Répartition par âge et catégorie statutaire	118
IV. La radiation des cadres sans droit à pension	118
V. La validation des services de non titulaire	118

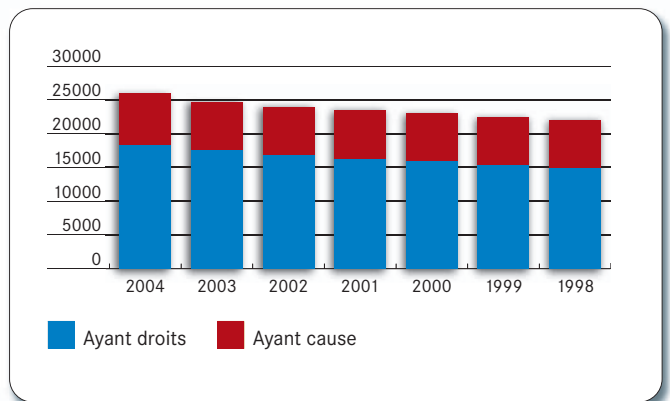
La retraite et la liquidation des droits

Le statut de fonctionnaire de l'Etat implique l'affiliation au régime spécial défini par le Code des pensions civiles et militaires de retraite. Dans ce contexte, les fonctionnaires radiés des cadres ainsi que leurs ayants droit en cas de décès (conjoint, ex-conjoint ou orphelins) peuvent prétendre au bénéfice d'une pension de retraite de l'Etat.

I. Quelques statistiques sur les pensions de retraite

Le nombre de pensions de retraite en paiement sur le budget de l'Etat, pour le MAP et les établissements publics dont il traite les dossiers (INRA, ONF, AFSSA, CEMAGREF, ONIC et Haras) connaît une augmentation significative en 2004 avec une progression globale de 4,95 %, soit presque 1,6 point de plus qu'en 2003. L'augmentation constatée est imputable au bénéfice des deux populations concernées.

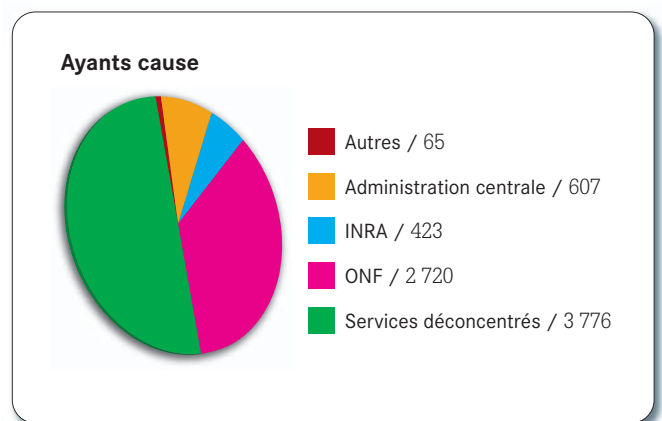
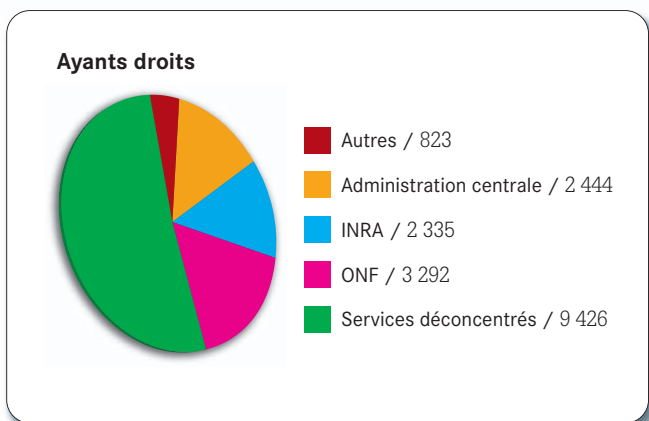
Si les retraites servies aux fonctionnaires radiés des cadres (ayant droits) progressent de 4,76 % (soit 0,73 point de plus que l'année 2003), celles des ayants cause (veufs, veuves, ex-conjoints, orphelins) connaissent une progression encore plus significative de 5,43 %, alors qu'elles étaient restées stables (de l'ordre de 1 %) depuis 1998.



Ainsi en 2004, sur les 1 432 435 pensions civiles servies par l'Etat, 25 630 sont directement liées au ministère en charge de l'agriculture et aux établissements publics en dépendant.

1. Répartition des effectifs de retraités au 31 décembre 2004

Les deux graphiques suivants montrent comment se répartissent les pensionnés de l'agriculture entre le ministère (administration centrale, service déconcentrés, enseignement) et les deux principaux établissements publics sous tutelle (ONF, INRA). À noter que les effectifs de l'enseignement agricole public sont comptabilisés dans les services déconcentrés.



Les services déconcentrés représentent 50,96 % des pensions servies, vient ensuite l'ONF avec 23,20 %, l'administration centrale 11,77 % et enfin l'INRA avec 10,64 %.

2. Ventilation des pensions en paiement au 31 décembre 2004

	AYANTS DROITS				AYANTS CAUSE	
	HOMMES	FEMMES	VEUVES	VEUFS	ORPHELINS(PPO)	ORPHELINS (PTO)
Catégorie A	5 027	1 680	2 440	69	54	118
Catégorie B	3 362	1 473	1 375	64	55	68
Catégorie C	3 011	3 746	2 906	177	99	97
Indéterminé	18	3	71			
Total	11 418	6 902	6 792	310	208	283

PPO : Pension permanente d'orphelin - PTO : Pension temporaire d'orphelin.

3. La place du MAP au regard de la dette viagère de l'Etat (PTO exclues)

ADMINISTRATION	NOMBRE DE PENSIONNÉS
Education nationale	675 179
PTT (Poste, ancien stock, FranceTélécom)	286 874
Intérieur	144 592
MINEFI	123 302
Equipement	69 088
Défense	29 236
Justice	27 490
Agriculture	25 630
Santé	16 198
Recherche	11 657
Aviation civile	6 719
ACVG	4 969
Culture	4 039
Affaires étrangères	3 925
1 ^{er} ministre	1 610
Mer	1 420
DOM	494
Indéterminé	13
Total	1 432 435

Source: service des pensions du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (Nantes).

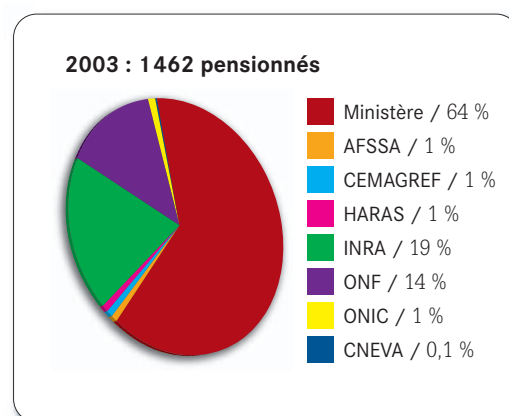
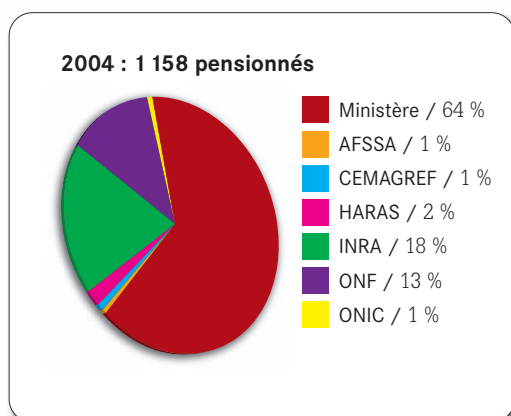
Regroupant 1,79 % du nombre total des pensionnés de l'Etat, le MAP se situe au 8^{ème} rang.

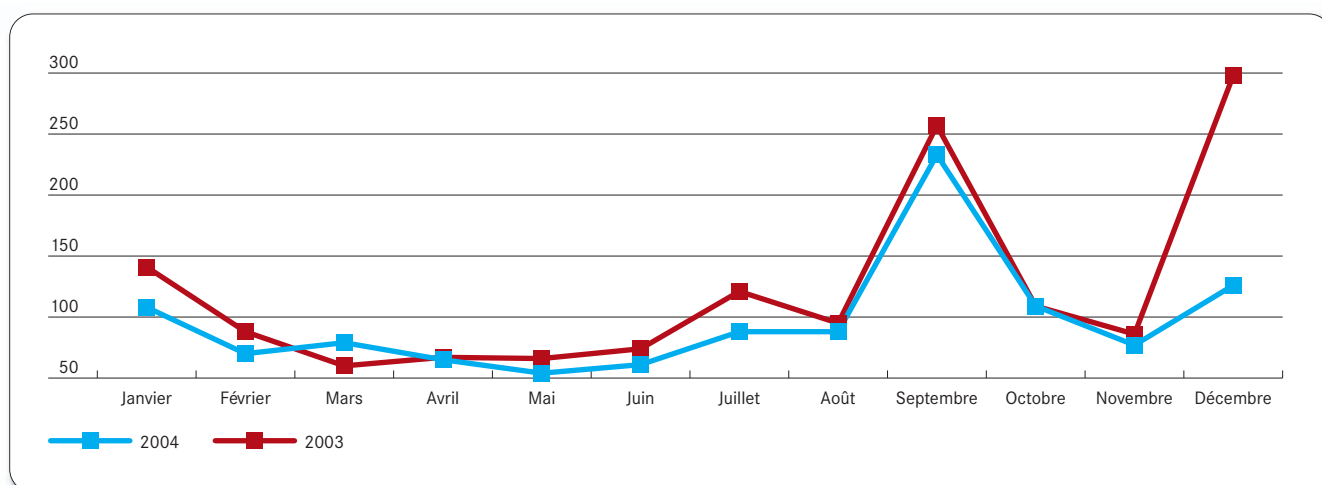
4. Fonctionnaires mis à la retraite en 2004

On constate un ralentissement du nombre d'admissions à la retraite par rapport à l'année 2003 qui avait enregistré, en raison de l'effet réforme, une progression record du nombre de départs de 35,6% due à l'explosion des demandes de décembre. Cette année 2003 mise à part, le nombre de retraites 2004 est supérieur de 7,42% à celui de 2002. Il convient de souligner qu'en 3 années, c'est pratiquement 3 700 fonctionnaires qui ont été admis à la retraite.

4.1 Ventilation par origine

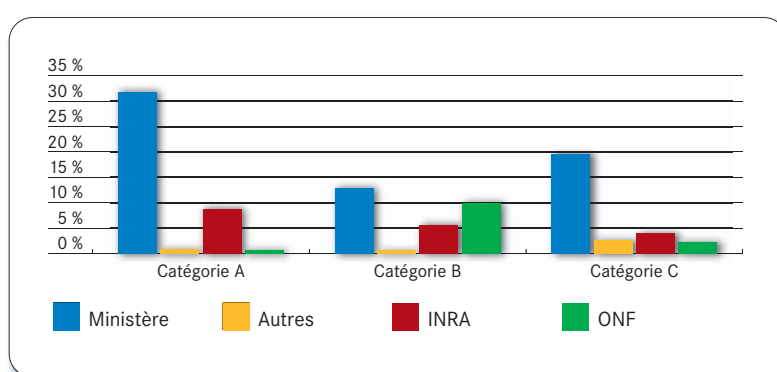
S'agissant de la répartition des pensionnés, le MAP en rassemblant 64 % des départs connaît une légère progression par rapport à son poids en 2003, l'INRA perd 3 points, quant à l'ONF, il enregistre une progression de presque 2 points.





4.2 Ventilation par catégorie statutaire

Le graphique ci-contre indique comment se répartissent, par catégorie statutaire, les fonctionnaires partis en retraite en 2004.



4.3 Ventilation par sexe

SEXE	MINISTÈRE		INRA		ONF				
	2004	2003	2004	2003	2004	2003			
F	352	47,25%	48,40%	77	35,98%	43,90%	25	16,56%	21,80%
H	393	52,75%	51,60%	137	64,02%	56,10%	126	83,44%	78,20%

La ventilation hommes-femmes des départs dans les corps du ministère est quasiment identique à celle de 2003. A l'INRA, la tendance d'une augmentation du départ des femmes constatée en 2003 ne s'observe plus en 2004. Les départs concernent de plus en plus les hommes à l'office national des forêts.

4.4 Age moyen de départ

Le tableau ci-dessous permet de constater que l'âge moyen de départ en retraite dans les corps du ministère est identique à celui constaté en 2003, à l'exception des agents de catégorie C dont la moyenne d'âge de départ a baissé de 5 mois. Pour l'INRA, la moyenne d'âge de départ des B a augmenté d'un mois. Quant à l'ONF, la moyenne d'âge des départs des A et C a diminué de manière sensible, elle a par contre augmenté pour les B.

Jusqu'à présent, l'âge moyen de départ constaté a toujours varié assez irrégulièrement d'une année à l'autre. Ce paramètre dépend en effet de nombreux facteurs tels que le métier exercé, l'âge d'entrée dans la vie active, le sexe, la charge de famille ainsi que le comportement vis à vis des dispositions concernant la cessation d'activité.

CATÉGORIE STATUTAIRE	MINISTÈRE		INRA		ONF	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003
A	60a 02m	60a 02m	60a 09m	60a 9m	60a 04m	60a 11m
B	59a 10m	59a 10m	60a 03m	60a 02m	57a 05m	58a 01m
C	58a 04m	58a 09m	59a 09m	59a 09m	56a 03m	57a 03m

A noter que les parents de trois enfants, les invalides et les personnels dont les services sont classés dans la catégorie dite active peuvent bénéficier d'une pension de retraite avec liquidation immédiate avant l'âge de 60 ans.

Départs en retraite avant l'âge de 60 ans :

CATÉGORIE STATUTAIRE	NOMBRE D'AGENTS		% DE LA CATÉGORIE		ÂGE MOYEN DE DÉPART	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003
A	65	56	13,27%	12,50%	53a 05m	53a 08m
B	115	31	33,92%	15%	56a 01m	53a 09m
C	94	70	28,57%	26,90%	52a 03m	51a 08m

La tendance d'une augmentation globale des départs en retraite avant 60 ans, qui était de 17,30% entre 2001 et 2002, de 28,68% entre 2002 et 2003 ne semble pas pour le moment remise en cause. En effet les départs avant l'âge de 60 ans ont connu en 2004, comparés à 2003 une augmentation sans précédent de 74,52%.

II. L'allocation temporaire d'invalidité (ATI)

L'ATI est une prestation à caractère indemnitaire, cumulable avec le traitement d'activité, accordée aux fonctionnaires et stagiaires atteints d'une invalidité permanente qui ne les empêche pas définitivement d'exercer leurs fonctions et qui est provoquée, soit par un accident de service, soit par une maladie professionnelle. Cette prestation, d'abord concédée pour 5 ans, puis éventuellement accordée à titre définitif par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, est payée dans les conditions prévues pour les pensions civiles de retraite. C'est pourquoi à la fois actifs et retraités peuvent en bénéficier.

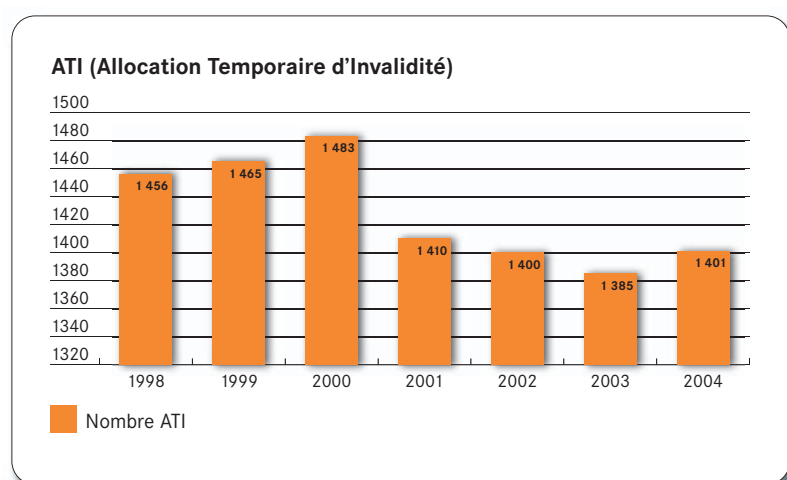
L'ATI peut aussi être supprimée, soit au terme des cinq années si le taux d'invalidité se révèle inférieur à 10%, soit en cas de décès.

Regroupant 2,20% des bénéficiaires d'allocation temporaire d'invalidité, le ministère se classe au 8^{ème} rang (sur 18 administrations) derrière la justice et devant le ministère de la défense. 47 ATI de premier droit ont été acceptées en 2004.

Au 31 décembre 2004, les 1 401 allocataires (1 385 pour 2003) se répartissent entre actifs et retraités selon la même tendance que celle constatée les années antérieures à raison d'un peu plus de 41% pour les premiers et d'un peu moins de 59% pour les seconds. On remarque en outre que la clé de répartition entre hommes et femmes est la même – 80/20 –. Les services déconcentrés représentent 49% du nombre d'ATI, l'ONF arrive en 2^{ème} position avec 36%, l'INRA en 3^{ème} position avec 10%, l'administration centrale ne figure que pour 4,5%.

	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE
	ACTIF	RETRAITÉ	TOTAL	ACTIF	RETRAITÉ	TOTAL	
Indéterminé	5	2	7				7
Administration centrale	5	6	11	6	46	52	63
Services déconcentrés	206	320	526	63	91	154	680
ONF	179	295	474	12	21	33	507
INRA	76	33	109	23	12	35	144
Total	471	656	1 127	104	170	274	1 401

Sur l'histogramme ci-dessous on note que le nombre d'ATI mises en paiement en 2004-2003 est resté à peu près stable depuis 2001.



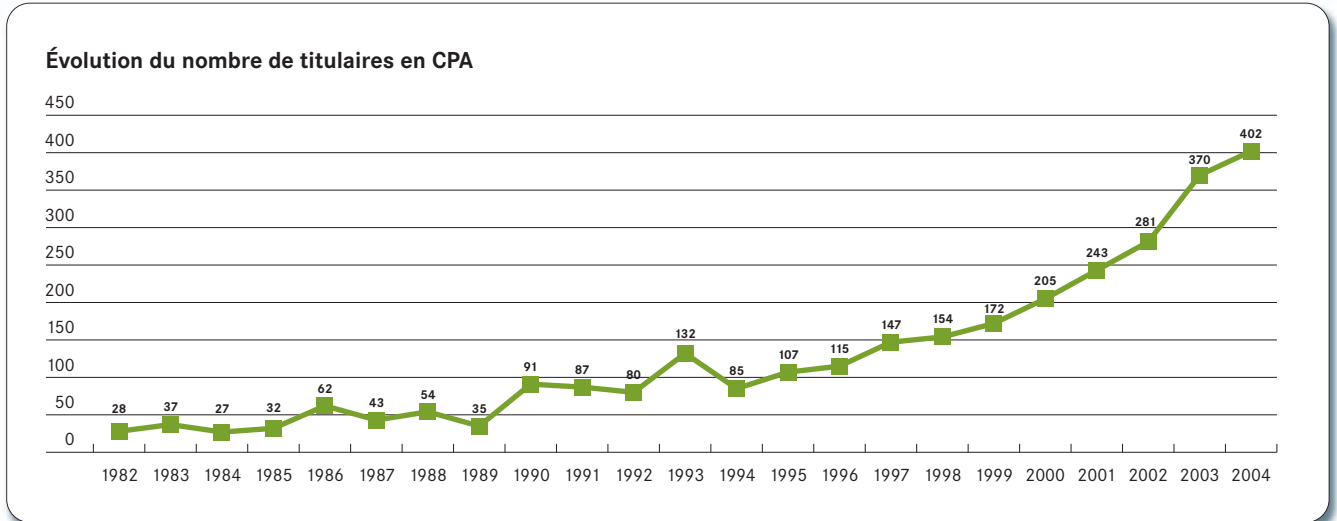
III. Les préretraites publiques

1. La cessation progressive d'activité (CPA)

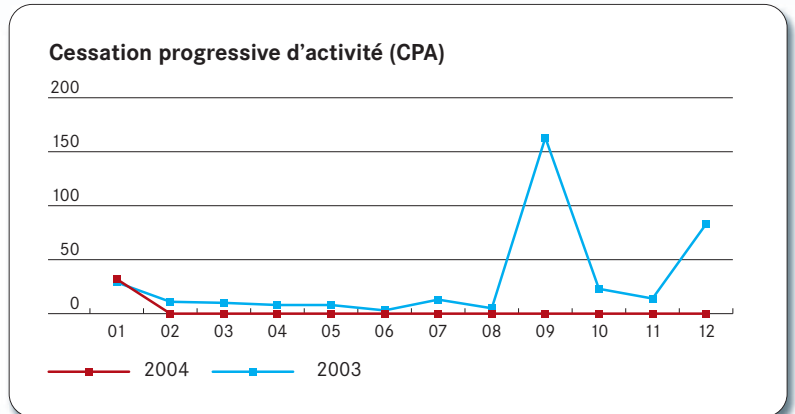
La cessation progressive d'activité est une mesure de préretraite progressive proposée aux fonctionnaires sous certaines conditions d'âge et de services.

1.1 Evolution annuelle

Le graphique ci-après illustre la progression du nombre des bénéficiaires depuis la mise en place du dispositif en 1982 (ordonnance n° 82-297 du 31 mars 1982).



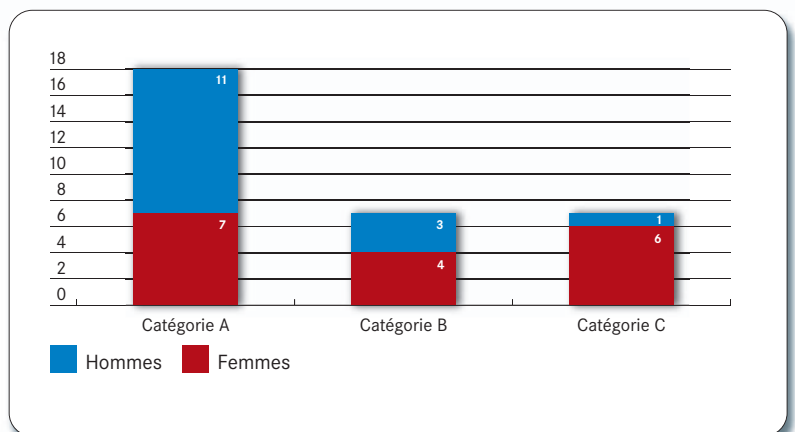
Le nombre d'agents bénéficiaires d'une CPA a peu augmenté entre 2003 et 2004 (+ 8,75%) sans aucune comparaison avec l'augmentation de 31,7% constatée sur la période 2002/2003. A noter que pour la première année, il n'y a pas eu de pic d'entrée en CPA en septembre.



1.2 Entrées en CPA en 2004

Seuls 32 fonctionnaires sont entrés en CPA en 2004. Ce petit nombre est nécessairement à corréliser avec l'explosion des demandes d'entrées en décembre 2003.

On dégage une nouvelle tendance certes sur une population beaucoup plus limitée. Les A représentent 56% des entrées (contre 40,4 en 2003), les B et C 22% chacun (contre 26,4 et 30,9 en 2003). Durant la même période, les hommes passent de 41 à 47%, les femmes baissent de 6 points (59 à 53%).



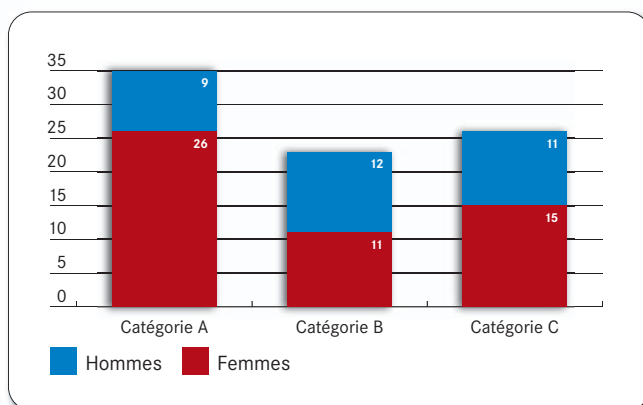
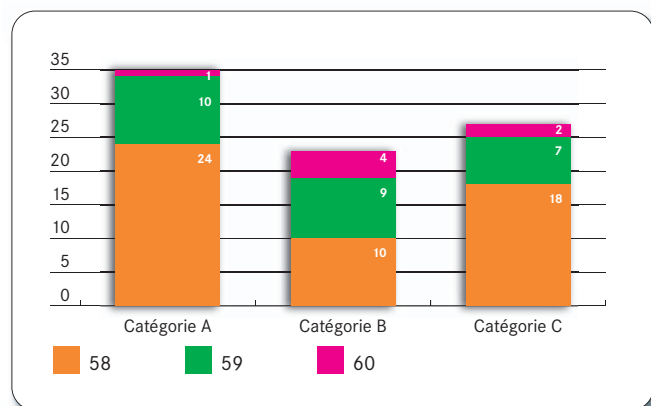
2. Le congé de fin d'activité (CFA)

Ce dispositif en voie d'extinction permet aux fonctionnaires répondant à certains critères d'âge et d'ancienneté de cesser leurs fonctions avant l'âge d'admission à la retraite.

2.1 Répartition par sexe et catégorie statutaire

85 personnes sont entrées en CFA en 2004 (contre 143 en 2003), soit une diminution globale de 41 %. La tendance au déclin de ce dispositif se confirme (-44 % entre 2002 et 2003).

2.2 Répartition par âge et catégorie statutaire



IV. La radiation des cadres sans droit à pension

Les fonctionnaires radiés des cadres (par démission, atteinte de la limite d'âge ...) sans pouvoir obtenir une pension de l'Etat (moins de 15 ans de services effectifs) relèvent du dispositif général de l'assurance vieillesse. Ils entrent alors dans la catégorie des "titulaires sans droit" ne pouvant percevoir une retraite de fonctionnaires mais une retraite de base du régime général de la sécurité sociale complétée par une retraite de l'IRCANTEC.

On constate une stabilité du nombre de ces radiations.

	2003	2004
Nombre	77	78

V. La validation des services de non titulaire

La validation permet la prise en compte dans la pension de l'Etat des services accomplis en qualité d'auxiliaire, de contractuel ou de vacataire, sous certaines conditions et après versement des retenues rétroactives correspondantes.

Au 31 décembre 2004, le bureau des pensions comptait 7 861 dossiers de validation en cours d'instruction (soit une augmentation du stock de 7,42 %). Le nombre de nouvelles demandes qui avait connu un accroissement en 2003 sans précédent de presque 120 % par rapport à l'année 2002 n'est pas redescendu au niveau constaté avant la réforme. En effet, les 1 106 nouvelles demandes déposées en 2004 représentent encore une augmentation de plus de 83 % par rapport aux entrées de l'année 2002.

Il convient toutefois de souligner que la loi portant réforme des retraites a fixé, au plus tard au 31 décembre 2008, la date limite de dépôt d'une demande de validation de services pour les fonctionnaires titularisés antérieurement au 1^{er} janvier 2004. Par ailleurs même si la réforme des retraites introduit de nouvelles options, tout laisse à penser que les agents concernés déposent néanmoins, à titre conservatoire, une demande de validation de service, quitte à mettre cette option en concurrence avec d'autres lorsque le coût leur sera communiqué à l'issue de cette lourde procédure.

Situation au 31 décembre 2004

	2003	2004
Demandes saisies	1 308	1 106
Envoi de décomptes	525	401
Saisies des titres	363	317

soit une évolution des demandes de - 15,44 %.

Chapitre VIII

La communication interne

Chapitre VIII

La communication interne

I. Communication interne	121
1. Les actions de communication interne au niveau de l'administration centrale	121
1.1 La stratégie ministérielle de réforme	121
1.2 La réforme du régime des retraites des fonctionnaires	121
1.3 Le projet « AGORHA-interface agent »	121
1.4 Les séminaires DRAF-DDAF	121
2. Appui aux services déconcentrés dans la mise en œuvre de leur communication et animation de réseau des chargé(e)s de communication	121
2.1 Les plans de communication des services déconcentrés	121
2.2 Le séminaire national de la communication	121
2.3 Accueil au SCOM des nouveaux chargé(e)s de communication des services déconcentrés	122
3. Publications internes	122
3.1 Création de la lettre électronique « contact express »	122
3.2 "Contact" le journal de communication interne du MAP	122
II. Ressources documentaires et nouvelles technologies de l'information et de la communication	122
1. Contribution à la structuration et à l'alimentation de la partie ressources du site internet	122
2. Bulletin officiel du ministère et NOCIA	122
3. Intranet unique de centrale	123
4. Le développement de la fonction « veille »	123
5. La valorisation du fonds d'ouvrages anciens	123
6. La gestion des flux d'information et le partage des connaissances	123

La communication interne

Au cours de l'année 2004, le département de la communication interne et des actions régionales (DCIAR) du service de la communication (SCOM) a développé ses missions de conseil et d'appui aux directions de l'administration centrale pour leur communication, et poursuivi les chantiers engagés avec les services déconcentrés visant à la professionnalisation et au développement de la pratique de la communication.

L'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) a également été une priorité du SCOM en matière de diffusion de l'information et des ressources documentaires auprès des publics internes.

I. Communication interne

1. Les actions de communication interne au niveau de l'administration centrale

1.1 La stratégie ministérielle de réforme (SMR)

Un plan de communication a été élaboré par le SCOM à la demande de la direction générale de l'administration (DGA) avec pour objectif de mettre en œuvre les actions de communication appropriées pour informer les agents sur l'évolution de la SMR. Le dispositif retenu met en cohérence l'utilisation des médias électroniques (intranet et lettre électronique) et les supports papier interne (« contact »).

La refonte de l'intranet SMR a été engagée vers une offre plus large en contenu avec, notamment, la mise en ligne de l'ensemble des textes officiels et des mises à jour sur l'évolution des projets en cours.

Dans le même temps le premier numéro de la lettre électronique « contact express » (voir rubrique « publications internes ») diffusée à l'ensemble des agents a été consacré à la LOLF.

Plusieurs articles de fonds ou sous la forme d'interviews ont été publiés dans le journal interne Contact pour informer les agents sur la mise en œuvre concrète des actions relatives à la SMR.

1.2 La réforme du régime des retraites des fonctionnaires

Le DCIAR a apporté son appui au bureau des pensions et des retraites de la DGA sur le volet communication interne de la réforme du régime des retraites des fonctionnaires.

L'intranet thématique sur les retraites et la rubrique sur les retraites dans l'intranet de la DGA ont été mutualisées pour être plus facilement accessibles et lisibles pour les agents.

Par ailleurs le DCIAR a participé à l'organisation des journées info-retraite dans les locaux du ministère (diffusion d'informations et entretiens personnalisés).

1.3 Le projet « AGORHA-interface agent »

Le DCIAR a participé activement au groupe de pilotage du projet AGORHA dans le pôle accompagnement du changement. Il a élaboré une stratégie et un plan de communication relatifs au déploiement de l'interface agent dans les directions, services et établissements. Des outils de communication ont été élaborés pour les gestionnaires (administration centrale, services déconcentrés et établissement d'enseignement) qui ont relayé la communication auprès des agents dans leur structure. Ces documents (plaquettes, diaporama ...) ont été diffusés via le site intranet collaboratif « agorha » accessible à la communauté des gestionnaires du ministère.

1.4 Les séminaires DRAF/DDAF

En 2004, le DCIAR a co-organisé, avec la DGA et les groupements des DRAF et des DDAF, les séminaires des directeurs des DRAF/DDAF qui se sont déroulés les 24 et 25 mars et les 29 et 30 septembre. A cette occasion des prises de vues ont été réalisées pour l'actualisation du trombinoscope des directeurs mis en ligne sur le site internet du ministère.

2. Appui aux services déconcentrés dans la mise en œuvre de leur communication et animation du réseau des chargé(e)s de communication

2.1 Les plans de communication des services déconcentrés

Le DCIAR a apporté un appui méthodologique et financier pour l'élaboration des stratégies et des actions de communication des services déconcentrés. Le montant total des délégations de crédits pour l'année 2004 est de 295 605 euros.

Ce budget a permis de financer 66 plans de communication dont 42 pour les DDAF, 13 pour les DRAF et 11 pour les DDSV.

2.2 Le séminaire national de la communication

Le 7^{ème} séminaire national de la communication s'est tenu à Paris au ministère les 29 et 30 janvier. Il a rassemblé une centaine de participants : directeurs et chargé(e)s de communication des services déconcentrés et chargé(e)s de communication des directions de l'administration centrale.

Les dispositifs d'organisation de la communication dans les services déconcentrés, mis en place suite aux décisions prises lors du séminaire de Toulouse en 2003, sont entrés dans leur phase opérationnelle au cours de l'année 2004. L'édition 2004 du séminaire national de la communication a permis de mesurer les progrès accomplis. Cette évolution est particulièrement significative dans le domaine de la communication interne des services déconcentrés dont les objectifs à atteindre visent à sensibiliser la communauté de travail à la communication, à optimiser les circuits internes de diffusion de l'information et à favoriser l'implication de l'équipe de direction dans les actions de communication.

2.3 Accueil des nouveaux chargé(e)s de communication des services déconcentrés

Le service de la communication (SCOM) a proposé aux chargé(e)s de communication des services déconcentrés un nouveau dispositif d'accueil/formation dans ses locaux.

Cette action fait suite aux engagements pris lors des séminaires nationaux de la communication de Toulouse (2003) et de Paris (2004) relatifs aux besoins d'information et formation en communication. Ces rencontres se sont déroulées les 16 et 17 septembre et les 25 et 26 novembre 2004 sur la base de groupes d'environ 15 participants et d'un programme alternant les échanges avec les chefs de départements et de pôles du SCOM et des formations sur des sujets de communication (relations avec la presse, la communication événementielle ...).

3. Publications internes

3.1 Création de la lettre électronique « contact express »

En complément et en cohérence avec les média internes existants, le SCOM a créé la lettre électronique « contact express » diffusée sur les réseaux du ministère à l'ensemble de la communauté de travail. La volonté est de disposer d'un support d'information réactif, facile à mettre en œuvre, sans coûts de fabrication et avec une diffusion optimisée.

En 2004, 4 numéros ont été réalisés :

2 juillet 2004 : LOLF, le nouveau cadre budgétaire du ministère

5 juillet 2004 : la mobilisation pour l'emploi au ministère

15 septembre 2004 : deuil et solidarité pour les victimes du drame du 02 septembre en Dordogne.

8 Octobre 2004 : la semaine du goût du 11 au 17 octobre 2004.

Tous les numéros de « contact express » sont disponibles à l'adresse suivante : <http://10.201.151.230:82/express.htm>

3.2 « Contact » le journal de communication interne du MAP

Contact est une publication bimestrielle conçue et réalisée par le pôle édition du SCOM. Destiné à l'ensemble des agents, y compris au sein des établissements d'enseignement agricole, Contact est tiré à 20 000 exemplaires. Six numéros ont été publiés au cours de l'année 2004. Le fort attachement des agents à cette publication, constaté à travers une enquête de diffusion réalisée en 2003 par le DCIAR, a été confirmé en 2004 à travers la veille organisée par ce même département auprès des destinataires. Il apparaît en particulier que la diffusion sur support papier correspond à un souhait réaffirmé des agents. La publication d'une lettre électronique apparaît à cet égard comme un outil de communication complémentaire et non pas concurrent.

Les rubriques « modernisation », « partenaire » et « profil » apparaissent comme les principaux ancrages de Contact. L'action des DDAF a notamment été valorisée dans la première rubrique. Des organismes comme l'APCA, la fédération nationale des foyers ruraux (FNFR) et vétérinaires sans frontières (VSF) ont par ailleurs été présentés. Enfin, des profils aussi différents que celui d'un agent technique des haras et d'un contrôleur de gestion ont répondu au souci de Contact de créer un trait d'union entre tous les agents et tous les métiers du MAP.

II. Ressources documentaires et nouvelles technologies de l'information et de la communication

1. Contribution à la structuration et à l'alimentation de la partie Ressources du site internet

Le département de l'information documentaire (DID) assure la responsabilité éditoriale de la rubrique « Ressources » qui regroupe l'information institutionnelle en provenance des directions.

Le DID a aidé en 2004 à la définition des procédures d'alimentation de la rubrique « Ressources » du bulletin officiel et à la qualification documentaire de l'ensemble des rubriques du site.

En collaboration avec la mission de la politique internet un guide de procédure et une charte éditoriale ont été élaborés afin d'aider les directions à participer à l'alimentation du site de manière coordonnée.

Par ailleurs, le DID assure le traitement quotidien des courriels reçus sur la boîte « Ressources » du site internet : 1 656 courriels traités en 2004.

2. Bulletin officiel du ministère et Nocia

Le DID assure la gestion hebdomadaire de NOCIA et la mise en ligne sur internet du bulletin officiel du ministère.

En 2004, il a mis en place des mesures de simplification des procédures de mise en ligne.

161 circulaires et 829 notes de service ont été élaborées en 2004 par les directions et services du ministère.

3. Intranet unique de centrale

Le DID a poursuivi la réflexion sur la mise en place d'un intranet thématique commun à l'ensemble des directions d'administration centrale, avec la rédaction du cahier des charges correspondant.

4. Le développement de la fonction veille

Le DID, qui est chargé du développement d'une mission de veille, a entamé une réflexion en vue de mettre en place au sein de l'administration centrale un système de veille stratégique. L'étude doit permettre d'identifier les axes de veille existants et souhaités au sein des directions et d'initier une synergie avec les différentes directions pour passer d'une veille informative non structurée à un système de veille stratégique collaboratif.

Un partenariat a été conclu fin 2004 entre le DID et l'école supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique (ESIEE) dans le domaine de la veille stratégique. Cette collaboration doit permettre de définir une méthodologie de travail et aboutir à des préconisations, tant sur le plan de l'organisation que sur le choix d'un outil de veille.

Cette démarche a été présentée en décembre 2004 aux chargés de documentation de l'administration centrale lors d'une journée d'information organisée autour de l'évolution des outils de recherche et de veille sur le web visible et invisible.

5. La valorisation du fonds d'ouvrages anciens

L'expertise menée en 2003 par l'inspection générale de l'agriculture a mis en évidence la qualité du fonds d'ouvrages anciens du ministère, riche de 13 500 ouvrages, couvrant les 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} siècles (jusqu'aux années 1960). Cette expertise s'est poursuivie en 2004 par la recherche puis la mise en œuvre d'un partenariat avec une institution susceptible de valoriser le fonds.

Le pôle rural de la maison de la recherche en sciences humaines de l'université de Basse-Normandie a été sélectionné, en raison notamment de sa compétence interdisciplinaire en histoire des sociétés rurales et de son dynamisme en matière de projets de recherche. Une convention de dépôt du fonds auprès de cette structure a été signée en septembre 2004. Elle précise les modalités de transfert du fonds à Caen ainsi que les engagements de l'université quant à sa valorisation et à la mise à disposition auprès des chercheurs et universitaires.

Une deuxième tranche d'informatisation du catalogue, menée en 2004, a permis de couvrir les années 1960 à 1990, période charnière de l'histoire de l'agriculture et du développement rural. Cette opération, conduite selon les mêmes caractéristiques techniques que pour le fonds ancien, permet la constitution d'une base unique homogène rassemblant l'ensemble des ouvrages anciens et contemporains du ministère de l'agriculture.

6. La gestion des flux d'information et le partage des connaissances

• Enrichissement du site internet :

Le DID assure la responsabilité éditoriale de la rubrique « ressources » du site qui regroupe l'information institutionnelle en provenance des directions.

Afin de renforcer le processus d'enrichissement du site et faciliter la participation des directions à son alimentation, le DID a réalisé, avec le pôle internet, une « charte rédactionnelle de la rubrique ressources du site. Les règles générales pour la production des documents et la mise en ligne des documents ont ainsi été précisées, ainsi que les responsabilités de chacun des acteurs.

Les métadonnées (titre, auteurs, date, source, mots clés...) ont également été définies en concertation avec le pôle internet pour chaque type de documents. Elles permettent la qualification documentaire et constituent un ensemble structuré de données facilitant la gestion des informations et leur repérage par un moteur de recherche.

• Installation de la nouvelle version du logiciel Superdoc Premium

Cette version permet désormais de faire des recherches en texte intégral dans les bases de données documentaires. Elle facilitera la mise en ligne sur l'intranet documentaire (intradoc) de l'ensemble des bases de données des directions.

Une formation, coordonnée par le DID, a permis à l'ensemble du réseau des chargés de documentation des directions d'intégrer les nouveaux développements de ce logiciel.

• Le DID assure quotidiennement une fonction d'accueil, de recherche et d'orientation vis-à-vis du public interne et externe.

Sigles utilisés

Sigles utilisés (hors informatique)

AC	Administration centrale
ACMO	Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité
ACOFA	Agence centrale des organismes d'intervention dans le secteur agricole
ADASEA	Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
AFSSA	Agence française de sécurité sanitaire et alimentaire
AGORHA	Application de gestion opérationnelle des ressources humaines du ministère de l'agriculture
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
APCA	Assemblée permanente des chambres d'agriculture
ARTT	Aménagement et réduction du temps de travail
ASMA	Association d'action sociale, culturelle et de loisirs du ministère de l'agriculture
ASSPERA	Action sanitaire et sociale pour les personnels de l'agriculture
AST FR	Agent des services techniques de formation et de recherche
AT	Accident du travail
ATI	Allocation temporaire d'invalidité
ATOSS	Personnel administratif, technique, ouvrier, de service et de santé
BASS	Bureau de l'action sanitaire et sociale
BBE	Bureau de la biovigilance, des méthodes de lutte et de l'expérimentation
BFS	Bureau des formations supérieures
BISC	Bureau des méthodes et de l'informatique statistiques
BMIS	Bureau de l'informatisation des systèmes comptables
BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole
CAP	Commission administrative paritaire
CCP	Commission consultative paritaire
CDD	Contrat à durée déterminée
CEMAGREF	Centre d'études du machinisme agricole, du génie rural et des eaux et forêts
CERI	Centre d'études et de réalisations informatiques
CET	Compte épargne temps
CF	Contrôle financier
CFA	Congé de fin d'activité
CFA	Centre de formation en alternance
CFPPA	Centre de formation professionnel pour adultes
CHS	Comité ou commission d'hygiène et sécurité
CHSM	Comité d'hygiène et sécurité ministériel
CIAS	Comité interministériel d'action sociale de l'Etat
CIPI	Commission interministérielle du patrimoine immobilier
CIRSE	Centre interrégional de service aux examens
CISI	Centre d'ingénierie des systèmes d'information
CLD	Congé de longue durée
CLM	Congé de longue maladie
CNASEA	Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CNECA	Commission nationale des enseignants chercheurs relevant du ministère de l'agriculture
CNERTA	Centre national d'études et de ressources en technologies avancées
COPERCI	Comité permanent de coordination des inspections
CPA	Cessation progressive d'activité
CPE	Conseiller principal d'éducation
CRATMP	Commission centrale de réparation en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles
CTP	Comité technique paritaire
CTPM	Comité technique paritaire ministériel
CTPR	Comité technique paritaire régional
DAF	Direction de l'agriculture et de la forêt
DAF	Direction des affaires financières
DCIAR	Département de la communication interne et des actions régionales du SCOM
DDAF	Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DDSV	Direction départementale des services vétérinaires
DEPSE	Direction des exploitations, de la politique sociale et de l'emploi

DERF	Direction de l'espace rural et de la forêt
DGA	Direction générale de l'administration
DGAL	Direction générale de l'alimentation
DGER	Direction générale de l'enseignement et de la recherche
DGFAR	Direction générale de la forêt et des affaires rurales
DID	Départemtn de l'information documentaire
DIREN	Direction régionale de l'environnement
DPEI	Direction des politiques économique et internationale
DPMA	Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture
DRAF	Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
DRAM	Direction régionale des affaires maritimes
EIS	Espace indiciaire spécifique
ENESAD	Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon
ENFA	Ecole nationale de formation agronomique
ENGEES	Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg
ENGREF	Ecole nationale du génie rural des eaux et des forêts
ENS	Enseignement technique
ENSSUP	Enseignement supérieur
EPICEA	Logiciel de gestion des personnels
EPL - EPN	Etablissement public local - national
EPLEFPA	Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole
ESIEE	Ecole supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique
FD	Fonds de développement
FOEGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
FIRS	Fonds d'intervention et de régularisation du marché du sucre
FNFR	Fédération nationale des foyers ruraux
FNSEA	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FORMCO	Bureau de la formation continue
FORMINFO	Formation des personnels et information
FR	Formation et recherche
GESTOR	Logiciel de gestion du temps de travail du MAP
GPEEC	Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences
GRAF	Génie rural des eaux et des forêts
IAT	Indemnité d'administration et de technicité
ICF	Indemnité complémentaire de fonction
ICI	Informaticien coordonnateur inter services
IFTS	Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires
IGIR	Ingénieur général du GREF chargé de mission interrégionale
IGREF	Ingénieur du génie rural des eaux et des forêts
IGVIR	Inspecteur général vétérinaire chargé de mission interrégionale
IHS	Inspecteur hygiène et sécurité
INAO	Institut national des appellations d'origine
INAPG	Institut national agronomique de PARIS-GRIGNON
INFOMA	Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture
INRA	Institut national de recherche agronomique
INTRADOC	Intranet documentaire
IRCANTEC	Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'état et des collectivités publiques
ISF	Indemnité spéciale de fonction
ISPV	Inspecteur de la santé publique vétérinaire
ISSQ	Indemnité spéciale de sujétion qualité
ITA	Ingénieur des travaux agricoles
ITEF	Ingénieur des travaux des eaux et forêts
ITEPSA	Inspection du travail, de l'emploi et de la protection sociale en agriculture
ITR	Ingénieur des travaux ruraux
LEGTA	Lycée d'enseignement général et technologique agricole
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MAD	Mise à disposition
MAG	Mission des affaires générales
MAP	Ministère de l'agriculture et de la pêche
MC	Maître de conférence
MEDD	Ministère de l'environnement et du développement durable
MFP	Fédération nationale des mutuelles de fonctionnaires
MGA	Mission de gestion des aides

MNF	Mutuelle "Nature et Forêts"
MPI	Mission de la politique internet
MSA	Mutualité sociale agricole
MSI	Mission des systèmes d'information
NEI	Nouvel espace indiciaire
NOCIA	Support de publication des notes de service et circulaires internes du MAP
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
ODEADOM	Office de développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer
OFIMER	Office national interprofessionnel des produits de la mer et de l'aquaculture
OFIVAL	Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture
OMM	Observatoire des missions et métiers
ONF	Office national interprofessionnel des céréales
ONIC	Office national des forêts
ONIFLHOR	Office national interprofessionnel des fruits, légumes et de l'horticulture
ONILAIT	Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers
ONIOL	Office national interprofessionnel des oléagineux, protéagineux et cultures textiles
PAC	Politique agricole commune de l'Union Européenne
PACT	Prime d'aide à l'amélioration de l'habitat
PCEA	Professeur certifié de l'enseignement agricole
PLF	Projet de loi de finances
PLPA	Professeur de lycée professionnel agricole
PR	Prime de rendement
PS	Prime spéciale
PSR	Prime de service et de rendement
PV	Protection des végétaux
QCM	Questionnaire à choix multiples
RDR	Règlement de développement rural
RIALTO	Règlement intérieur sur l'aménagement local du temps de travail et sur l'organisation
RLF	Responsable local de formation
RSI	Responsable des systèmes d'information
SA AC	Secrétaire administratif d'administration centrale
SA SD	Secrétaire administratif des services déconcentrés
SAFO	Système de suivi et de programmation de la formation continue dans l'enseignement agricole
SAG	Service d'administration générale en DDAF
SAJ	Service des affaires juridiques
SASU	Secrétaire d'administration scolaire et universitaire
SCOM	Service de la communication
SDDPRS	Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales
SDGP	Sous-direction de la gestion des personnels
SDITEPSA	Service régional de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricoles
SDSI	Sous-direction des systèmes d'information
SEA	Service d'économie agricole
SERFOB	Service régional forêts bois
SG	Secrétariat général
SI	Service d'information
SIA	Salon international de l'agriculture
SIG	Système d'informations géographiques
SMAR	Mutuelle générale du ministère de l'agriculture et des organismes rattachés
SMR	Stratégie ministérielle de réforme
SRAG	Service régional d'administration générale en DRAF
SREA	Service régional d'économie agricole
SRFD	Service régional de formation et de développement
SRIAS	Section régionale d'action sociale
TEPETA	Technicien des établissements publics de l'enseignement technique agricole
TOSS	Personnel technique, ouvrier, de service et de santé
VAE	Validation des acquis de l'expérience
VEPHY	Secteur vétérinaire et phytosanitaire
VISCONTI	Logiciel de validation et intégration des services pris en compte dans la pension de l'état en qualité de non titulaire
VSF	Vétérinaires sans frontières

